



Ville de passion!

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNÉE 2026

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	2
PREAMBULE	3
CHAPITRE 1 : LES DONNEES ECONOMIQUES ET FINANCIERES, LE CADRE BUDGETAIRE ACTUEL ET LES ORIENTATIONS 2025	5
I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER	6
A. <i>LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL</i>	6
B. <i>LE CONTEXTE FINANCIER</i>	9
II. LE CADRE BUDGETAIRE ET LES ORIENTATIONS 2026 POUR LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS	10
A. <i>LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	11
B. <i>LE PROJET DE MANDATURE ET SON FONCTIONNEMENT</i>	15
C. <i>L'IMPACT FINANCIER DE LA PPI</i>	15
D. <i>LES DEPENSES DU PERSONNEL : EVOLUTION ET PROJECTION</i>	19
CHAPITRE 2 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DECLINEES PAR POLITIQUE PUBLIQUE ET PAR AXES PRIORITAIRES DE LA MANDATURE	24
I. LES REPONSES AUX URGENCES DU QUOTIDIEN	25
A. <i>UN CADRE DE VIE PLUS PROPRE, PLUS SECURISÉ ET MIEUX ENTRETENU POUR BIEN VIVRE TOUS LES JOURS</i>	25
B. <i>UN PROJET EDUCATIF GLOBAL POUR FAIRE DE SAINT-LOUIS UN TERRITOIRE A HAUTE QUALITE EDUCATIVE</i>	37
C. <i>LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EPANOUISSEMENT HUMAIN</i>	44
II. L'ANTICIPATION DES DEFIS DE DEMAIN	57
A. <i>LA TRANSITION ECOLOGIQUE INTEGREE AUX POLITIQUES PUBLIQUES</i>	57
B. <i>LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS</i>	62
C. <i>L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</i>	69
D. <i>LA POLITIQUE D'INSERTION</i>	77
III. LES RESSOURCES ET LA MODERNISATION DE L'APPAREIL COMMUNAL	80
A. <i>LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES</i>	80
B. <i>LA STABILISATION ORGANISATIONNELLE ET LA MAITRISE DURABLE DES ARCHIVES COMMUNALES</i> ..	87

Annexe : La programmation pluriannuelle d'investissement 2021-2027

PREAMBULE

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue **la première étape du cycle budgétaire annuel** des collectivités locales. Il précède l'élaboration du budget primitif et les décisions modificatives. La clôture du cycle budgétaire se concrétise par le vote du compte administratif.

Le rapport doit être présenté **dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif**. Le ROB doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Ville.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu **accentuer l'information des élus municipaux** en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu du rapport dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les EPCI et syndicats mixtes ayant une telle commune parmi leurs membres, dans les départements et les régions.

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit une nouveauté pour toutes les collectivités et leurs groupements concernés par un débat d'orientations budgétaires. S'agissant des communes de plus de 3 500 habitants, l'article 13 prévoit l'obligation, avec effet immédiat, **d'une présentation des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, ainsi que sur l'évolution du besoin de financement annuel**.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et effectifs. Ce rapport précise notamment **l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel**, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. Ainsi, le ROB comporte notamment :

- des données sur le contexte budgétaire international, l'environnement économique national, les orientations budgétaires de l'État concernant les collectivités locales etc.,
- une analyse de la situation financière de la collectivité,
- les perspectives pour l'année concernée.

Le débat d'orientations budgétaires qui interviendra à l'appui de ce présent rapport permettra **d'appréhender et de discuter des enjeux financiers et stratégiques de l'année 2026**. Néanmoins, les décisions qui seront arrêtées cette année doivent impérativement se conformer à **un cadre financier pluriannuel** garantissant à long terme la solvabilité de la Commune de Saint-Louis. C'est pour cette raison que les choix de la municipalité pour l'année 2026 sont exprimés dans le cadre plus large de la prospective financière qui va au-delà de l'exercice.

L'élaboration du budget pour 2026 est fortement lié au contexte national, marqué par une loi de finances votée tardivement, dans un climat d'instabilité politique.

2026 est surtout une année de transition, à cheval sur deux mandatures avec les élections municipales de mars. La mandature actuelle se termine, la future assemblée qui sera installée aura à voter le budget 2026.

Il n'en demeure pas moins que la feuille de route de l'exercice 2026, objet des présentes orientations budgétaires est construite dans la continuité de l'ambition portée jusqu'à lors. **Les chantiers structurants se poursuivront** ainsi que les opérations récurrentes qui sont organisées dans une logique de programmation pluriannuelle à l'instar notamment des travaux de modernisation des routes, des travaux dans les écoles et sur le patrimoine bâti de la commune.

Le service public municipal continuera à se développer avec de nouveaux services qui seront proposés à la population cette année avec la mise en service de nouveaux équipements publics : la maison funéraire et le jardin des souvenirs, un nouvel espace de réception, les équipements de proximité dans les quartiers, la place des fêtes, les maisons communales de proximité réhabilitées etc.

L'épanouissement humain demeure un axe prioritaire du programme de mandature sur lequel des efforts soutenus ont été déployés depuis 2020 et se poursuivront en 2026 dans le domaine notamment de la politique éducative, du soutien aux associations, de la politique sportive, culturelle, de la politique de la ville et de ses dispositifs associés.

CHAPITRE 1: LES DONNEES ECONOMIQUES ET FINANCIERES, LE CADRE BUDGETAIRE ACTUEL ET LES ORIENTATIONS 2025

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER

L'économie mondiale semble résister aux différents chocs intervenus en 2025 qu'il s'agisse d'un contexte géopolitique toujours tendu et du relèvement des droits de douane américain.

Depuis le début d'année, les velléités d'annexion du Groenland par les Etats-Unis entraînent une crise transatlantique ouverte : l'OTAN planifiant une mission de renforcement de la sécurité dans l'Arctique par les forces alliées en Europe et le président américain ayant lancé de nouvelles hostilités contre l'Europe en menaçant huit pays de droits de douane supplémentaires de 10 % à partir du 1er février, qui pourraient monter à 25 % en juin, s'ils ne se rangeaient pas derrière la volonté de Washington d'acquérir le Groenland

En France, la Loi de Finances pour 2026 est considérée comme adoptée depuis le 2 février 2026 après le rejet de deux motions de censure à la suite de l'engagement de la responsabilité du Gouvernement (49.3). La mise en place tardive du budget de la nation reflète l'incertitude politique actuelle qui pourrait créer un climat peu propice aux investissements et à la consommation.

Aujourd'hui, une fois encore, les collectivités locales doivent composer avec cette instabilité, en pleine crise politique, pour préparer leurs budgets.

A. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

1. Décélération de l'inflation en zone euro

Après les fortes tensions liées à l'envolée des prix de l'énergie et de l'alimentation en 2022, l'inflation mesurée par les indices de prix à la consommation a nettement baissé dans l'ensemble des pays développés.

Ainsi, début 2025, la zone euro avait retrouvé un niveau d'inflation de 2%. En septembre 2025, l'inflation s'est établie à 2,2% sur un an.

Cette baisse, amorcée depuis plus d'un an, résulte à la fois du reflux des prix de l'énergie, de la normalisation des chaînes d'approvisionnement et du ralentissement de la demande intérieure.

Après deux années de tensions généralisées sur les prix, l'économie européenne retrouve progressivement une trajectoire d'équilibre, même si les disparités entre pays demeurent fortes : par exemple, l'inflation atteignait 2,4% en Allemagne en septembre et 1,1% en France selon Eurostat.

La composante énergétique est la principale source de désinflation : la baisse du prix du pétrole et la normalisation du marché du gaz en Europe ont réduit les coûts pour les entreprises et allégé les factures des ménages.

Parallèlement, les prix alimentaires, qui avaient contribué à plus de la moitié de l'inflation en 2023, ralentissent nettement (+ 1,4% sur un an), grâce à la détente des intrants agricoles (en particulier la baisse du coût des engrais) et à la baisse des coûts logistiques.

Cependant, la baisse de l'inflation ne se traduit pas encore pleinement dans le ressenti des ménages. Les prix des services, notamment dans le logement, la santé et la restauration, continuent de croître à un rythme supérieur à 3%. La pression salariale demeure également élevée dans certains secteurs, où les hausses de rémunération signées en 2024 se répercutent encore dans les coûts de production et donc également sur le prix des produits manufacturés.

Du point de vue budgétaire, la décrue des prix offre une respiration bienvenue aux Etats européens. Elle réduit la charge des dépenses d'indexation et indirectement par le biais des politiques monétaires accommodantes, allège les coûts de refinancement. Mais elle met également en lumière la faiblesse persistante de la croissance, estimée à 1,1% pour 2025. L'économie européenne entre ainsi dans une phase d'ajustement où la priorité passe d'une lutte contre la flambée des prix à un soutien mesuré à l'activité.

Du côté des finances publiques, malgré le désordre économique mondial, la croissance mondiale devrait résister, passant de 3,2 % en 2024 à 3 % en 2025.

Dans la dernière mise à jour de ses prévisions, publiée le lundi 19 janvier 2026, le FMI a revu ses prévisions de croissance pour 2026 à 3,3 %, en hausse de 0,2 point par rapport à ce que l'institution prédisait en octobre 2025, puis 2,9 % en 2026.

2. En France, une croissance modérée, un ralentissement de l'inflation et une dégradation du chômage

▪ Croissance

En moyenne en 2025, la croissance du PIB français a été de +0.9%, après +1,1% en 2024 et +1,6% en 2023.

Cette performance, supérieure aux attentes, est portée par la consommation des ménages et des administrations publiques (contribution de +0,6 point après +0,8 point), ainsi que par une quasi-stabilité de l'investissement (après -0,3 point de contribution en 2024). À l'inverse, après deux années de contribution positive, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance de 2025 (-0,5 point après +1,3 point). Sources : INSEE, informations rapides, 30 janvier 2026.

▪ Inflation

Sur le front des prix, l'inflation poursuit sa décélération. L'inflation en moyenne annuelle s'établit également à +0,9 %, après +2,0 % en 2024 et deux années marquées par une forte inflation (+4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022). L'indice harmonisé européen (IPCH) augmente de 0,9% sur l'année 2025 après +2,3% en 2024.

Cette inflation modérée marque la fin du cycle inflationniste post-pandémie et permet un certain apaisement sur le plan monétaire. Elle contribue également à une stabilisation du pouvoir d'achat, bien que la croissance des salaires réels reste contenue.

Pour 2026, les projections de la Banque de France tablent sur une inflation globalement maîtrisée, avec une stabilisation autour de 1,5 %, selon les scénarios.

Cette modération des prix devrait accompagner une reprise progressive de la consommation et de l'investissement privé, dans un contexte de politique monétaire plus accommodante.

▪ Chômage

En dépit des efforts engagés pour dynamiser le marché du travail, le taux de chômage en France poursuit une trajectoire préoccupante.

Au troisième trimestre 2025, le nombre de chômeurs augmente de 44 000 par rapport au trimestre précédent. Selon l'INSEE, le nombre de chômeurs au sens du Bureau International du Travail (BIT) s'élève à 2,4 millions de personnes avec un taux de chômage qui s'établit à 7,7 % de la population active.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte économique marqué par une croissance modérée (+0,9 % en 2025, +1,1 % en 2026) et une productivité en hausse, mais dont les effets sur l'emploi sont négatifs.

La France reste ainsi dans la fourchette haute du chômage en zone euro, avec un écart persistant par rapport à la moyenne européenne.

Le taux de chômage des jeunes est nettement supérieur à celui du reste de la population. En 2024, il atteint 18,8 % en moyenne sur l'année chez les 15-24 ans, contre 6,7 % chez les 25-49 ans et 4,9 % chez les 50 ans ou plus.

Le taux de chômage est calculé au sein des seuls actifs. Or, avant 25 ans, la plupart des jeunes sont encore en études et peu sont donc actifs. Rapportée à la population totale, la part des chômeurs parmi les 15-24 ans (7,9 %) se rapproche de celle mesurée parmi les 15-64 ans (5,6 %).

3.A La Réunion : une croissance économique qui marque le pas mais des défis sociaux persistants¹

Entre décembre 2024 et décembre 2025, les prix à la consommation ont augmenté de 0,9 % à La Réunion. L'inflation sur un an est passée sous la barre des 1 %, pour la première fois depuis le premier trimestre 2021. Elle est proche du niveau national (+0,8 %).

Hors produits frais, les prix de l'alimentation augmentent davantage à La Réunion sur un an (+2,2 %) qu'en France Hexagonale (+1,7 %), mais l'écart se resserre. Quant aux produits frais, leurs prix baissent sur un an (-0,6 % et -0,4 % au niveau national). L'alimentaire pèse pour 16 % dans le budget des ménages réunionnais.

Comme depuis quatre ans, le taux de chômage se maintient à 17 %, contre une moyenne inférieure à 8% sur le plan national

Par ailleurs selon l'INSEE, en 2020 le taux de population réunionnaise qui vit sous le seuil de pauvreté monétaire est de 36 % contre 15% dans l'hexagone. La Réunion fait ainsi partie des régions et des départements de France où la pauvreté est la plus répandue, derrière

¹ Sources : INSEE, flash Réunion, 29/01/2026

Mayotte et la Guyane. De plus, le niveau de vie des ménages pauvres réunionnais est l'un des plus faibles de France, après Paris et sa petite couronne. Un ménage jeune sur deux et une famille monoparentale sur deux sont pauvres à La Réunion : comme ailleurs en France, ce sont les populations les plus touchées. La population pauvre est fortement dépendante des prestations sociales, qui constituent 57 % de leurs revenus. Sans les effets de la redistribution, la pauvreté serait encore plus notable et toucherait 50 % de la population.

B. LE CONTEXTE FINANCIER

1. Les finances publiques sous contraintes

La loi de finances 2026 s'inscrit dans un contexte de forte contrainte budgétaire et de pressions politiques multiples. Elle a pour objectif de réduire le déficit public de 5% du PIB (contre 5,4% en 2025).

Le déficit de l'État, en augmentation de 8%, est chiffré à 134,6 Md€ d'euros, contre 124,7 Md€ en 2025.

La part de la dette publique atteindrait plus de 118% du PIB (contre les 115,5% prévus par le PLF 2025).

Ce budget vise à mettre en œuvre le redressement des comptes publics par des hausses de recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et par la suppression de 23 niches fiscales ainsi qu'une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale qui sera abondée de plus de 6 Md€.

Le texte prévoit de ralentir la hausse des dépenses publiques, pour diminuer leur part dans le PIB, qui sera de 56,6% (-0,2 points par rapport à 2025). L'effort pèsera principalement sur la maîtrise des dépenses de l'État.

Le programme d'investissements France 2030 a été réduit de 1,1 Md€.

2. La participation des collectivités à l'effort de redressement

Les collectivités locales sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public à hauteur de 2 Mds, au lieu de 4,4 Md€ tel que proposé au projet de loi de finances initialement présenté en octobre 2025.

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré, va augmenter annuellement jusqu'en 2030. Localement, cette disposition concerne principalement la CIVIS, EPCI dont fait partie la ville de Saint-Louis.

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico), initialement prévu pour la seule année 2025, est maintenu en 2026. L'effort imposé aux collectivités via ce dispositif sera de 740 millions d'euros. Les communes seront entièrement exonérées de cette ponction.

3. Les mesures antérieures impactant les finances communales

En 2026, plusieurs changements majeurs touchent la fonction publique en France.

Le plus impactant sur les finances communales est l'augmentation du taux de cotisation CNRACL de 12% lissé sur 4 ans (+3% par an de 2025 à 2028). L'effet cumulé de ces augmentations, déjà engagées l'année dernière, accentue durablement la pression sur la masse salariale et réduit les marges de manœuvre budgétaires des collectivités, dans un contexte financier déjà contraint. Pour l'année 2026, ce taux passe de 34,65 % à 37,65 %.

Dès le 1er janvier 2026, « l'indemnité différentielle » est mise en place pour compenser le décrochage des plus bas salaires de la fonction publique par rapport au SMIC revalorisé. Selon les chiffres du ministère, cette revalorisation bénéficie à quelques 356 000 agents des trois versants de la fonction publique.

4. Revalorisation forfaitaire des bases pour 2025

L'article 1518 bis du Code Général des Impôts prévoit que les valeurs locatives foncières soient revalorisées en fonction de l'inflation constatée, calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre le mois N-1 et le mois de novembre N-2 pour application en année N.

Ainsi, pour 2026, les valeurs locatives des locaux d'habitation devraient ainsi augmenter de 0,8%, contre +1,7% en 2025.

II. LE CADRE BUDGETAIRE ET LES ORIENTATIONS 2026 POUR LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS

Le Compte Administratif (CA) de l'exercice 2025 du budget principal de la collectivité, qui retrace l'exécution budgétaire de l'année, sera examiné au cours du premier semestre de l'année. Les données d'exécution, bien que n'étant pas tout à fait définitives (puisque devant être rapprochées de celles du comptable public), servent cependant de support à la présentation de la situation financière de la ville à travers une analyse rétrospective.

Ce regard rétrospectif met en évidence le maintien du bon niveau constaté l'an passé des principaux agrégats financiers représentés notamment par les soldes de gestion et l'endettement.

L'épargne nette annuelle, négative en début de la mandature, est à la clôture de l'exercice 2025 à près de 8 M€. L'encours de la dette est de même niveau qu'au début de la période examinée et la capacité de la ville à rembourser sa dette est bien en-dessous du ratio d'alerte de 12 ans.

De 2021 à 2025 inclus, ce sont près de 86 M€ de dépenses d'équipement qui ont ainsi été réalisées à travers le PPI dont 60% (52 M€) sur les deux dernières années, actant ainsi une montée en puissance des réalisations des projets d'équipements :

2021	2022	2023	2024	2025	Somme
6 519 250 €	10 717 613 €	16 857 160 €	24 168 521 €	27 706 894 €	85 969 438 €
	+ 4 198 363	+ 6 139 547	+ 7 311 361	+ 3 538 373	
	+ 64%	+ 57%	+ 43%	+ 15%	

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

▪ L'évolution des recettes courantes de 2021 à 2027

Année	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2021	91,562 M€		1691
2022	94,915 M€	3,66%	1768
2023	101,347 M€	6,78%	1866
2024	102,607 M€	1,24%	1881
2025	103,415 M€	0,79%	1875
2026	105,056 M€	1,59%	1888
2027	107,007 M€	1,86%	1923

Population considérée : Totale annuelle INSEE

Sur la période, l'évolution moyenne des recettes de fonctionnement est de 2,65%. En 2025, les recettes de fonctionnement ont été de 103,4 M€.

Les orientations retenues pour les deux prochaines années est une progression modérée de 1,6 M€, inférieure à + 2%.

A ce stade de préparation budgétaire, la seule notification reçue pour 2026 est celle concernant le produit prévisionnel d'octroi de mer revenant à la collectivité qui est abondé de 815 000 € par rapport à ce qui a été encaissé en 2025.

▪ Produits de la fiscalité directe

La fiscalité directe comprend les taxes directes locales :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Les bases d'imposition, auxquelles il est appliqué un taux de taxation pour déterminer l'imposition des contribuables, sont composées majoritairement de celles de la taxe foncière sur les propriétés bâties :

Années	Base taxe d'habitation puis THRS		Base taxe foncière (bâtie)		Base taxe foncière (non bâtie)	
		évolution		évolution		évolution
2021	1 346 426	évolution	33 687 776	évolution	286 365	évolution
2022	1 262 218	-6,25%	35 459 517	5,26%	293 292	2,42%
2023	1 735 672	37,51%	38 069 670	7,36%	319 741	9,02%
2024	1 689 154	-2,68%	40 236 180	5,69%	325 790	1,89%
2025	943 081	-44,17%	42 364 224	5,29%	321 872	-1,20%
2026	943 081	0,00%	43 635 151	3,00%	324 447	0,80%
2027	943 081	0,00%	44 944 205	3,00%	327 043	0,80%

La revalorisation nationale des bases d'imposition, calculée suivant l'évolution de l'Indice IPCH publié par l'INSEE, a été en 2025 de +1,7%. Pour 2026, elle sera de +0,8%.

Les hypothèses proposées en matière de fiscalité directe locale sont donc les suivantes :

- Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales décidée par l'Etat : + 0.8 % en 2026
- Stabilité des taux communaux : la commune ne prévoit pas de modifier les taux de fiscalité en 2026
- Evolution « physique » des bases de +2,2% (constructions nouvelles, extensions...).

Les recettes liées aux impôts directs locaux sont estimées à 45,6 M€ en 2026, représentant 43% des recettes réelles de fonctionnement.

▪ **Autres produits de la fiscalité**

Avec comme principales composantes l'octroi de mer, l'attribution de compensation émanant de la CIVIS, la taxe sur les carburants ainsi que les autres produits issus de la fiscalité représentent **un peu plus de 35% des recettes de fonctionnement** du budget communal.

L'attribution de compensation communautaire qui correspond à la différence entre le produit fiscal perdu à l'occasion de l'instauration de la Taxe Professionnelle Unique par la CIVIS et les charges qui lui ont été transférées, représente un montant de 7,264 M€, constant en l'absence de nouvelles compétences prises par l'agglomération.

L'octroi de mer revenant aux communes, dépendant à la fois des dépenses qu'elles ont réalisées au cours de l'avant dernière année et des flux d'importation sur le territoire, a été en 2025 d'un peu plus de 23,8 M€ pour notre collectivité alors que le montant escompté en début d'année 2025 était de 24,340 M€. Ce produit moindre résulte du ralentissement de la consommation.

Pour 2026, le produit anticipé et notifié par les services préfectoraux est de 24,689 M€.

La part de la taxe sur la consommation des carburants revenant à la Ville a représenté une recette communale de 3,156 M€ en 2025. Une évolution de l'ordre de 0,8% de son

produit peut être prise en compte pour les prochaines années, identique à celle constatée en 2025.

▪ **Dotations**

Enregistrées au budget au chapitre 74, les dotations émanent de l'État (DGF, titres sécurisés, compensations au titre des exonérations fiscales mises en œuvre au niveau national notamment) et d'autres organismes dont la CAF (prestation d'accueil à la restauration scolaire).

La **DGF** se compose de 2 dotations :

- La dotation forfaitaire (DF). Son évolution dépend principalement de la population et du potentiel fiscal par habitant.
- La dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM), spécifique aux communes d'outre-mer et se substituant aux dispositifs nationaux de DSU/DSR/DNP.

La DGF constitue la principale enveloppe de concours financiers de l'État aux communes. Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une stabilité de l'enveloppe globale de la DGF, sans revalorisation générale.

Pour 2026, compte-tenu de l'évolution de la population au 1^{er} janvier (population totale INSEE +499 habitants, 55 653 contre 55 154), la part forfaitaire est estimée à hauteur de 5 173 000 €, soit + 50 000€.

En ce qui concerne la **DACOM**, le produit pris en compte pour les orientations budgétaires est identique à celui de 2025, soit 8,3 M€.

2. Les dépenses de fonctionnement

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant *
2021	82,097 M€		1 561 €
2022	85,478 M€	4,12%	1 592 €
2023	86,585 M€	1,30%	1 594 €
2024	89,819 M€	3,74%	1 646 €
2025	92,921 M€	3,45%	1 685 €
2026	97,211 M€	4,62%	1 732 €
2027	99,476 M€	2,33%	1 800 €

L'évolution moyenne des dépenses de la section de fonctionnement sur la période est de 2.98% légèrement supérieure à celle des recettes de la section (+2,65%).

Les prévisions de dépenses afférentes au fonctionnement courant, regroupées au sein du chapitre budgétaire 011 seront de même ordre que celles de 2025, soit à hauteur de 10 M€.

Pour rappel, le budget 2025 pour les dépenses de personnel s'élevait à 69,444 M€. Il a été réalisé à hauteur de 98,8%. Les orientations de cette année en ce qui concerne ces charges sont de 70 M€, soit -1% de plus que les prévisions 2025 et +2.30% par rapport au réalisé 2025.

Cette évolution résulte d'effets mécaniques incompressibles (effet « Glissement-Vieillesse-Technicité »), de l'application de nouvelles décisions, des besoins de recrutements pour la consolidation des directions et des services, de l'augmentation de 3% du taux de cotisation CNRACL (à hauteur de 3% chaque année, depuis le 1er janvier 2025), de l'application du nouveau régime indemnitaire pour la police municipale ainsi que la mise en œuvre de la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire – risque santé -au bénéfice des agents.

En ce qui concerne le chapitre « 65 subventions » le montant exécuté a été de 13,946 M€ en 2025. Constitué, en 2025, pour plus de 67% des subventions à la caisse des écoles et au CCAS de Saint-Louis (9,282 M€), pour 18% à la contribution au SDIS, à l'OGEC Saint-Joseph de Cluny de Saint Louis et au SIDELEC (2,450 M€) et pour 9% des subventions aux acteurs associatifs.

Les montants de subvention au CCAS et à la caisse des écoles ont été augmentés en 2025 car les établissements, au-delà du développement de leur activités, ont subi pour également la hausse sensible du taux de cotisation employeur de la CNRACL.

Le chapitre « 65 subventions » évoluerait en 2026 d'environ 580 000€, soit +2.5%.

Orientations des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Nature de dépense	Rétrospective			Atterrissage		Prospective	
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Charges à caractère général (chap 011)	7 123 k€	7 587 k€	7 598 k€	9 158 k€	9 549 k€	10 000 k€	10 400 k€
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	63 299 k€	64 414 k€	66 152 k€	66 986 k€	68 427 k€	70 000 k€	71 540 k€
Atténuation de produit (chap 014)	134 k€	86 k€	256 k€	504 k€	276 k€	290 k€	290 k€
Autres charges de gestion courante (chap 65)	10 345 k€	11 751 k€	11 117 k€	12 097 k€	13 946 k€	13 596 k€	13 753 k€
Intérêts de la dette (art 66111)	750 k€	705 k€	825 k€	832 k€	701 k€	896 k€	1 180 k€
Autres dépenses	447 k€	935 k€	637 k€	243 k€	21 k€	729 k€	729 k€
Dépenses réelles de fonctionnement	82 097 k€	85 478 k€	86 585 k€	89 819 k€	92 921 k€	95 511 k€	97 892 k€

B. LE PROJET DE MANDATURE ET SON FONCTIONNEMENT

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2021-2027 comprend 43 programmes et est révisé au moment de ces orientations budgétaires 2026 à hauteur de 231,736 M€ contre 193, 574 M€ l'an passé.

Cette évolution prend en compte l'avancement des opérations et deux projets ont été intégrés au PPI :

- Les travaux d'aménagement de la Maison des Solidarités pour lesquels une AP/CP a été créée le 8 avril 2025,
- Les travaux de rénovation énergétique et d'adaptation au changement climatique du groupe scolaire Plateau Goyave, programme créé cette année.

Aussi, le PPI s'inscrit déjà logiquement au-delà de 2026, année de renouvellement de l'assemblée, avec la poursuite de réalisation des équipements structurants programmés.

Il est question par exemple des travaux de modernisation de la voirie communale, de réhabilitation du patrimoine bâti de la ville, de l'aménagement d'ouvrages d'art de franchissement et sécuritaires au niveau des 3 ravines, du renouvellement urbain du Gol avec notamment la requalification de l'avenue Pasteur, véritable colonne vertébrale du quartier, la reconstruction des écoles Edmond Albius et Sarda Gariga, la construction d'un gymnase, d'une maison des associations, d'une salle des fêtes,...

En 2025, plus de 27,7 M€ de dépenses d'investissement ont été réalisées par la ville afin d'améliorer les équipements mis à la disposition du public ainsi que la qualité des services publics. Sur la même année, les efforts nourris par les services municipaux pour accélérer la dynamique d'investissement ont permis d'engager 40 millions d'euros.

Le montant cumulé des dépenses d'équipement au cours des cinq dernières années s'établit à près de 86 millions d'euros.

2021	2022	2023	2024	2025	Somme
6 519 250 €	10 717 613 €	16 857 160 €	24 168 521 €	27 706 894 €	85 969 438 €
	+ 4 198 363	+ 6 139 547	+ 7 311 361	+ 3 538 373	
	+ 64%	+ 57%	+ 43%	+ 15%	

Pour l'année 2026, un montant prévisionnel de plus de 46,3 M€ sera ouvert en crédits de paiement au prochain budget primitif. Il concernera les opérations inscrites au PPI annexé au présent rapport.

C. L'IMPACT FINANCIER DE LA PPI

Le financement des dépenses investissements a principalement pour origine :

- L'autofinancement dégagée à partir de l'épargne réalisée sur les recettes de fonctionnement,
- Les ressources propres à la section d'investissement et les subventions provenant de partenaires extérieurs et
- Le recours à l'emprunt auprès d'établissements financiers.

1. L'autofinancement tiré de l'épargne

	2021	2022	2023	2024	Projection atterrissage 2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	91 562 336	94 915 226	101 346 686	102 606 487	103 414 874	105 055 674	107 006 993
Epargne de gestion	10 187 303	9 493 738	12 929 899	13 522 133	11 217 663	10 488 818	10 317 528
Epargne brute	9 437 382	8 788 722	12 105 041	12 690 173	10 486 161	9 544 546	9 115 012
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	10,31%	9,32%	12,27%	12,38%	10,14%	9,09%	8,52%
Epargne nette	6 138 448	5 341 377	8 884 253	10 248 876	7 909 067	6 730 753	6 166 851

Selon les évolutions présentées en recettes et dépenses réelles de fonctionnement ci-avant, l'épargne nette prévisionnelle pour les deux prochaines années, destinée au financement du programme d'investissement, reste positive et équivalente à celle constatée en début de période.

Il est rappelé que l'épargne nette est déterminée après la prise en compte du remboursement des annuités de la dette et représente l'autofinancement de la section d'investissement.

En appui à la gestion budgétaire annuelle, la prospective financière traduit les orientations de la ville compte-tenu de la programmation pluriannuelle des investissements et des perspectives d'évolution des recettes et des dépenses.

Cet outil de planification permet de vérifier la soutenabilité du PPI, de déterminer les modalités de son financement et de projeter son impact sur les finances communales. Ainsi, il permet d'écarter le risque de dégradation des indicateurs financiers dont l'épargne à son niveau historiquement négatif de la précédente décennie (*pour mémoire : en 2019, l'épargne nette a été négative à hauteur de - 2,6 M€*).

2. Les ressources propres d'investissement et les subventions

Le FCTVA versé annuellement par l'Etat à la ville est calculé sur le montant des dépenses d'équipement qu'elle a réalisé l'année précédente.

Le volume des réalisations étant croissant, cette recette propre à la section d'investissement suit la progression des dépenses pour atteindre 3,7 M€ en 2025. Les projections pour 2026 et 2027 sont respectivement de 4 M€ et 6,4 M€.

D'autres recettes d'investissements concernent les produits d'amendes de police et la taxe d'aménagement représentent environ 900 000 € par an.

En ce qui concerne les subventions de partenaires extérieurs, la prospective budgétaire tient compte de la planification de réalisation des dépenses et de l'encaissement effectif des subventions déjà notifiées suivant leurs conditions de versement.

En 2025, les subventions reçues ont représenté plus de 50% des dépenses d'équipement, soit 14,2 M€ pour 27,7 M€ de dépenses.

Les subventions connues à considérer pour les deux prochains exercices budgétaires sont de 17,5 M€ pour 2026 et 10,9 M€ pour 2027 :

Les co-financeurs du PPI :

	2024	2025	2026	2027
ANRU		3 483 425	2 599 473	3 602 957
Etat	1 832 537	3 039 142	3 139 310	
Département	2 444 915	2 302 537	4 270 289	1 175 677
EPCI	1 671 874	5 372 791	3 372 722	2 851 350
FEDER & Région	375 344	43 043	4 116 697	3 186 100
Total	6 324 670	14 240 938	17 498 491	10 816 084

Les fonds Etat, ANRU et EPCI concernent en grande partie le NPNRU du Gol ainsi que les dotations DSIL, DPV et fond de concours.

Le Département intervient notamment au titre du Plan Département et Territoires pour la réalisation de travaux de modernisation de voiries, la construction de la maison funéraire de la Rivière et le programme d'installation de brasseurs d'air dans les écoles.

Le FEDER concerne le financement des travaux de construction des ouvrages de franchissement sur le secteur des 3 ravines, de valorisation et de réhabilitation du pont CFR du Gol ainsi que ceux dédiés à la rénovation énergétique du groupe scolaire de Plateau Goyave.

A ce stade de la réflexion des orientations budgétaires, le taux de financement moyen ressortant de la prospective budgétaire est de 38% pour 2026. L'optimisation des financements via la mobilisation de subventions demeure une des priorités de la ville.

3. L'emprunt

Après l'autofinancement, les ressources propres et les subventions, le financement des investissements se complète par un recours à l'emprunt.

- **La situation d'endettement**

L'encours de dette communale au 31 décembre 2025 était de 27 327 467 euros, composé de 17 lignes d'emprunt réparties entre 6 établissements prêteurs.

Le taux moyen annuel est de 2,98% et la durée de vie résiduelle de 15 années.

La capacité de désendettement, mesurant le nombre d'années nécessaires au remboursement total de la dette en y consacrant la totalité de l'épargne de 2025 est de 3 années, bien en-deçà des 12 années recommandées.

L'encours est majoritairement (63%) à taux fixe et par conséquent reste sécurisé malgré les taux de marché de plus en plus élevés. Aucune ligne d'emprunt n'est adossée à des indices non standardisés très risqués :

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen annuel
Fixe	17 239 812.04 €	63,09 %	2,82 %
Variable	3 817 056.09 €	13,97 %	3,03 %
Livret A	6 270 599.26 €	22,95 %	3,39 %
Ensemble des risques	27 327 467.39 €	100,00 %	2,98 %

En 2025, le coût des intérêts de dette a été de 731 500 € et le remboursement du capital a été 2,578 M€.

▪ **Les perspectives de mobilisation de nouveaux d'emprunts**

Selon les orientations présentées dans le présent rapport, les investissements au PPI sont les suivants :

	2024	2025	2026	2027
Programmes	24 168 521 €	27 706 89 4 €	46 398 145 €	40 985 573 €

L'épargne dégagée en section de fonctionnement demeurera positive, de plus de 6 M€ sur la période examinée et permettra l'autofinancement partiel des investissements :

	2024	2025	2026	2027
Epargne brute	12 690 173 €	10 486 161 €	9 544 546 €	9 115 012 €
Remboursement capital de la dette	2 441 298 €	2 577 094 €	2 813 793 €	2 948 160 €
Epargne nette	10 248 876 €	7 909 067 €	6 730 753 €	6 166 851 €

Le taux d'épargne, de 10,14% en 2025, serait maintenu aux alentours de 9% en prospective.

Dès lors, le plan de financement de l'investissement peut ainsi être présenté, sachant qu'aucune cession d'immobilisation n'est prévue pour les deux prochaines années.

	2024	2025	2026	2027
Epargne nette (a)	10 248 876 €	7 909 067 €	6 730 753 €	6 166 851 €
FCTVA (b)	2 194 308 €	3 697 261 €	4 000 000 €	6 381 962 €
Autres recettes (c)	884 928 €	491 164 €	906 804 €	926 599 €
Produit de cessions (d)	97 530 €	8 155 €	0	0

	2024	2025	2026	2027
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)b0	13 425 642 €	12 105 646 €	11 637 556 €	13 475 412 €
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	8 563 390 €	14 240 938 €	17 498 491 €	10 816 084 €
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	1 898 100 €	4 600 000 €	10 763 877 €	16 844 077 €
Financement total h = (e+f+g)b0	23 887 132 €	30 946 584	39 899 924 €	41 135 573 €

Ainsi, pour compléter le financement des investissements, les montants prévisionnels de recours à l'emprunt sont de 10,7 M€ en 2026 et 16,8 M€ en 2027.

Sur cette base, le ratio de désendettement, correspondant au nombre d'années nécessaires pour le remboursement de la dette, passerait de 3 ans à 4 ans en 2026 et 6 ans en 2027 ; ce qui maintiendrait la collectivité bien en deçà du ratio d'alerte de 12 années et cela malgré l'amplification des investissements.

Enfin, il est précisé que cette prospective a été réalisée avec comme objectif final un fonds de roulement à hauteur de 10 M€ au terme des deux prochains exercices budgétaires.

D. LES DEPENSES DU PERSONNEL : EVOLUTION ET PROJECTION

1. Effectifs rémunérés au 31/12/2025 tous statuts confondus

Au 31 décembre 2025, l'effectif communal (hors CCAS et Caisse des écoles) rémunéré était de **1 605 agents**.

▪ Évolution de la répartition par statut

Effectifs 2025 (30 novembre)	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents	Total
En nombre	1076	391	138	1605
En ETP	1005.9	389.18	130.36	1525.4

Commune	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	1174	1162	1179	1151	1119	1115	1083	1076

Agents contractuels (CDD, CDI, Emplois aidés, Apprentis, Adultes relais)	616	638	545	565	542	494	513	529
Soit effectif total tous statuts confondus	1790	1800	1724	1716	1661	1609	1596	1605

▪ Répartition par filière et par statut

Filière	Fonctionnaires	Contractuels droit public + droit privé (emplois aidés)	Total	
			En nombre	En ETP
Administrative	377	111	488	476.16
Animation	9	9	18	17.5
Autres	0	36	36	31.4
Culturelle	6	0	6	6
Emplois fonctionnels	3	1	4	4
Médico-Sociale	3	13	16	16
Police municipale	40	0	40	40
Sportive	5	5	10	10
Technique	633	354	987	924.33
Total général	1076	529	1605	1525.4

▪ Répartition par catégorie

Fonctionnaires et contractuels hors contrat de droit privé	En nombre	En ETP
Catégorie A	41	40,6
Catégorie B	41	40,95
Catégorie C	1486	1411,4
Total général	1568	1492,95

Les caractéristiques essentielles des effectifs affectés sur les différents emplois perdurent dans les mêmes proportions :

- Catégorie A : 2,6%
- Catégorie B : 2,6%
- Catégorie C : 94,8%

La collectivité doit maintenir les efforts engagés dans le renforcement de son taux d'encadrement (5,2%) qui reste insuffisant compte-tenu du nombre important d'agents à manager au quotidien et des services opérationnels en restructuration.

2. Analyse et projection des mouvements RH

▪ Les entrées

Année	CDD Surcroît d'activités	Apprentis	Adulte relais
2017	40	4	4
2018	53	7	3
2019	27	5	3
2020	13	0	2
2021	7	2	0
2022	12	0	0
2023	14	2	1
2024	18	3	0
2025	32	2	2

Contractuels

Volume/origine des entrées en CDD en 2025	Nombre
CDD - Besoin lié à un accroissement temporaire d'activités	32
CDD - Emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté (quelle que soit la catégorie)	22
CDD- Contrat de projet	01
PEC - Parcours Emploi Compétences	25
Adulte-relais	01
TOTAL	81

Stagiaires/Titulaires

Volume/origine des entrées titulaires et stagiaires en 2025	Nombre
Stagiaire CNRACL	25
Titulaire CNRACL	3
Titulaire Détaché dans collectivité	0
TOTAL	28

▪ Les départs

Volume et origine des départs	Retraite	Fin de Contrat	Mutation	Démission	Décès	Licenciement pour inaptitude physique	Rupture conventionnelle	Fin de détachement
2019	32	2	0	3	4	1		
2020	31	31	7	5	10	1		
2021	35	22	3	3	8	1	1	1
2022	38	38	2	1	7	0	0	0
2023	40	4	4	4	5	0	3	2
2024	26	7	6	2	2	1	1	0
2025	41	30	3	6	2	2	0	0

Les départs à la retraite constituent le principal motif de départ de la collectivité. Ci-après les prévisions de départ pour les trois prochaines années, soit une moyenne de 51 départs par an.

	2026	2027	2028
Projection des départs en retraite des agents	53	40	60

3. Répartition Femmes-Hommes par filière

Filières	Féminin	Masculin	Total
Administrative	329	159	488
Animation	5	13	18
Culturelle	5	1	6
Autres	10	26	36
Emplois fonctionnels	2	2	4
Médico-Sociale	14	2	16
Police municipale	5	35	40
Sportive	0	10	10
Technique	350	637	987
Total général	720	885	1605

Nous pouvons observer qu'en totalité il y a un léger déséquilibre en matière de répartition femmes/hommes avec **44,9%** de femmes et **55,1%** d'hommes répartis comme suit :

- 67% de femmes dans la filière administrative
- 87,5% de femmes dans la filière médico-sociale
- 87,5% d'hommes dans la filière police municipale
- 100% d'hommes dans la filière sportive
- 64% d'hommes dans la filière technique

Concernant les emplois fonctionnels de direction, la collectivité témoigne à ce jour d'un véritable équilibre hommes / femmes

4. Perspectives d'évolution des charges de personnel

▪ Les données au 31 décembre

ANNEE	2018 en €	2019 en €	2020 en €	2021 en €	2022 en €	2023 en €	2024 en €	2025 en €
Montant voté au BP	64 100 000	64 700 000	66 200 000	66 700 000	65 000 000	66 700 000	66 820 000	68 800 000
Décision modificative	100 000	750 000						-202 000
Budget supplémentaire					500 000		850 000	644 000
Total Budget	64 200 000	65 450 000	66 200 000	66 700 000	65 500 000	66 700 000	67 670 000	69 242 000
Montant réalisé et voté au CA	64 198 177	65 446 585	64 968 763	63 298 891	64 413 614	66 152 067	66 985 685	68 426 818

- **La projection de la masse salariale en 2026**

Le budget prévisionnel de l'exercice 2025 pour les dépenses de personnel s'élevait à 69,242M€.

Il a été réalisé à hauteur de 98,8%, pour 68,426 M€.

Il est rappelé que les orientations budgétaires de cette année en ce qui concerne ces charges sont de 70 M€, soit moins de 1% de plus que les prévisions de l'an passé et +2,30% par rapport au réalisé 2025.

Après cette présentation générale du contexte économique et financier ainsi que du cadre budgétaire de la commune, il convient à présent d'examiner les orientations stratégiques pour 2026, déclinées par politique publique et par axes prioritaires de la mandature.

CHAPITRE 2 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DECLINEES PAR POLITIQUE PUBLIQUE ET PAR AXES PRIORITAIRES DE LA MANDATURE

I. LES REPONSES AUX URGENCES DU QUOTIDIEN

A. UN CADRE DE VIE PLUS PROPRE, PLUS SECURISÉ ET MIEUX ENTRETENU POUR BIEN VIVRE TOUS LES JOURS

1. Un programme pluriannuel de modernisation des routes qui s'amplifie

▪ Bilan de l'année 2025 pour les travaux externalisés de voirie

Le programme communal de modernisation de la voirie pour l'exercice 2025 a permis l'amélioration de la sécurité des déplacements, l'optimisation de la gestion des eaux pluviales, la réduction des vulnérabilités face aux aléas climatiques, la modernisation des infrastructures routières et la valorisation des espaces publics. L'ensemble des actions menées constitue une avancée structurante au bénéfice des habitants et de l'attractivité communale.

Les interventions s'inscrivent dans les orientations stratégiques fixées par la municipalité pour renforcer la capacité des services à agir pour limiter les problèmes routiers, assurer une résilience accrue des infrastructures et une meilleure qualité de vie aux administrés.

Des investissements de plus de 9.5 millions ont été réalisés pour les projets routiers et les infrastructures. Ces montants engagés confirment la mobilisation significative des dépenses communales pour déployer le programme pluriannuel routier.

Au titre des opérations menées pour renforcer la sécurité, la fonctionnalité et la résilience hydraulique, ont été réalisés :

- **Secteur de La Rivière**
 - Cité de l'Enclos – Chemin Savignan
 - Chemin Bois Noir
 - Allée des Cythères – Tranches 1 et 2
 - Impasse Chemin Pigas
 - Impasse des Galaberts et Impasse menant à la chapelle Sainte-Thérèse de Gol les Hauts
 - École Paul Hermann – Les Makes
 - Chemin du Ruisseau, suppression du radier
 - Rue Richard, suppression du radier
 - Chemin Trompette d'Or partie haute
 - Chemin des Camélias – Les Makes
 - Plateforme Verval – Le Ouaki

- **Secteur de Saint-Louis**
 - Rue Jean XXIII – Roches Maigres (partie basse et partie haute)
 - Chemin Pièce Jeanne – Bellevue
 - Rue Marius et Ary Leblond
 - Parc Méroc – Roches Maigres
 - Lotissement Oliver Tambo
 - Parking du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

- **Les autres prestations externalisées**

- ❖ **L'intervention du Gyrobroyeur**

L'entretien des abords des routes communales est assuré par un prestataire au moyen d'un gyrobroyeur, afin de garantir le bon état des accotements et la sécurité des usagers. Ces interventions permettent de maîtriser le développement de la végétation, d'améliorer la visibilité dans les virages et aux intersections, et de faciliter le passage et le croisement des véhicules, notamment sur les routes étroites.

Les opérations de girobroyage sont réalisées deux à trois fois par an sur les voies concernées, en fonction de la croissance de la végétation et des conditions climatiques, afin d'assurer un entretien régulier et efficace.

Le montant annuel consacré à ces opérations d'entretien s'élève à 45 000 €, incluant les moyens humains, le matériel et les interventions nécessaires au maintien de la sécurité et de la praticabilité de ces voies.

- ❖ **L'entretien des réseaux d'eau pluviales souterraines par l'hydrocurage**

Les opérations d'hydrocurage des réseaux enterrés, réalisées en centre-ville et dans les écarts, sont confiées à une entreprise spécialisée. Ces interventions permettent l'évacuation des boues, sédiments et déchets accumulés dans les canalisations, réduisant ainsi les risques d'obstruction et de dysfonctionnement du réseau.

En complément, l'entretien des puisards situés sous chaussée est également assuré, garantissant une collecte efficace des eaux pluviales et un écoulement optimal, notamment lors d'épisodes pluvieux importants.

Pour l'année 2025, ces prestations représentent environ 250 heures d'intervention, pour un coût annuel de 50 000 €. Il est indispensable de poursuivre et maintenir ces opérations de manière régulière, afin de prévenir les inondations, les débordements du réseau et les écoulements d'eau sur la voirie, qui pourraient impacter la sécurité des usagers et la pérennité du réseau routier.

- **Bilan des travaux en régie**

- ❖ **Intervention lors des intempéries**

Les équipes de la Régie interviennent rapidement pour remettre en état les radiers submergés et dégager les routes obstruées, évitant les embouteillages et retards.

La location d'engins et de camions PATA permet d'assurer efficacement la réfection des routes et le rétablissement rapide des infrastructures.

Coût en location 2025 pour les intempéries montant minimum 45000€

- ❖ **Les nids de poule**

L'entretien de la route (250 km de voirie) est assuré tout au long de l'année par les équipes de la régie. Les équipes interviennent régulièrement pour maintenir la sécurité et la qualité du réseau routier. Ces interventions comprennent notamment les réparations de chaussées, le rebouchage des nids-de-poule et la remise en état des zones dégradées.

Le coût annuel consacré à cet entretien s'élève à plus de 100 000€.

La quantité d'enrobé utilisée varie en fonction des conditions climatiques, en particulier des épisodes pluvieux, ainsi que de l'état général des routes, certaines sections nécessitant des interventions plus fréquentes ou plus importantes en raison de leur dégradation. Pour l'année 2025, 160 tonnes d'enrobé ont été utilisées.

❖ **Les autres travaux réalisés par la régie**

La régie intervient régulièrement et utilise pour de nombreuses opérations essentielles : fourniture de sable pour les cimetières à l'approche de la Toussaint ; scellement des poteaux et panneaux de signalisation routière ; remise en état des chemins agricoles communaux ; préparation et remise en état des sites de manifestations communales (fête du 20 décembre, fête de la musique, concours de pétanque, etc.) ; aide à la régie bâtiment pour travaux de maçonnerie divers.

▪ *La programmation des travaux pour 2026*

❖ **Les travaux récurrents d'entretien**

A l'instar des autres années, le rythme d'intervention des travaux en régie et externalisés pour les travaux courants devra se poursuivre afin de maintenir les infrastructures en sécurité. Des accords-cadres seront lancés à cette finalité.

❖ **Poursuite du plan de suppression des radiers**

Véritable enjeu de sécurité, ce plan de suppression se prolongera sur 2026. Il s'agira notamment de poser des dalots afin de canaliser l'eau et de limiter les risques de submersion. Les radiers concernés par le plan pluriannuel communal de suppression sont :

- Radier La Ovette
- Radier Cuisine centrale
- Radier Maison Rouge : dans l'attente de la concrétisation du projet de pont porté dans le cadre du plan 3 Ravines par le Département et la Ville, il y a lieu pour limiter les risques d'isolement des habitants du village de reconfigurer ce radier.
- Radier Bellevue.

Une étude de maîtrise d'œuvre sera réalisée au préalable afin de déterminer plus précisément les modalités techniques en fonction de la réalité des sites, de l'armature de ces radiers et de leurs connexions. En 2026, les interventions porteront sur le radier de la cuisine centrale.

❖ **Concrétisation de l'opération carrefours à feux, Avenue du Docteur Raymond Vergès**

Ce chantier va démarrer au premier trimestre 2026, les marchés ayant été notifiés en janvier à la reprise du BTP.

❖ **Finalisation des opérations entreprises**

Sont notamment concernées les voiries suivantes : Le Chemin des Lilas et la poursuite des travaux sur le Chemin des Canots.

Par ailleurs, s'agissant du Chemin Kerveguen, des études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre ont été réalisées en 2023. Une coordination avec la CIVIS a été faite sur la partie hydraulique et des échanges doivent avoir lieu avec la Région s'agissant du croisement avec la RN5. Notre ambition est de finaliser et valider les études avant la fin du premier trimestre 2024 pour que la suite de cette opération d'envergure puisse être lancée. Afin de réaliser le Chemin Kerveguen il serait nécessaire de mettre en place un bassin versant Sud et un bassin versant Nord ce qui nécessite des travaux d'abord sur le Chemin Piton et Chemin Cannes Purisies.

❖ Les opérations nouvelles 2026

Dans le droit fil de l'ambition municipale d'avancer année après année, route après route vers une amélioration du cadre de vie des Saint-Louisiens et des Riviérois, la ville poursuivra une programmation de modernisation des routes à Saint-Louis, à La Rivière et dans les hauts.

Parmi les chantiers envisagés en 2026 les plus significatifs sont les suivants :

- La sécurisation et l'aménagement la ligne Aubry (Tapage)
- La modernisation de la Cité Calebasse
- L'aménagement de feux tricolores en centre-ville
- La suppression du radier de la cuisine centrale

2. La propreté urbaine et l'embellissement

▪ Un nouvel élan pour une plus grande efficacité

En 2025, il y a eu une restructuration de la direction de l'environnement. Des changements effectifs au sein du personnel ont traduit la volonté d'impulser une évolution forte. L'équipe de direction ainsi que l'équipe administrative ont été en partie renouvelées et travaillent dans un esprit collaboratif pour des résultats plus probants.

Il y a eu par ailleurs une montée en puissance de l'activité globale au travers des nouveaux aménagements paysagers qui ont été livrés, mais aussi la recrudescence des incivilités et la reprise en gestion du parc des Platanes aux Makes à la suite de la fin d'activités de l'association.

▪ La mise en service progressive de l'activité de la pépinière de La Rivière

La nouvelle pépinière municipale a été mise en service en 2025.

Un besoin en termes de formation technique a été identifié en vue de la montée en compétences du personnel de production. La réponse concrète apportée à ce besoin de professionnalisation s'est traduite à travers un contrat de prestations intégrées, par une formation de deux séquences de 3 jours chacune assurée par la SPL EDDEN en octobre & novembre 2025 pour 12 agents.

L'objectif est de permettre le développement du plan 1 million d'arbres au travers des semences disponibles mais également d'assurer la production de plants pour l'embellissement de la ville.

▪ **Le lancement des Opérations Coup d'Éclat (OCE) depuis février 2025**

La finalité des OCE consiste à concentrer l'ensemble des moyens et des ressources de la propreté urbaine sur un site / un quartier le temps d'une journée. Un coup d'accélérateur et d'efficacité renforcée des actions de nettoyage pour une ville plus propre et une meilleure visibilité des interventions.

Au total, 45 OCE ont été conduites en 2025.

▪ **La brigade environnement de proximité**

En 2025, 542 fiches d'intervention ont donné lieu à 218 rapports rédigés par les agents de la Brigade Environnement. Les thématiques concernent les VHU, les dépôts sauvages, les terrains non entretenus et autres situations.

La procédure d'enlèvement des VHU recensés est réglementée. Le délai moyen entre le signalement et l'enlèvement par le prestataire varie, en fonction des situations, entre 30 et 60 jours. Près de 300 véhicules ont été retirés et détruits en 2025. Cela a donné lieu à près de 50 verbalisations pour abandon de véhicule par nos agents

Un suivi du recensement des dépôts sauvages est effectué sur les secteurs de Saint-Louis et de La Rivière. Leur élimination est réalisée au fil des constatations. Des procès-verbaux ont été adressés et des actions de sensibilisation ont été organisées.

Six caméras de chasse ont été installées pour renforcer la surveillance. Le dispositif sera complété par un système innovant de visio-détection permettant de faciliter l'identification des dépôts sauvages et des contrevenants.

▪ **Le Plan Embellissement Propreté Salubrité (PEPS) : poursuivre la montée en puissance d'une politique plus efficace pour améliorer le cadre de vie**

En 2025, au regard de la priorité accordée à l'optimisation de la qualité de vie sur la commune, la réalisation du « Plan Embellissement Propreté Salubrité » (PEPS) a été lancée. Il s'agit d'améliorer la gestion organisationnelle et opérationnelle, d'investir sur des équipements, de développer les compétences métiers au travers d'un plan de formation adapté etc.

Ainsi, cette année a marqué le lancement d'une dynamique ambitieuse avec la formalisation du PEPS qui se décline en une trentaine de fiches action à travers 4 axes :

- Structurer et professionnaliser l'organisation des équipes (en particulier propreté urbaine) et des secteurs pour mieux répartir les moyens humains et organiser les interventions
- Définir une stratégie d'embellissement et de gestion durable des espaces verts pour traduire les ambitions de la commune en matière de paysage, fleurissement et plantation, en lien avec le plan 1 Million d'Arbres
- Optimiser la gestion des ressources matérielles et du parc roulant pour sécuriser, planifier et rationaliser la maintenance ainsi que les achats de véhicules et matériels
- Développer les compétences et la sécurité des agents pour renforcer la formation, la sécurité et la valorisation du personnel technique et encadrants

Les premiers résultats sont visibles avec une première réorganisation de la direction et le recrutement de spécialistes, notamment en matière de plantation. Le PEPS a également

permis de structurer les opérations “coup d’éclat”, l’installation des premières corbeilles de propreté urbaines dans les centres villes de Saint-Louis et de La Rivière, l’acquisition de nouveaux matériels et véhicules ainsi que le renforcement des compétences des agents via la convention d’ingénierie avec la SPL EDDEN.

L’année 2025 a en particulier vu le démarrage de la plantation de la forêt urbaine le long de la ravine du Gol (secteur Aquarelle) avec la plantation de plus de 2500 arbres et arbustes en lien avec les mercredis jeunesse et les centres de loisirs ainsi que le public en situation de handicap accueilli par l’ADAPEI.

Pour 2026, la stratégie du PEPS vise à intensifier les actions, en s’appuyant sur des moyens renforcés et optimisés, avec les objectifs suivants :

❖ **Accroître l’efficacité et la coordination des services mobilisés**

- Renforcer la coordination opérationnelle entre les services pour garantir une action plus lisible et plus cohérente ;
- Optimiser les tournées de collecte et d’entretien, en s’appuyant sur un diagnostic fin des zones prioritaires, des périodes de forte fréquentation et des points noirs identifiés ;
- Améliorer le pilotage des interventions grâce à des outils de suivi partagés permettant une meilleure traçabilité des actions et une anticipation des besoins ;
- Optimiser la gestion des ressources humaines et matérielles pour améliorer la rapidité et l’efficacité des actions quotidiennes ;
- Maintenir et développer la flotte de véhicules pour les interventions afin de garantir une couverture optimale des quartiers.

Cette approche coordonnée permettra d’augmenter l’impact des actions tout en rationalisant l’utilisation des moyens humains et matériels.

❖ **Intensifier les actions d’embellissement du cadre de vie**

Il s’agit de bâtir un programme structuré de rénovation des espaces dégradés et de poursuivre et d’étendre le plan de végétalisation urbaine via :

- un programme annuel de plantations pour végétaliser durablement les quartiers, grâce à la mise de la pépinière municipale ;
- l’entretien et la mise en valeur des parcs et jardins,
- des projets d’embellissement participatifs associant les habitants, les associations et les jeunes mobilisés.

L’année 2026 marquera ainsi une montée en puissance des actions visibles et pérennes, contribuant à une meilleure appropriation des espaces publics. Le développement des compétences des agents via des formations ciblées se poursuivra également.

❖ Renforcer les dispositifs de propreté urbaine et de lutte contre les incivilités

La Commune poursuivra le déploiement d'actions structurelles visant à améliorer la propreté et à réduire les comportements à risques :

- Démultiplication des opérations de nettoyage renforcé sur les zones sensibles (opérations coup d'éclat) dans une optique d'embellissement de proximité ;
- **Poursuite du déploiement des corbeilles de rue**, dont la première installation a débuté fin 2025 avec 9 corbeilles installées. Cette opération représente un investissement prévisionnel d'environ 51 000€ en 2026 pour une centaine de corbeilles. Il s'agit en effet de rattraper ce retard en équipant l'ensemble du territoire, et prioritairement les centres-villes de corbeilles adaptées aux besoins.
- Intensification de la lutte contre les dépôts sauvages, en particulier à travers le déploiement d'un nouveau système de vidéosurveillance innovant permettant d'identifier et de responsabiliser les contrevenants. Il s'agira également de développer des partenariats avec les associations et acteurs locaux afin de prévenir les comportements inciviques et sensibiliser davantage les citoyens.

Avec le PEPS, 2026 sera l'année de la consolidation et de l'amplification : des actions visibles, des agents mieux formés, des quartiers transformés, et une mobilisation citoyenne qui s'ancre dans le quotidien.

3. Le patrimoine bâti

En 2025, la direction du patrimoine bâti a poursuivi sa restructuration avec des ressources supplémentaires pour mettre en œuvre un plan de charges en progression constante.

Le déploiement du logiciel ASTECH a été réalisé. Cet outil de gestion de la maintenance permet de structurer le suivi des interventions, d'améliorer la planification des travaux et renforcer le pilotage de l'activité de la régie bâtiment. Cette démarche contribue à une meilleure réactivité des services et à la maîtrise des coûts de maintenance.

Le bilan de 2025 fait apparaître un pilotage des opérations de travaux et d'études pour un montant global de près de 12 M € d'investissement.

Ces montants intègrent les opérations livrées, en cours et engagées sur l'exercice, incluant les études, travaux et premières phases opérationnelles.

▪ Les écoles

❖ Adaptation aux changements climatiques

Pour faire face aux aléas climatiques, les opérations de clos-couvert ont été poursuivies en 2025. Les écoles suivantes ont fait l'objet de **travaux d'étanchéité horizontale et de sur-toiture** pour un montant de 525 K€ : Roland Garros, Pablo Picasso, Alphonse Daudet, Robert Debré.

Le programme de pose de brasseurs d'air dans les écoles représente un investissement global à 813 K€, permettant d'améliorer significativement le confort thermique des élèves et du personnel éducatif.

19 écoles ont déjà été dotées. Ce programme se poursuivra en 2026.

Enfin, des **préaux** de 50 m² ont été installés (100 K€) dans les écoles Jean Hoarau et Jean Macé.

❖ **Plan de salubrité**

Ce plan pluriannuel engagé en 2025 qui consiste à rénover l'ensemble des sanitaires scolaires, représente une enveloppe de 282 K€ sur l'année. Après Paul Eluard en 2023, les écoles Desforges Boucher, Anatole France et celle Plateau Des Goyaves ont fait l'objet de travaux en 2025.

❖ **Amélioration des performances énergétiques**

Avec l'officialisation du PO-FEDER 2021/2027, la collectivité lance la phase opérationnelle de transition énergétique de son patrimoine bâti.

A ce titre, le groupe scolaire de Plateau Goyaves a été identifié comme établissement-test pour une opération d'amélioration des performances énergétiques et d'adaptation aux changements climatiques.

Cette opération, en cours d'étude actuellement et d'un montant d'environ 3M€, a été proposée dans l'appel à manifestation d'intérêt du FEDER du mois de juin 2024.

En juillet 2025, le service FEDER a émis un avis favorable et la convention financière a été signée le 21 juillet 2025 pour un montant de subvention de 1 963 273.72 €.

L'école Ambroise Vollard est identifiée comme second établissement pilote pour les mêmes travaux. En fonction des résultats de cette phase-test, la collectivité pourrait s'engager dans un plan global sur les prochaines années pour traiter à terme la totalité des écoles.

▪ **Les équipements publics**

Des travaux importants **d'étanchéité et de sur-toiture** ont été réalisés à hauteur de 250K€ : cuisine centrale, Maison Sport-Santé, Hôtel de Ville.

Les **sanitaires publics** situés au niveau de l'église de Saint-Louis et ceux qui sont à l'arrière de la mairie de La Rivière ont été réhabilités.

Les **conditions d'accueil du public à l'Hôtel de Ville** ont été améliorées grâce aux travaux de modernisation de l'espace accueil.

Concernant la **cuisine centrale**, des travaux de mise aux normes des ventilations, climatisations et des groupes froids, de ravalement de façade et de résine au sol ont été réalisés en 2025 (290 K€).

Les travaux de la maison funéraire de La Rivière ont été lancés en début d'année 2025 et réceptionnés en novembre en 2025 (2.2 M€). Le dossier d'agrément a été déposé à la sous-préfecture et la mise en service sera effectuée dès réception de l'arrêté préfectoral.

La collectivité a réalisé en 2025 **l'aménagement d'un local syndical** destiné à accueillir les organisations représentatives du personnel communal, dans des conditions conformes aux obligations réglementaires et favorisant le dialogue social.

Les travaux ont porté sur l'aménagement intérieur des espaces (bureaux, salle de réunion, sanitaires), les réseaux (électricité, données), ainsi que la mise en conformité des locaux en matière de sécurité et d'accessibilité (49 K€).

Le projet de construction de **l'espace de réception** du Ruisseau constitue un équipement structurant pour la vie associative et événementielle du quartier (381 K€).

En 2025, les études ont été lancées, le permis de construire a été obtenu le 12 décembre 2025 et les travaux ont démarré en fin d'année.

Cette opération marque une étape importante dans le renouvellement des équipements de proximité et s'inscrit dans une programmation pluriannuelle des investissements communaux.

Elle se poursuivra en 2026 avec la montée en charge du chantier jusqu'à la livraison de l'équipement.

Enfin, un **chenil pour les chiens de l'unité cynophile** a été réalisé, comprenant l'aménagement de bureaux, l'éclairage extérieur, l'arrivée d'eau, le raccordement aux réseaux et les installations dédiées au chenil, pour un montant de 40 K€.

- **Les églises**

Des travaux de **mise en lumière intérieure de l'église Saint-Louis** ont été réalisés, pour un montant de 100 K€, contribuant à la valorisation du patrimoine communal et à l'amélioration du confort d'usage de l'édifice.

A La Rivière, **l'église du Rosaire** a fait l'objet de travaux de ravalement d'une façade dégradée, pour un montant de 11 K€, visant à préserver le patrimoine communal et à assurer la pérennité du bâtiment.

- **Les Maisons Communales de Proximité (MCP)**

Les Maisons Communales de Proximité (MCP) sont des équipements essentiels pour la cohésion sociale et la proximité avec les citoyens.

Les travaux de 6 MCP ont été lancés en 2025 pour les quartiers de La Chapelle, de Bellevue, du Petit-serré, du Tapage, de Canots et des Makes.

La Maison Communale de Proximité du Ouaki s'est doté d'un espace intégrant un accueil touristique. Des travaux de réhabilitation d'un bâtiment existant ont été réalisés et l'accueil touristique a été mis en service en décembre 2025.

Enfin, le quartier d'Ilet Furcy a accueilli une Maison Communale de Proximité neuve, renforçant l'offre de services publics de proximité permettant la mise à disposition d'un équipement moderne, fonctionnel et adapté aux besoins des habitants.

- **Les équipements économiques**

En 2025, la collectivité a finalisé les études pour le **Kiosque A Vocation Economique** des jardins de l'hôtel de Ville et obtenu l'autorisation de construire en novembre. La période de préparation des travaux a été lancée, avec un démarrage opérationnel en janvier 2026.

Ce kiosque vise à soutenir les activités économiques locales en offrant un espace dédié aux petits entrepreneurs. Ce projet fait partie de l'engagement de la ville pour promouvoir l'entrepreneuriat local.

L'ancien marché O'Baradiar a fait l'objet en 2025 d'une opération de mutation visant à recréer une dynamique économique et commerciale du site. Les travaux ont porté sur le ravalement de façade, l'installation d'un deck en bois et la restructuration de deux box.

De plus, dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la collectivité a aménagé un **local d'information dédié à l'accueil du public, à la présentation des projets urbains et à l'accompagnement des habitants et porteurs de projets du centre-ville.**

Ce local constitue un outil de proximité permettant de renforcer la lisibilité de l'action municipale et de soutenir la dynamique de revitalisation du cœur de ville.

Les travaux ont concerné l'aménagement intérieur, les équipements d'accueil du public et la mise en valeur des espaces.

Le montant global de l'opération de mutation du O'Baradiar est de 98 K€.

La collectivité a engagé en 2025 une opération de **réhabilitation d'une friche**, anciennement occupée par la PMI, afin d'y créer le **Carrefour de l'entrepreneuriat**, équipement dédié à l'accompagnement des porteurs de projets et au développement économique local.

Les travaux ont porté notamment sur la reprise des installations électriques, les travaux de peinture, la réfection des sols, la création de cloisons, ainsi que la réhabilitation des toitures.

Le montant global de l'opération s'élève à 185 K€.

▪ *Les équipements sportifs*

Le programme de réhabilitation des infrastructures sportives de la commune avance de manière significative (1,5 M€).

En 2025, nous avons lancé les études de programmation pour la construction d'une nouvelle piscine de Saint-Louis, ainsi que les travaux pour corriger les désordres et malfaçons de la piscine de La Rivière.

Les travaux pour la construction de vestiaire du terrain de football de Bois-De-Néfles Cocos ont été lancés.

Enfin, les travaux de l'espace grand jeux de La Palissade ont démarré en août 2025.

Ces opérations visent à offrir des infrastructures sportives sécurisées, modernes et adaptées aux besoins de la population.

▪ *Les priorités d'investissement pour 2026*

La programmation 2026 s'inscrit dans la continuité des actions engagées. Les orientations budgétaires proposées pour 2026 traduisent une volonté forte de la municipalité de poursuivre la modernisation de son patrimoine bâti, tout en répondant aux enjeux de sécurité, de résilience climatique et de qualité de service public.

Des équipements et du ré-outillage pour accroître les capacités d'agir de la régie seront aussi à prévoir.

Les prévisions s'inscrivent dans une logique de programmation pluriannuelle maîtrisée, conciliant ambition, soutenabilité financière et recherche de cofinancements. Il s'agira pour 2026 de procéder à la réalisation des opérations suivantes notamment :

- Finalisation des chantiers de réhabilitation des MCP
- Lancement des études de Maîtrise d'œuvre pour réhabiliter les MCP de Plateau Goyaves et de Palissade

- Finalisation des travaux de la Maison des solidarités
- Lancement des travaux des trois KAVE de la place des fêtes
- Lancement des travaux de réhabilitation et modernisation du Centre Médico-Social (CMS) de La Rivière pour améliorer l'accès aux services de santé et assurer un meilleur accueil des patients
- Poursuite des travaux d'étanchéité et de sur-toiture des écoles
- Lancement des études et des travaux de réhabilitation de la façade de l'hôtel de ville
- Lancement des études de rénovation de l'église de Saint-Louis
- Lancement des études de rénovation de l'église de La Rivière

En outre, des études pour la réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergétique des bâtiments communaux de plus de 1 000 m² seront lancées afin de rationaliser et d'optimiser la gestion des bâtiments.

4. Les Petits Aménagement de Proximité (PAP)

En 2022, les premiers Conseils Participatifs Citoyens (CPC) dans les 24 quartiers de la commune ont permis de construire avec les habitants une feuille de route avec pour objectif de bâtir « un projet pour chaque quartier ». C'est ainsi qu'ont été lancés les « Petits Aménagement de Proximité » (PAP) dont les premières livraisons ont eu lieu en 2023 pour équiper progressivement chaque quartier.

▪ **Les PAP livrés ou démarrés en 2025 :**

PAP	Etat d'avancement	Coût global (HT)
Aire de jeux et de fitness de Grand Serré	Réalisé	88 992,20 €
Aire de jeux Plateau Goyaves	Réalisé	84 846,13 €
SWO Plateau Goyaves	Réalisé	73 878,80 €
Aire de jeux et de fitness de Bellevue	Livraison 1 ^{er} semestre 2026	130 613,50 €
Aire de jeux Pont Neuf	Livraison 1 ^{er} semestre 2026	81 914,93 €

▪ **Focus sur les PAP en étude**

Sur les quartiers de Tapage et de Maison Rouge, la commune a engagé, dans le cadre de sa politique d'aménagement et de développement des services de proximité, des études internes destinées à identifier les emprises foncières les plus adaptées à l'implantation d'équipements publics de proximité.

Ces réflexions portent notamment sur la création d'équipements à vocation sportive et récréative, tels que des city stades, des aires de jeux et des agrès sportifs, afin de répondre aux besoins exprimés par la population locale, de favoriser la pratique d'activités physiques accessibles à tous et de renforcer l'attractivité et la cohésion sociale de ces quartiers.

Ces études prendront en compte les caractéristiques urbaines et environnementales du secteur, les contraintes réglementaires applicables, ainsi que l'articulation avec les

équipements existants, dans une logique de maillage équilibré du territoire communal. Elles seront partagées et enrichies en CPC avec les habitants.

5. La valorisation des espaces publics stratégiques

La politique engagée et ambitieuse de redynamisation urbaine et de résorption des friches a pour objectif d'améliorer la qualité urbaine et paysagère de la Ville. Aussi, des sites délaissés ont fait l'objet de travaux pour redonner vie à ces espaces.

▪ Les opérations mises en service en 2025

Espace de loisirs de Verval

La Commune de Saint-Louis a souhaité bâtir un espace de loisirs, de détente, de respiration de qualité sur le site à fort potentiel patrimonial de Verval, non loin du canal des Aloès.

La première phase du projet a été réalisée avec l'aménagement d'une grande aire de jeux pour enfants de 600m², d'un grand espace de street workout et de stations de fitness de 400m², ainsi que la création d'un espace de stationnement paysagers de 23 places et d'un puisard pour l'infiltration des eaux pluviales.

Il s'agit d'un investissement de 1 254 111,50€ TTC qui fait l'objet d'une demande de financement FEDER à hauteur de 80%.

Aire de jeux du secteur Fiagues

Suite à la concertation citoyenne dans le cadre du projet de logements temporaires près de la cité Médéric, les habitants de la cité ont souhaité disposer d'une aire de jeux pour enfants et d'un espace de respiration. Cet espace composé d'une aire de jeux pour enfants et d'un espace d'agrès sportif a été livré en 2025 (87 126,00 € HT).

Parking rue Luc Donat

Dans le cadre des travaux de la rue Luc Donat, un projet de parking de 12 places a été réalisé incluant l'aménagement de 2 places pour personnes à mobilité réduite et une zone de plantations.

▪ Les opérations en cours

Parc Méroc – aménagement phase 2

En 2024, le PAP du quartier a permis l'installation d'une aire de jeux dans le parc. En 2025, des travaux de sécurisations du parc (reprise du réseau d'eau pluvial) et d'aménagement paysager ont été réalisés.

Les travaux d'embellissement se poursuivent avec la création d'une pergola, l'installation de corbeilles, d'une cage de Street Workout et de nouvelles plantations. De nouveaux jeux pour les enfants en bas âge seront installés au 1^{er} trimestre 2026.

Le réaménagement de la place des fêtes à La Rivière

L'objectif est de créer une centralité urbaine reliant le parvis de l'église au collège et d'optimiser l'espace afin de concilier développement économique, activités liées au boulo-drome et création d'espaces de loisirs (aire de jeux, théâtre de plein air,...), embellissement et renaturation.

Il s'agit également de réaliser des places de stationnement supplémentaires et de sécuriser les cheminements doux.

Les travaux ont été lancés le 22/09/2025 et se termineront au 1^{er} semestre 2026 pour un budget d'environ 1,5 million HT.

▪ **Les opérations en étude**

Aménagement du parking paysager en face de l'école de Gol les Hauts

Dans le cadre de l'aménagement du terrain Bory, la commune a souhaité requalifier une zone en friche utilisée pour le stationnement. Il s'agit de réaliser un parking paysager de 35 places et des cheminements modes doux. Ce projet d'environ 340 000€ a bénéficié de la subvention du Fonds vert à hauteur de 268 241€. Les travaux débuteront au 1^{er} semestre 2026.

Aménagement du parc de Gol les Hauts

Ce site emblématique constitue un levier majeur pour la valorisation du patrimoine créole et le développement des services de loisirs pour les habitants et les visiteurs. Ce parc fera l'objet d'une revalorisation progressive visant à améliorer les cheminements, l'accessibilité et l'offre de loisirs. Les études seront lancées en 2026.

Aménagement du site de Moulin Maïs, *Sin Lwi- Berso Maloya*

Un projet d'aménagement est en cours d'étude intégrant la création de cheminement piétons, la création de places de stationnement, la mise en place de zones de végétalisation, l'installation d'un grand kiosque (restaurant) et la valorisation de l'espace autour du stade pour accueillir des festivités. Les premiers travaux seront engagés en 2026.

L'aménagement de ce site va constituer le cadre spatial de la grande ambition *Sin-lui Berso Maloya* qui sera le projet emblématique de la mandature 2026-2032 et dont la déclinaison se construira dans toutes les dimensions : économique, culturelle, pédagogique, touristique etc.

B. UN PROJET EDUCATIF GLOBAL POUR FAIRE DE SAINT-LOUIS UN TERRITOIRE A HAUTE QUALITE EDUCATIVE

1. Des efforts constants pour améliorer le cadre de vie au sein des écoles

L'année 2025 a été marquée par une mobilisation importante des services en faveur de l'entretien, de la sécurisation et de l'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles de la commune. Ces interventions ont visé à répondre à la fois aux besoins du quotidien et à des enjeux structurels, dans un objectif constant de sécurité, de confort et de qualité de l'environnement scolaire.

Des travaux d'importance ont été réalisés :

- **Travaux d'étanchéité** réalisés dans les écoles Robert Debré, Alphonse Daudet, Jean Hoarau et Pablo Picasso, afin de garantir la pérennité des bâtiments et prévenir les infiltrations,
- **Réalisation de préaux** dans les écoles Jean Hoarau et Jean Macé, contribuant à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves, notamment lors des temps de récréation et en cas d'intempéries,

- **Rénovations de sanitaires** dans les écoles Desforges Boucher et Anatole France
- **Déploiement de brasseurs d'air** dans les écoles afin d'améliorer le confort thermique et la qualité de l'air dans les classes,
- **Pose de rideaux ignifugés** engagée dans les écoles, avec une programmation adaptée aux contraintes scolaires, notamment pendant les périodes de vacances.

La sécurité des établissements a également été renforcée par le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection et de détection des intrusions dans l'ensemble des écoles de la commune.

Enfin, le **développement des équipements numériques**, en particulier le déploiement du Wi-Fi dans les écoles, a été engagé de manière progressive. Certaines écoles sont déjà équipées, tandis que d'autres feront l'objet d'interventions programmées en 2026.

2. Mise en service de l'école transitoire Sarda Garriga au Gol

Dans le cadre de l'avancement du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (**NPNRU**) du quartier du Gol, une étape opérationnelle majeure a été franchie avec la mise en service de l'école transitoire Sarda Garriga.

Ainsi, à la rentrée de janvier 2025, les élèves de l'école Sarda Garriga ont pu intégrer l'école modulaire qui a été réalisée pour garantir la continuité pédagogique pendant la durée des travaux (démolition et reconstruction des écoles Sarda Garriga et Edmond Albius). Cette organisation a permis d'accueillir 125 enfants dans des conditions adaptées et sécurisées, sans rupture dans les apprentissages.

L'école de préfiguration repose sur des bâtiments modulaires de nouvelle génération, conçus pour répondre aux exigences actuelles en matière d'accueil scolaire. Les classes ont été intégralement équipées en mobilier neuf, permettant d'offrir aux élèves et aux équipes pédagogiques un cadre de travail fonctionnel, moderne et conforme aux standards éducatifs.

Une attention particulière a également été portée au confort thermique et aux conditions matérielles d'accueil, avec des salles de classe climatisées et l'installation de rideaux ignifugés, contribuant à la fois à la sécurité des locaux et au bien-être quotidien des usagers.

3. Dénomination des écoles de la ZAC Avenir

Les écoles de la ZAC Avenir portent désormais les dénominations école maternelle Manzel Péria et école élémentaire Anne Mousse. Cette étape marque leur inscription pleine et entière dans le paysage scolaire et dans la vie du quartier.

Dans ce cadre, la cérémonie républicaine de dénomination des écoles, organisée le 10 novembre 2025, a constitué un temps fort symbolique, réunissant la communauté éducative, les familles et les habitants. À cette occasion, Manzel Péria, doyenne centenaire, était présente et a adressé un message d'encouragement aux enfants, soulignant l'importance de l'éducation. Ce moment particulièrement émouvant a renforcé la portée humaine et intergénérationnelle de la cérémonie.

Le choix de ces appellations s'inscrit dans la continuité d'une démarche participative, associant les habitants et les enfants des écoles à travers une consultation citoyenne, suivie d'un vote des enfants. Cette démarche a permis de renforcer le lien entre les

établissements, leur environnement et les usagers, tout en valorisant la participation citoyenne dès le plus jeune âge.

4. Conseil Municipal des Enfants

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, les **élus du CME ont été pleinement associés à la définition et à la validation d'actions concrètes**, à travers des séances plénières et des commissions thématiques. Ces temps de travail leur ont permis de proposer, débattre et prioriser des projets autour de thématiques majeures telles que l'environnement, les sports et loisirs, la solidarité et la citoyenneté, ainsi que la santé et l'alimentation, en lien étroit avec les élus adultes, les services municipaux et les partenaires.

Par ailleurs, les enfants élus ont été **activement mobilisés lors de temps institutionnels et citoyens** (commémorations, Conseils de Participation Citoyenne, Conseil municipal, manifestations et inaugurations), renforçant leur compréhension du fonctionnement démocratique et leur engagement citoyen.

Enfin, plusieurs **projets validés par le Conseil Municipal des Enfants et approuvés par le Conseil municipal** ont connu des **avancées opérationnelles significatives**, parmi lesquels le développement d'activités sportives autonomes, la mise en place de boîtes à livres et de boîtes à expression au sein des écoles, la participation des enfants élus à la commission des menus, ainsi que des actions de communication et de valorisation du CME.

En 2026, un partenariat avec l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) pourra être développé afin de renforcer l'accompagnement du dispositif, notamment en matière d'appui méthodologique, de formation et de valorisation des actions du CME.

Par ailleurs, un « Parcours citoyen du CME » sera mis en place pour permettre aux enfants élus de découvrir, de manière concrète et progressive, les institutions, les services publics et les valeurs républicaines, à l'échelle de la commune et du territoire réunionnais.

5. Engagement en faveur d'une démarche écoresponsable

Pour 2026, la collectivité mettra en œuvre une démarche écoresponsable, tant dans la gestion des équipements que dans les pratiques administratives. À ce titre, la poursuite du renouvellement du mobilier scolaire s'inscrit dans une logique de réemploi et de revalorisation, en s'appuyant sur des partenariats avec des associations spécialisées dans la remise en état du mobilier, pour limiter le gaspillage et favoriser une approche durable.

Par ailleurs, la réflexion sur la dématérialisation des cartes de cantine sera engagée, avec pour objectif de réduire l'usage du papier et de simplifier les procédures. Cette évolution permettra notamment la transmission régulière aux écoles de listes actualisées des enfants ayant réglé l'inscription à la restauration scolaire, contribuant ainsi à une organisation plus efficiente et respectueuse de l'environnement.

6. Ouverture de l'UEMA à l'école de la ZAC Avenir

La rentrée de janvier marquera l'ouverture d'une Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) au sein de l'école maternelle Manzel PERIA. Ce projet s'inscrit dans un travail partenarial étroit associant la Ville, l'Éducation nationale et la fondation Père Favron.

Il s'agit d'une première sur le territoire, traduisant une volonté partagée de renforcer l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap. Cette ouverture répond à plusieurs enjeux majeurs : favoriser l'accès à l'école pour tous, proposer un accompagnement éducatif et médico-social adapté, et soutenir les familles, tout en contribuant au développement d'une école inclusive sur le territoire communal.

7. Renforcement de l'accueil des enfants de moins de trois ans

Dans le cadre du renforcement de l'offre éducative sur le territoire, il est envisagé de travailler avec l'ensemble des partenaires de l'Education Nationale sur la faisabilité d'ouverture d'autres classes de très petites sections.

Cette évolution vise à accompagner l'accueil des enfants de moins de trois ans, à favoriser une entrée progressive dans le parcours scolaire et à répondre aux besoins identifiés des familles, tout en contribuant à un meilleur équilibre de l'offre éducative à l'échelle du territoire et en s'inscrivant dans une dynamique de coopération avec l'ensemble des partenaires éducatifs.

8. Renforcement de la signalétique et valorisation de la mémoire des écoles

Afin d'améliorer la lisibilité et l'identification des établissements scolaires sur le territoire communal, il est proposé de remettre en place, devant chaque école, une plaque de signalétique portant clairement le nom de l'établissement. Cette signalétique serait complétée par l'installation d'une seconde plaque à vocation pédagogique et mémorielle, présentant de manière synthétique la personnalité, le personnage ou la référence historique ayant donné son nom à l'école. Cette action s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine scolaire, de transmission de la mémoire collective et de renforcement du sentiment d'appartenance à la communauté éducative.

9. Reconduction et valorisation des actions éducatives fédératrices

Il sera reconduit en 2026 un certain nombre d'actions éducatives structurantes, contribuant au bien-être, à la santé et à l'épanouissement des élèves.

À ce titre, l'action « Hôpital des Nounours », menée par l'association Carabins de Bourbon en partenariat avec la Ville, sera reconduite. Elle vise à sensibiliser les jeunes enfants à la santé et aux soins médicaux de manière ludique et rassurante, en favorisant la prévention et la dédramatisation du parcours de soins.

Par ailleurs, les temps forts de fin d'année, à travers l'opération Noël dans les écoles et la Christmas Week, seront maintenus. Ces actions permettent la distribution d'un cadeau à chaque élève, associée à des moments festifs et conviviaux dans les établissements scolaires, contribuant à renforcer le bien-être des enfants et le lien avec les équipes éducatives et les familles.

10. La cité éducative

En 2025, la nouvelle convention cadre pluriannuelle relative au renouvellement du label de la Cité Educative ainsi que la convention de mutualisation ont été officiellement signées lors du Comité de Pilotage du 24 octobre. La convention cadre fixe les orientations stratégiques et le plan d'actions de la cité éducative ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation.

Le budget global de la Cité Éducative a été maintenu et son périmètre géographique redéfini, permettant une meilleure cohérence territoriale. Les quartiers prioritaires (QPV) relevant de la Cité Éducative sont désormais répartis en quatre secteurs, contre trois précédemment : Le Gol / Roches-Maigres / ZAC Avenir – L'Étang / Palissade – La Chapelle.

18 977 élèves sont concernés par la Cité Éducative, dont 9 174 élèves répartis dans 27 établissements scolaires du 1er degré (4 599 élèves) et du 2nd degré (4 575 élèves).

Les trois axes fondateurs de la Cité Éducative sont maintenus, intégrant de nouvelles priorités d'action :

- Réussir à tout niveau et dans chaque territoire
- Apprendre et agir dans le monde d'aujourd'hui
- Mobiliser les intelligences

Un axe transversal supplémentaire est introduit :

- Déployer une stratégie d'évaluation, de capitalisation et de soutien aux porteurs de projets.

La reconduction de la convention pour 2025-2027 réaffirme une ambition forte : structurer durablement une action collective cohérente et innovante au service des enfants, des jeunes et des familles.

L'année 2026 comprendra le suivi des actions accompagnées dans le cadre de la programmation 2025 ainsi que le lancement de la nouvelle programmation au travers d'un appel à projets prévu au premier trimestre.

Comme prévu par la convention cadre triennale, le budget global de la Cité Educative sera maintenu pour 3 ans.

Une attention particulière sera portée aux projets qui favoriseront une logique de parcours et de continuité éducative, visant à améliorer l'articulation des temps clés de la scolarité et de la vie de l'enfant soit de la petite enfance à l'insertion professionnelle.

▪ Priorités 2026

- Actions ciblant les publics 0-3ans et 16-25ans
- Développement de la co-éducation et de la parentalité
- Amélioration des compétences fondamentales, de la réussite et de l'ambition scolaire
- Des parcours éducatifs assurés sur tous les temps de l'enfant notamment sur la pause méridienne et le temps extrascolaire
- Accompagnement de l'élève et soutien dans l'acquisition des savoirs fondamentaux
- Démarche participative du public visé en favorisant l'implication des enfants, des jeunes et des familles dans la conception et la mise en œuvre du projet.

11. La restauration scolaire

La restauration scolaire à Saint-Louis est un pilier essentiel du bien-être et de l'éducation des enfants. Chaque jour, plus de 8 000 repas sont produits durant la période scolaire, grâce à une unité centrale de production et à des cuisines autonomes situées aux Makes, qui approvisionnent 32 restaurants scolaires. L'organisation est donc à la hauteur des enjeux. Pendant les vacances et les mercredis, environ 1 000 repas sont préparés quotidiennement. L'alimentation des élèves ne se limite pas à répondre à leurs besoins nutritionnels ; elle contribue également à leur croissance, à leur développement psychomoteur et à leurs performances scolaires.

▪ Bilan 2025

En 2025, l'unité principale de production de la restauration collective située au Plateau des Goyaves a poursuivi la modernisation de ses infrastructures et de ses équipements de production de repas. Les travaux majeurs réalisés en 2025 incluent :

- La rénovation des chambres froides, avec la remise en service de la deuxième chambre froide négative.
- La rénovation des compresseurs des chambres froides positives.
- La mise en place d'un système de réfrigération dans les salles de préparation froide et dans la salle de décongélation des produits.
- La rénovation des systèmes de fermeture des chambres froides.
- L'implémentation d'un contrôle des températures, avec suivi et alertes à distance pour gérer les coupures électriques et les pannes.
- La rénovation des sols des salles de préparation froide et de la zone d'approvisionnement.
- Le remplacement et la sécurisation des portes des zones sensibles de production.

Ces investissements en 2025 se sont élevés à 71 385 €.

Par ailleurs, dans le cadre de la modernisation du parc de véhicules, la cuisine centrale a été dotée, en remplacement des véhicules usagés, de deux fourgons équipés de cellules froides positives et d'un fourgon standard, pour un coût total de 93 600 €.

Le remplacement et la dotation en matériel de service et en mobilier dans la cuisine centrale et les restaurants scolaires ont également continué en 2025, pour un montant de 240 271€.

Enfin, des travaux de rénovation des installations de gaz, ainsi que le remplacement de matériels de production (marmites et sauteuses) et de la laverie, ont été engagés dans la cuisine centrale de la Palissade pour un montant de 11 502 €.

Sur le plan fonctionnel, la cuisine centrale a été renforcée par l'ajout de personnel qualifié, notamment des cuisiniers, ainsi qu'un agent spécialisé dans le contrôle de la qualité des services de restauration. Cet agent est chargé de :

- Contrôler l'hygiène et la sécurité alimentaire des prestations servies par la restauration collective (sites de production et de distribution).
- Vérifier le bon fonctionnement des cantines scolaires.
- Mettre en œuvre le suivi et la gestion des procédures selon les protocoles HACCP.

- Surveiller l'entretien et le renouvellement du matériel nécessaire à l'hygiène et à la sécurité alimentaire.

- **Perspectives 2026**

- ❖ **Maintien de la Gratuité des Repas**

Tous les élèves des écoles du territoire bénéficient de la gratuité des repas, renforçant ainsi l'égalité des chances. Cette mesure permet de lutter contre les inégalités sociales et d'alléger les charges des familles en difficulté, tout en garantissant à chacun une alimentation équilibrée et adaptée.

- ❖ **Éducation Nutritionnelle**

L'éducation à la nutrition vise à établir des habitudes alimentaires saines dès le plus jeune âge. Les actions prévues incluent :

- Des rencontres pédagogiques avec les parents et des visites de cuisines scolaires.
- Le projet "Du petit déjeuner", permettant aux enfants de découvrir les bonnes pratiques et les bienfaits d'un bon petit déjeuner avant une journée d'école.
- La formation continue des agents de restauration pour concevoir des menus équilibrés.
- L'implication des enfants du Conseil Municipal des Enfants dans l'élaboration des menus, avec le soutien d'un(e) diététicien(ne).

- ❖ **Lutte Contre le Gaspillage Alimentaire**

Un plan expérimental de lutte contre le gaspillage alimentaire sera mis en place. Ce plan comprendra :

- Des tables de tri pour mesurer les restes alimentaires.
- L'adaptation des portions dans les écoles maternelles.
- La promotion de la cuisine végétarienne et des visites d'exploitations agricoles.
- Un diagnostic prévu pour 2025 permettra d'évaluer l'efficacité de ces actions.

- ❖ **Projets d'Accueil Individualisés (PAI)**

Les enfants ayant des besoins alimentaires spécifiques seront pris en charge grâce à des PAI encadrés par des médecins, des directeurs d'école et des parents, en conformité avec le règlement intérieur de la restauration scolaire.

- ❖ **Promotion des Produits Locaux et Biologiques**

La Ville renforce l'approvisionnement en produits locaux et biologiques tout au long de l'année, avec des menus thématiques proposés. Les marchés publics ont été adaptés pour faciliter l'accès des fournisseurs locaux, en respect des critères de la loi Egalim.

- ❖ **Mise en place d'Actions d'Éducation à la Santé dans les Écoles**

Des actions d'éducation à la santé en milieu scolaire seront proposées en 2026, sous forme d'ateliers thématiques :

- Des ateliers d'éveil sensoriel visant à sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge aux bonnes pratiques nutritionnelles dans les structures de petite enfance et en maternelle, en les initiant à la découverte sensorielle à travers la dégustation, l'exploration des odeurs et des saveurs, et la découverte des fruits et légumes locaux.
- Un projet d'éducation nutritionnelle sera mis en place dans les écoles pilotes, ciblant principalement, mais pas exclusivement, les classes de maternelle et du primaire

dans les zones REP et REP+, ainsi que les parents, l'équipe éducative, le périscolaire et le personnel de la restauration scolaire.

❖ **Réorganisation de la Restauration Scolaire : Schéma Directeur**

Un schéma directeur sera élaboré pour optimiser les capacités des cuisines et améliorer la logistique. L'investissement dans des équipements plus performants réduira également l'impact environnemental.

❖ **Modernisation des Bâtiments et des Équipements**

La modernisation inclura une réorganisation pour améliorer les infrastructures de restauration, visant à optimiser l'utilisation des espaces de stockage et de préparation des repas. La modernisation de l'unité de cuisine centrale de Plateau des Goyaves se poursuivra avec le remplacement des matériels et outils de production usagés et obsolètes, ainsi que le renouvellement des véhicules de distribution, garantissant ainsi l'hygiène et le maintien en température des repas transportés vers les restaurants scolaires.

❖ **Formation et Professionnalisation des Agents**

La formation continue est cruciale pour maintenir un haut niveau de qualité. Les agents seront formés en hygiène, sécurité alimentaire et cuisine végétale. De nouvelles technologies culinaires seront également introduites pour améliorer la performance.

❖ **Valorisation du Personnel**

Le savoir-faire des agents sera valorisé par des concours culinaires tels que « La Fourchette Étoilée », encourageant leur créativité. Des formations régulières sur la nutrition et la gestion seront proposées pour améliorer la qualité des repas.

❖ **Substitution du plastique et Gestion des Déchets Organiques**

Conformément à la loi Egalim, l'utilisation de contenants plastiques est interdite depuis 2025. La Ville mettra en place un plan pluriannuel de remplacement des matériaux plastiques pour garantir la santé et la sécurité alimentaire des enfants. De plus, le travail engagé sur le traitement des déchets organiques produits par la cuisine et les restaurants scolaires se poursuivra.

❖ **Équipements de Protection Individuelle**

Les agents de restauration porteront des équipements adaptés à leur poste, tels que vestes de cuisine, pantalons et bottes pour les cuisiniers, ainsi que blouses blanches et mocassins pour les agents polyvalents. Des tenues spécifiques permettront de différencier les responsables des satellites et les gestionnaires, facilitant ainsi la communication avec les intervenants extérieurs.

La restauration scolaire à Saint-Louis vise à offrir une alimentation de qualité tout en prenant en compte les enjeux sociaux, environnementaux et éducatifs. Ces initiatives renforcent l'importance d'une éducation nutritionnelle tout en s'alignant sur des objectifs de durabilité et de bien-être pour les enfants.

C. LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EPANOUISSEMENT HUMAIN

1. La politique sportive

▪ Une politique dynamique qui s'ancre durablement

En 2025, le label Ville active et sportive a pris toute sa dimension avec une pluralité de manifestations sportives qui ont été mises en oeuvre. La dynamique de la politique sportive menée par la Commune lui a d'ailleurs valu un 3^{ème} laurier.

Saint-Louis continue d'affirmer son positionnement de ville sportive avec la continuité des actions Label Terre des jeux 2024, la promotion du sport au féminin, du sport pour tous, le soutien des activités sportives dans les écoles de la Ville et les actions de sport santé qui prennent de l'envergure dans le cadre de la récente habilitation de la Maison Sport Santé.

La Maison Sport Santé en 2025 est organisée au sein d'un local dédié à l'accueil des personnes de tout âge pour pratiquer des activités physiques et sportives adaptées . Les missions consistent à informer, à sensibiliser et à conseiller sur les bienfaits du sport pour tous, d'orienter les personnes vers les dispositifs existants sur le territoire et en lien avec la collectivité (Médecins , Kiné , EAPA , CLS , Contrat de Ville , Réseau pédiatrique).

Saint-Louis conforte son positionnement d'accueil et d'accompagnement des évènements sportifs à rayonnement régional avec les manifestations telles que :

- La Verticale des Makes ,
- Le Grand Prix Cycliste,
- Le championnat de MotoCross,
- Les Foulées Nocturnes,
- le 56^{ème} Tour Auto.

Les sites sportifs ont été fortement mobilisés par les établissements scolaires, les associations et les usagers pour la pratique des activités telles que notamment :

- Les sports collectifs (football, Handball, Sports de combats, Futsal, Volley, Basket, ..)
- Des stages de perfectionnement organisés par les associations et les ligues (Judo, Basket, Gymnastique et Natation)
- Le déroulement des activités conventionnées en faveur des scolaires (dispositif Savoir Nager, Association Père Favron, SOP).

La politique de remise à niveaux des équipements s'est par ailleurs poursuivie.

▪ Réhabilitation des sites et acquisitions de nouveaux équipements

- Réhabilitation des grillages et pare ballons réalisés au terrain Verval
- Réhabilitation du terrain de l'Étang (grillages, pare ballon et portail)
- Réhabilitation du plateau gris de Grand Serré et création de l'aire de jeux
- Réhabilitation des terrains de Tennis (grillages et équipements sportifs de compétition)
- Lancement des consultations pour le terrain de Paddle à Saint-Louis et à La Rivière (Paulin)
- Réhabilitation du dojo de Roches Maigres
- Remise en état du terrain de foot de Verval (sablage et pare ballon)
- Pose d'abri touches sur le terrain d'Ilet Alcide a été réalisé en Juin 2025
- Mise en place des protections mousses sur tous les sites sportifs (Poteaux d'éclairages et poteaux de basket)

- Poursuite du programme d'implantation des petits équipements de proximité dans les quartiers (Plateau des Goyaves, Verval , Bois de Prunes, Ravine Piment)
- L'étude de la création d'un parcours de santé (Jean Joly)
- La création et la rénovation des terrains synthétiques et des city stade (palissade)
- La poursuite de réhabilitation du terrain de football de Bois de Nèfles Coco.

▪ Perspectives 2026

Il s'agira de poursuivre le programme d'investissements (réhabilitation des sites, nouveaux équipements), et de répondre aux besoins et sollicitations des acteurs du sport qui œuvrent pour le territoire et ses habitants.

Un effort particulier sera consacré à l'entretien des sites et équipements livrés avec des contrats de maintenance et une organisation d'équipe dédiée à la surveillance des sites. Un règlement intérieur sera généralisé pour une application sur l'ensemble des sites afin d'encadrer les usages et la bonne utilisation des espaces et des équipements.

En ce qui concerne les équipements neufs, il sera mis sur les rails la construction d'une nouvelle piscine sur Saint-Louis dans le cadre de travaux de réaménagement complet du site de Plateau Goyaves qui accueille l'ancien gymnase incendié.

2. La politique culturelle

▪ Une dynamique créative, vecteur d'attractivité pour Saint Louis et La Rivière

Sur le territoire, et tout au long de l'année 2025, le public a eu accès à une programmation de manifestations et d'actions culturelles très riche et variée.

Organiser des scènes musicales diversifiées qui rythment l'agenda municipal et promouvoir la culture locale constituent des choix forts et assumés pour dynamiser la commune, pour mettre en avant l'inventivité du tissu associatif de plus en plus impliqué et valoriser les talents Saint-Louisiens et Réunionnais.

Saint-Louis est devenue une référence départementale sur les grands rendez-vous musicaux avec un public qui se fidélise, qui s'accroît et qui se diversifie :

- La **Fête de la Musique** sur le site de l'ex-aquagloss à Bel air a accueilli plus de 4000 personnes, Les festivités autour du mois de la musique et le concept de la « caravane de la musique », se sont déplacés dans les quartiers comme les années précédentes pour être en proximité avec le public ; la clôture à Ilet Alcide a mis les projecteurs sur les *Zarboutan* du Maloya.
- **Les festivités de la fête nationale** ont accueilli pour les concerts et le spectacle des feux d'artifice respectivement à Saint-Louis et à La Rivière, plus 6000 et 4000 personnes.
- La **Fet Kaf**, a rassemblé plus de 3 000 personnes pour le grand concert du 19 décembre à Moulin Maïs.

Les festivités autour du 20 décembre ont été déclinées autour de plusieurs moments forts :

- ✓ l'exposition autour de « Saint-Louis – Berso du maloya » à la salle d'exposition de Moulin Maïs, ainsi que le village créole et ses animations dans le parc
 - ✓ Le défilé associatif autour le thématique de l'esclavage et de la mémoire du maloya avec une dizaine d'associations qui ont participé à l'évènement et 250 personnes qui ont marché des jardins de l'Hôtel de ville au parc de Moulin Maïs pour célébrer cette fête symbolique
 - ✓ Le rassemblement « pat à terre » dans le parc de Moulin maïs, avec la participation de plusieurs groupes de maloya,
 - ✓ Le *risofé* fédérateur
- D'autres célébrations de plus petite ampleur mais empreintes de sens, ont été organisées et suivies d'une programmation musicale : journée internationale des droits des femmes, journée des violences intra-familiales, journée de la non-violence, Semaine créole, Dipavali, etc.

La Ville s'attache à promouvoir les artistes locaux en les programmant lors de ses évènements culturels et en soutenant, tout au long de l'année, la diffusion et l'aide à la création.

Dans tous les champs artistiques [arts visuels, arts musicaux, arts vivants], le soutien aux artistes et aux projets se structure et se pérennise grâce à des subventions qui ont été maintenues à un niveau permettant de soutenir la création et la diffusion sur le territoire.

▪ *Pour 2026*

La « **culture accessible pour tous** » sera mis en relief. Aussi, des propositions d'interventions sous forme d'ateliers, de rencontres avec les artistes seront-elles faites en direction des scolaires, des élèves des ateliers de musique mais également d'autres types de publics.

L'enseignement musical, un enjeu culturel pour la Ville

La Ville s'attache à favoriser l'accès à l'enseignement musical, en proposant des services de qualité et de proximité avec l'école de musique « Bébé MANENT » Dans le cadre du partenariat avec l'association « Klé de sol ». Il est prévu d'agir davantage pour le développement de l'enseignement musical afin de permettre à l'école de musique d'être équipée pour pouvoir accueillir plus d'élèves. L'enseignement de solfège sera proposé pour tendre vers une évolution des ateliers municipaux de musique pour plus de diversité instrumentale.

Mise en œuvre du Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle [CLEA]

Le Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle [CLEA] sera renouvelé avec l'éducation autour de 3 champs thématiques : le patrimoine, l'audiovisuel et les arts vivants. Dans ce cadre, la Ville, avec la DAAC [Délégation Académique à l'éducation Artistique et à l'Action Culturelle] et la DAC - La Réunion [Direction des Affaires Culturelles] déploieront les moyens financiers et techniques sur les trois circonscriptions scolaires du territoire, pour permettre aux enfants, de la halte-garderie aux écoles, d'accéder à l'artiste, à l'œuvre, en passant par les process de création.

Poursuivre pleinement le développement de « *Sin Lwi, Berso Maloya* » par des actions et des expositions tout le long de l'année, en particulier avec les associations, les écoles et les personnes âgées de la commune, mémoire de notre identité culturelle.

Développer une offre d'exposition permanente et évolutive sur le concept à la salle de moulin maïs.

De façon transversale, inscrire l'action des services dans le projet de schéma directeur culturel de la ville afin d'apporter une cohérence dans l'offre culturelle du territoire.

▪ **La mise en chantier du centre culturel au Gol**

L'ensemble des études relatives à la construction du futur centre culturel au Gol vont se poursuivre pour une mise en chantier de cet équipement. Projet structurant, il vise à répondre au déficit d'équipements publics du quartier tout en apportant une réponse à l'échelle communale.

L'équipement comprendra des aménagements extérieurs qualitatifs, dont un parvis événementiel d'environ 5 000 m², partiellement couvert, des espaces verts, des accès sécurisés ainsi qu'un rooftop aménagé. Il s'organisera autour d'un espace d'accueil central, de lieux culturels mutualisés (galerie, espace café, auditorium), d'une médiathèque constituant le cœur du projet et de locaux dédiés à l'enseignement artistique, conçus en articulation avec celle-ci. Un parking semi-enterré complètera le dispositif.

Un préprogramme, est en cours de finalisation avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour définir différentes options et les coûts correspondants.

Le calendrier prévisionnel de l'opération s'établit sur une durée globale de 52 mois. Il comprend une phase de procédure de concours de maîtrise d'œuvre estimée à dix mois, suivie d'une phase d'études de conception d'une durée de douze mois. La procédure d'appel d'offres pour les travaux s'étendrait ensuite sur six mois, avant le lancement des travaux, dont la durée prévisionnelle est évaluée à vingt-quatre mois.

▪ **La lecture publique**

La lecture publique est un axe essentiel de toute politique culturelle d'un territoire. Elle se met en œuvre à travers diverses actions, dispositifs et équipements dédiés. Elle ne peut se développer durablement que si elle constitue, à tous les échelons, un segment de politique publique.

A Saint-Louis, la promotion et le développement de la lecture publique demeurent des axes importants du projet de mandature.

En 2025, le fonctionnement des équipements existants a été amélioré :

- Agrandissement de la salle principale accueillant la section « ADULTES & ACCUEIL » ; travaux de peinture et pose d'un nouveau sol souple (travaux en régie)
- Acquisition d'une partie du mobilier de la section « Adultes et accueil » et aménagement d'un nouveau bureau
- Mise en place d'un portail afin de sécuriser l'entrée du personnel
- Modernisation et évolution de l'offre en termes d'outils, de supports et de fonds :
 - Installation du wifi
 - Acquisition de fonds documentaire et des abonnements
 - Déploiements des actions dans le cadre du CTL à la bibliothèque et

dans les quartiers

L'acquisition d'un nouveau bibliobus n'a pu être réalisée en raison d'un appel d'offres infructueux.

La réflexion portant sur le **schéma directeur de la lecture publique** est toujours en cours. Un atelier tenu par le cabinet « Le Troisième Pôle », s'est déroulé le 22 mai avec les partenaires institutionnels et associatifs concernés par le projet du centre culturel du Gol.

Cependant, la bibliothèque de La Rivière et l'annexe des Makes ne peuvent plus, à elles seules, répondre complètement aux besoins et attentes des administrés en termes de surfaces et d'offre de services. Par ailleurs, la refonte complète de ces équipements ainsi que leur rénovation s'avèrent nécessaire afin d'accroître leur attractivité et en faire des équipements culturels de proximité modernes, durables et attractifs pour la population.

Dans cette perspective, le projet de création d'une médiathèque au sein d'un centre culturel, (dans le cadre du NPNRU du Gol), projet phare de la mandature, dont les études ont démarré en 2024, viendrait combler ce déficit en matière de surfaces et de services consacrés à la lecture publique.

Si la création d'un tel équipement n'est plus à démontrer au regard des multiples enjeux que recouvre le champ de la lecture publique, la réhabilitation de la bibliothèque actuelle de La Rivière, initiée en 2022, demeure toute aussi nécessaire.

Aussi, une cohérence devrait être trouvée dans l'élaboration du schéma directeur de la lecture publique, à travers des équipements qui se complètent et qui font sens.

Par conséquent, les efforts entrepris par la collectivité en 2025 pour l'amélioration des conditions d'accueil et de modernisation de ses outils devront être poursuivis voire renforcés en 2026, afin d'offrir aux administrés les moyens de s'informer, de se cultiver, de se distraire, de se poser tranquillement, en un mot de s'épanouir.

Il est opportun de rappeler qu'une bibliothèque (ou une médiathèque) demeure l'équipement culturel communal ou intercommunal utilisé par la plus grande partie de la population et par les publics les plus divers. Pas moins de 6000 usagers ont fréquenté la bibliothèque de la Rivière en 2025. Par ses missions, elle se définit comme un outil de la politique éducative, de la politique en faveur de la jeunesse, de la politique sociale ou de la politique de la ville.

Il convient donc, en 2026 d'inscrire les orientations suivantes :

- Reprendre les études sur la réhabilitation de la bibliothèque de La Rivière et de la placette afin d'améliorer l'attractivité et la fréquentation des lieux ;
- Intégrer cette opération dans une réflexion plus globale autour du développement de la lecture publique à travers un schéma directeur cohérent ;
- Poursuivre la modernisation des espaces d'accueil et des bâtiments existants ;
- Consolider les travaux d'entretien et de maintenance ;
- Ouvrir l'espace public numérique ;
- Poursuivre le programme d'enrichissement du fonds documentaires et des ressources ;
- Déployer un plan de gestion RH pour favoriser la montée en compétences des agents.

3. La politique patrimoniale

La collectivité porte une politique ambitieuse visant à préserver et valoriser l'ensemble du patrimoine saint-louisien, qu'il soit matériel, immatériel, architectural, artistique ou naturel. Cette stratégie repose sur des actions culturelles, éducatives et citoyennes, mais également sur la mobilisation des acteurs du territoire : associations, établissements scolaires, artistes, chercheurs, habitants et professionnels du patrimoine.

▪ Les actions phares mises en œuvre en 2025

Plusieurs actions structurantes ont été menées pour renforcer mettre davantage en lumière le patrimoine dans la vie culturelle locale :

- Déclinaison du concept « Sin Lwi, berso maloya » lors de la fête de la musique et du 20 desanm
- Acquisition d'expositions (scènes de vie de Saint-Louis lontan, instruments de musique traditionnelle).
- Découverte et initiation autour du maloya dans les écoles des Hauts.
- Valorisation des auteurs saint-louisien tels que Gilbert Aubry, Jacqueline Farreyrol ou encore Boris Gamaleya, à travers des actions pédagogiques menées dans deux écoles.
- Montée en puissance de la Nuit des musées, intégrée à la manifestation « Sin Lwi en limièr ».
- Poursuite des démarches de protection du patrimoine bâti, notamment autour du canal des Aloès et des cases créoles.
- Organisation des Journées européennes du patrimoine, avec une programmation dédiée à la mise en valeur de thèmes identitaires du territoire.
- Accompagnement du Karmon, en particulier à travers les ateliers de création de costumes.
- Acquisition de 4 œuvres de l'emblématique sculpteur Gilbert Clain afin d'enrichir le patrimoine culturel de la ville et valoriser les artistes Saint-Louisien en lien avec le marronnage et l'esclavage.

Ces projets ont contribué à renforcer la conscience patrimoniale, à fédérer les acteurs et à développer une meilleure appropriation du territoire par les habitants.

▪ Orientations et projets structurants pour 2026

- **Identification et valorisation des édifices remarquables**

Dans la continuité de la politique de développement touristique, la Ville souhaite mieux faire connaître ses édifices patrimoniaux via un travail d'inventaire, de documentation, de signalétique et de médiation qui sera engagé sur les bâtiments remarquables. L'objectif étant d'offrir au public un parcours de découverte cohérent, de moderniser les outils de médiation et de renforcer la visibilité du patrimoine communal.

- **Création de mallettes pédagogiques sur le patrimoine**

La Ville développera plusieurs mallettes thématiques destinées aux écoles, centres de loisirs et structures éducatives. Elles aborderont notamment : les monuments historiques,

le circuit de l'eau, le patrimoine industriel et le patrimoine naturel. Ces outils permettront d'ancrer la connaissance patrimoniale dès le plus jeune âge et de favoriser des actions pédagogiques pérennes.

- **Etude sur la valorisation et la sauvegarde du cimetière du Père Lafosse**

Le cimetière du Père Lafosse fera l'objet d'un projet global associant mémoire historique, création artistique, éducation citoyenne et engagement environnemental. L'ambition est de faire de ce site un lieu patrimonial vivant en renforçant l'appropriation par la population.

- **Renforcement des événements patrimoniaux**

Parmi les actions reconduites et amplifiées figurent La Nuit des musées – Sin Lwi en limièr ou encore les Journées européennes du patrimoine avec des thématiques renouvelées et des parcours augmentés.

- **Promotion des traditions et patrimoines immatériels**

Plusieurs actions fortes seront engagées avec la création d'une action de promotion autour des tambours sacrés, l'accompagnement des praticiens et associations dans une transmission patrimoniale organisée, en particulier à travers « Voyaz dann tan lontan » (un programme éducatif dédié à la promotion du patrimoine des Hauts de Saint-Louis) ou encore le développement d'activités de médiation et de mise en visibilité à travers les visites guidées.

- **Poursuite du concept « Sin Lwi, berso maloya »**

Une action dédiée au maloya sera menée à travers une démarche pédagogique à destination des élèves des écoles élémentaires. Il s'agira aussi de développer et de valoriser l'exposition « *Paroles d'artistes* » afin d'en faire une exposition itinérante.

- **Structuration d'un réseau de "guides péi"**

Afin de renforcer la valorisation du patrimoine local, la commune souhaite structurer un réseau de guides formés aux spécificités culturelles, historiques et environnementales de Saint-Louis.

La politique culturelle 2026 contribuera ainsi à renforcer l'identité du territoire, soutenir son attractivité touristique, et favoriser l'appropriation du patrimoine par tous les Saint-Louisien.

4. Politique de la ville et cohésion territoriale

C'est dans un contexte de transition entre deux contractualisations que s'est déroulée l'année 2025, suite à la publication du décret du 27 décembre 2024 ratifiant le contour des nouveaux quartiers prioritaires dans les Outre Mers et la circulaire du 19 mars 2025 fixant le cadre d'élaboration des nouveaux contrats de ville « Engagements Quartiers 2030. La grande journée citoyenne du 22 mars 2025 organisée en mairie a également rassemblé une centaine d'habitants qui ont pu échanger sur leur futur de leur quartier et leur souhait d'actions à inscrire.

Pour 2025, l'accent a été mis sur les axes suivants :

- Des activités qui touchent la famille dans son ensemble avec une portée éducative, toute tranche d'âge confondue
- Le renforcement du lien social et le développement de la santé au travers d'activités favorisant le bien-être et le développement personnel

- La démocratisation de l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs
- L'ancrage de la culture urbaine comme facteur de mobilisation chez les jeunes
- Le développement durable et l'amélioration du cadre de vie

L'ensemble de la programmation 2025 du contrat de ville été engagée lors du comité de pilotage du 19 mai 2025 en présence de Madame le Maire et de Monsieur le Sous-préfet à la Cohésion Sociale et à la Jeunesse, incluant les crédits contractualisés ainsi que ceux de l'ATFPB. Le financement des actions retenues a été entériné lors de la séance plénière du Conseil municipal du 28 mai 2025.

Cette année, de manière exceptionnelle, la Commune a augmenté sa participation à l'enveloppe des crédits contractualisés de 14 098 € venant ainsi abonder les 402 000 € annuellement dédiés pour moitié par l'Etat et la Commune. Cette décision a été prise de manière volontariste afin d'amorcer l'intégration des nouveaux périmètres de la géographie prioritaire dans la programmation 2025.

Des financements complémentaires de l'Etat sont venus abonder le déploiement d'actions sur les quartiers. 2 dossiers ont été validés pour le territoire de Saint-Louis à hauteur de 8 000 € chacun dans le cadre des financements régionaux de la politique de la ville relatifs aux OVVV (Opérations Ville Vie Vacances) offrant à l'accès aux publics jeunes des quartiers prioritaires, en difficulté ou fragilisés, à des activités de loisirs durant les vacances scolaires. 2 actions ont bénéficié de 10 000 € chacune dans le cadre de l'appel à projet « quartiers d'été ».

A la programmation du contrat de ville, se sont ajoutés les actions engagées directement par les bailleurs sur les quartiers, au titre de l'ATFPB pour un montant de 535 480 €. Ces actions concernent principalement

- Le renforcement de la proximité sur les quartiers et au sein des collectifs sociaux,
- L'animation du lien social pour répondre à la très forte demande des habitants en termes d'animations notamment pour les plus jeunes,
- Les déchets encombrants, le sujet de la propreté urbaine restant un enjeu important,
- Le sur entretien correspondant à des réparations et à l'enlèvement des tags et permettant de faire face aux dégradations sur certaines cités.

Le deuxième trimestre a largement été consacré à la rédaction du document cadre « Engagement Quartiers 2030 » et de la nouvelle convention ATFPB, tous deux signés en décembre 2025 par les principaux partenaires Etat, Commune et bailleurs sociaux.

Ces orientations guideront la définition de la programmation 2026 avec comme avancée majeure la possibilité de valider des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec la majorité des associations retenues.

4 enjeux stratégiques ont été retenus dans le document cadre, qui se déclineront au travers des projets de quartier :

- Solidarités et vivre ensemble
- La jeunesse des quartiers : répondre aux fragilités, cultiver les talents
- Parcours vers l'emploi, tremplin pour l'avenir
- Sécurité et tranquillité publique.

5. La dynamisation de la vie locale à l'échelle des quartiers

▪ La poursuite du programme de réhabilitation des Maisons Communales de Proximité

L'année 2025 a été marquée par les travaux de réhabilitation de sept Maisons Communales de Proximité - MCP, (celles des Makes, de Bellevue, des Canots, du Tapage, du Petit-Serré, de la Chapelle, celle du Gol qui a été financée dans le cadre du NPNRU) ainsi que la livraison d'une nouvelle MCP à Ilet Furcy.

Par ailleurs, sept MCP ont fonctionné en offrant une gamme de services et d'activités, parmi lesquelles les plus significatives sont :

- La programmation des dispositifs de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires (contrat de ville, cité éducative, cité de l'emploi),
- Les actions socio-culturelles et sportives des associations locales (couture, danse, sport, théâtre, dominos, loisirs créatifs, yoga du rire, chants, etc.).
- Le déploiement des dispositifs d'accès aux droits, notamment dans les quartiers des hauts, grâce à l'Acadis mobile du CCAS.

Le programme de rénovation et de modernisation des MCP doit se poursuivre, en priorisant les structures situées dans les quartiers de Plateau Goyaves, de Palissade et de l'Étang.

La réhabilitation de la MCP de l'Étang s'inscrit dans une démarche globale d'aménagement des espaces publics du quartier, incluant le site de l'ancien aquagloss. Il s'agit de créer un espace d'activités moderne, modulable et accessible à tous les habitants du quartier et aux visiteurs.

Concernant Plateau Goyaves, après la livraison de l'aire de jeux et de l'aire de street workout, la réhabilitation de la MCP viendra compléter l'offre d'infrastructures modernisées pour la population. La construction de nouvelles MCP à Plateau Maison Rouge et au Ruisseau viendra également enrichir l'offre de services dans ces quartiers avec des questions foncières à régler préalablement.

Enfin, la réhabilitation de ces lieux de vie sera accompagnée d'une dotation en équipements numériques et mobiliers, afin d'améliorer les conditions d'accueil et de favoriser la pratique de certaines activités.

▪ Les acteurs qui font vivre la vie locale au quotidien

L'arrivée des ambassadeurs de proximité a véritablement permis de créer un lien entre les administrés et le service public communal. Ces agents sont aujourd'hui de véritables acteurs clés dans les quartiers. Ils assurent l'interface entre la population et la collectivité et jouent un rôle essentiel dans la communication de proximité.

Cette expérimentation a été rendue possible grâce à la dotation de l'État pour les emplois aidés. L'expérience ayant été concluante, il est impératif de pérenniser ce projet.

Les ambassadeurs, en collaboration avec la cheffe de projet du service, devront accentuer leur travail de co-construction d'actions ludiques et socio-culturelles à l'échelle des quartiers. Avec l'arrivée de nouveaux animateurs socio-culturels de proximité, l'offre d'activités au sein des MCP devra également s'étoffer, en s'inscrivant dans le calendrier des festivités culturelles de la Ville.

Pour dynamiser ces actions culturelles et sportives au sein des MCP, des appels à projets ou des appels à manifestation d'intérêts devront être lancés.

Une attention particulière sera portée aux quartiers des hauts. Les espaces des MCP, conçus pour être de véritables supports de cohésion sociale, devront servir de lieux privilégiés pour relancer les dynamiques d'activités ludiques et socio-éducatives dans ces secteurs.

Bien entendu, toutes les catégories d'âge de la population seront ciblées, avec une attention particulière pour les seniors. Les actions du dispositif « Zarboutan nout vil' » devront se développer et être déployées au sein des MCP. En concert avec le service des personnes âgées du CCAS, des « kozement la grèg » pourront être mis en place dans les MCP.

- ***Focus sur le Fonds d'Initiative de Proximité***

Depuis 2021, le dispositif du Fonds d'Initiative de Proximité (FIP) s'est étendu aux quartiers non prioritaires. Ce dispositif soutient les initiatives locales des habitants et des associations.

Concrètement, le FIP permet aux habitants des quartiers de découvrir des pratiques et des sites culturels et patrimoniaux éloignés de leur quotidien. Il facilite également le lancement ou l'expérimentation de nouvelles activités dans les quartiers, notamment au sein des MCP.

En 2025, près de 58 projets ont ainsi été financés, pour un montant total avoisinant les 50 000 euros. En 2026, il sera essentiel de poursuivre la démocratisation de cet outil et de renforcer son utilisation dans les quartiers, notamment dans les zones des hauts, où les MCP ont été réhabilitées.

- ***Les Conseils Participatifs Citoyens (CPC)***

En 2025, la troisième tournée générale des quartiers a eu lieu avec des CPC tenus au cours du troisième trimestre. Comme lors de la première tournée, ces séances d'échanges en proximité avec les habitants ont été dirigées par Madame le Maire, accompagnée de ses élus de quartier et de l'administration.

Les CPC permettent d'acculturer les citoyens à la vie locale, de partager avec eux des informations utiles à la vie de quartier, d'explicitier les modes d'action de la collectivité et la conduite des projets en faisant le point sur leur avancement mais aussi et surtout d'écouter les attentes des participants.

Ces échanges constituent des moments forts du dialogue citoyen et de la démocratie participative, piliers de la gouvernance municipale.

▪ Perspectives 2026

L'émergence du service de la citoyenneté active devrait permettre de poursuivre la dynamique participative avec une dimension renforcée concernant les modes de participation citoyenne, notamment par l'organisation de temps de valorisation et de développement de l'engagement citoyen (jeux citoyens inter-quartiers, participation au conseil municipal, etc.).

Pour les MCP existantes, il s'agira de finaliser la programmation pluriannuelle des travaux de réhabilitation et de rénovation engagés depuis 2021, afin de les rendre pleinement opérationnelles avec les moyens matériels prévus pour un fonctionnement optimal (mobilier, matériel numérique, divers outils d'animation de proximité). L'objectif est de donner vie à ces structures de proximité grâce à une participation active des habitants des quartiers concernés.

Pour les quartiers qui ne disposent pas encore d'une structure de proximité, la prise en main des LCR se concrétisera par la signature des conventions de mise à disposition établies en 2025 avec les bailleurs sociaux. Ces locaux seront dotés des moyens humains et matériels nécessaires à leur utilisation quotidienne au profit des habitants.

En ce qui concerne les CPC, ceux-ci sont amenés à devenir un canal privilégié en matière de consultation et de concertation citoyenne à l'échelle communale, tant pour les projets de proximité que pour les grands projets structurants.

Le Fonds d'Initiative de Proximité, qui a démontré son impact positif sur la participation des habitants à la vie active et à l'animation de leur quartier, se poursuivra en 2026, avec un accompagnement renforcé dans l'élaboration, la diversification et la conduite des projets émanant des habitants des quartiers.

6. La politique associative

▪ Le cap des 1 million d'euros franchi, au bénéfice des associations

Véritables acteurs de terrain sur le territoire, les associations et leurs bénévoles œuvrent tout au long de l'année pour apporter leur savoir-faire et accompagner jeunes et moins jeunes en fonction de leurs activités.

En 2025, la collectivité a soutenu et accompagné le tissu associatif au moyen des subventions allouées en fonction des projets et de leurs impacts pour la population et le territoire mais aussi par des mises à dispositions de moyens municipaux dès lors que l'intérêt général et public était avéré.

L'objectif du programme de mandature était de passer le cap des 1 million d'euros versés aux associations avant 2026. Cela a été largement atteint. Au 31 décembre 2025, le tissu associatif a reçu **1 398 678 €** répartis comme suit :

Domaine	Montant
Sport	726 200 €
Socio-culturel	231 380 €

Environnement - Insertion	20 000 €
Total	977 580 €

Détail des Subventions exceptionnelles :	
Associations sportives	7 200 €
Associations culturelles	9 100 €
Total	16 300 €

Contrat de Ville	
Actions du Contrat de Ville	215 098 €
Cofinancement des OVVV	6 000 €
Total	221 098 €

Cité Educative	
Actions de la cité Educative	200 000 €
Total	200 000 €

▪ **Focus sur les actions marquantes**

La 2ème Edition du Forum des associations a eu lieu le samedi 15 novembre 2025 sur le complexe sportif de Roches-Maigres.

Il a rassemblé 64 associations tous domaines d'activités confondus.

Les associations présentes ont été très satisfaites de cet évènement et espère une reconduction pour l'année prochaine.

La future maison des associations prévue au Gol suit son cours. La préfiguration du fonctionnement de ce nouvel équipement est en cours et sera finalisée pour être au rendez-vous de la mise en service de cet outil. Cet espace sera le lieu de rencontre de toutes les associations désireuses d'être accompagnées dans le développement de leurs structures. Elles y trouveront de l'ingénierie de projet et des ressources pour dynamiser leurs activités.

7. La santé

Depuis 2020, Saint-Louis s'est engagée dans une transformation territoriale visant à améliorer le cadre de vie et à réduire les inégalités. L'Analyse des Besoins Sociaux (2021) a identifié les priorités en accompagnement social, éducation, cohésion sociale, emploi et en **santé**.

La santé vient donc naturellement s'insérer dans ce maillage comme un vecteur essentiel de réduction des inégalités sociales et territoriales.

La ville de Saint-Louis souhaite désormais renforcer son engagement sur cette lutte contre les inégalités par la structuration d'une politique locale de santé formalisée dans un Contrat Local de Santé. Cette démarche complète la logique partenariale engagée par la Ville de Saint-Louis depuis 2020.

Ce contrat Local de Santé permettra de développer plus intensément un environnement favorable à la santé, au bien-être et à la qualité de vie des habitants, en agissant sur les axes prioritaires définis conjointement par la Commune et l'ARS en concertation avec les acteurs concernés, sur la base du diagnostic local de santé partagé établi par l'ARS.

Le CLS signé pour la période 2024-2029 repose sur une gouvernance collaborative entre la ville, l'ARS, le CCAS et d'autres acteurs locaux. Une attention particulière est portée aux quartiers prioritaires pour maximiser l'impact.

Ce contrat cible la réduction des inégalités sociales et territoriales grâce à des actions adaptées en :

- Intégrant la santé dans les politiques locales de la ville.
- Soutenant les porteurs de projets associatifs et professionnels.
- Développant des dispositifs accessibles au plus grand nombre.
- Coordonnant le tissu des acteurs (social, médico-social, sanitaire, insertion) dans une logique partenariale.

Son déploiement se fera en transversal sur les différents pôles partenaires de la ville et les acteurs associatifs et institutionnels au vu des axes stratégiques suivants :

- Nutrition, diabète et activité physique,
- Autonomie et inclusion des personnes vulnérables,
- Santé mentale et addictions,
- Santé de la femme,
- Santé environnementale et cadre de vie,
- Attractivité et offre de soins.

Le plan d'action 2025 validé par l'ARS comprend des actions contractualisées autour de la nutrition santé, la santé des agents (lutte contre le tabagisme et les addictions mais aussi formation prévention en santé mentale) et la nutrition. Cela correspond aux axes construits dans la contractualisation qui sera renouvelée et enrichie en 2026.

Le lien avec les actions liées à la santé de la Cité Educative et du Contrat de Ville seront particulièrement ciblées.

II. L'ANTICIPATION DES DEFIS DE DEMAIN

A. LA TRANSITION ECOLOGIQUE INTEGREE AUX POLITIQUES PUBLIQUES

1. Le déploiement des actions transversales

Face au dérèglement climatique croissant, les politiques publiques doivent s'engager de plus en plus dans la transition écologique du territoire.

Il s'agit d'atténuer les effets négatifs et de s'adapter à ces changements en faisant preuve de résilience. C'est dans cette optique que la cellule Développement Durable a été créée en 2024 afin de mettre en œuvre cette politique publique transversale.

L'année 2026 s'inscrira dans une logique de montée en puissance des actions engagées en matière de transition écologique, de mobilisation citoyenne et d'adaptation du territoire au changement climatique.

▪ **Renforcer l'acculturation au développement durable**

- **Une dynamique jeunesse à conforter et à élargir**

Au-delà des événements grand public qui touchent largement la population et participent à la sensibilisation, des actions ciblées sont menées, en particulier à destination du public d'enfants accueillis par la Caisse des Écoles.

Ces actions ont ainsi permis de sensibiliser près de **530 enfants** sur les périodes de centres de loisirs de janvier et de juillet/août. Les animations ont porté sur les enjeux du développement durable : activités potager, mobilité douce, réduction des déchets ou encore découverte des écosystèmes locaux.

En 2026, cette dynamique sera confortée avec :

- ✓ La poursuite et l'enrichissement des animations menées avec la Caisse des écoles ;
- ✓ L'appui renforcé aux écoles engagées dans des projets potager, afin d'élargir la démarche à davantage d'établissements ;
- ✓ La mobilisation de la jeunesse autour des plantations participatives, notamment dans le cadre du Plan 1 Million d'Arbres.

- **Un élargissement des animations à destination du grand public**

En 2025, la Commune a soutenu et organisé plusieurs événements majeurs :

- ✓ L'installation du Campus Cétacé Mobile de Globice, accessible gratuitement aux écoles et au grand public ;
- ✓ Les animations grand public des Journées Mondiales des Zones Humides ;
- ✓ La participation aux Jours de la Nuit, en partenariat avec le Parc National ;
- ✓ Le Festival ornithologique, qui a permis de sensibiliser près de 600 élèves.

En 2026, la Commune entend poursuivre et amplifier ces initiatives, avec une programmation structurée autour de :

- ✓ La Semaine Européenne du Développement Durable ;
- ✓ La Semaine Européenne de Réduction des Déchets ;
- ✓ Les Journées Mondiales des Zones Humides ;
- ✓ Les opérations de brocante de Noël et de marchés éco-responsables ;
- ✓ La poursuite des chantiers participatifs de plantation.

▪ **Déployer une collectivité exemplaire et éco-responsable**

- **Généralisation progressive du tri et réduction des déchets internes**

Les actions initiées et poursuivies pendant l'année 2025 ont confirmé l'engagement de la collectivité dans une démarche éco-responsable avec :

- ✓ L'installation de poubelles de tri dans deux services pilotes ;
- ✓ Le lancement de l'usage des éco-cups et bouteilles réutilisables lors des conseils municipaux et réunions internes.

En 2026, cette dynamique sera renforcée par :

- ✓ L'extension de la consigne de tri à d'autres services municipaux ;
- ✓ L'élargissement de l'usage des éco-cups

- **Acculturation des agents aux enjeux du développement durable**

La sensibilisation des agents aux enjeux de la transition s'est également poursuivie, en particulier à travers l'organisation d'une nouvelle session de Fresque du Climat.

Le programme d'acculturation des agents s'étoffera en 2026, avec de nouvelles actions prévues en lien avec la mobilité durable.

- **Construction concertée d'une charte éco-responsable**

Afin d'ancrer durablement les bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire communal, une charte d'éco-responsabilité sera co-élaborée en 2026 avec :

- ✓ Les associations sportives ;
- ✓ Les organisateurs de manifestations ;
- ✓ Les services municipaux concernés.

Cette charte constituera un outil de référence pour la réduction des déchets, la gestion responsable des espaces, la sobriété énergétique et l'optimisation des consommations d'eau.

▪ **Suivi du Plan de Transition et initiation d'un Plan d'Adaptation au Changement Climatique**

En 2024, la Commune a réalisé son premier « Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) » et adopté un Plan de Transition.

En 2026, elle assurera un suivi renforcé des actions prévues dans ce cadre, notamment :

- ✓ La coordination des audits énergétiques ;
- ✓ La continuité des actions visant à l'adaptation des bâtiments (en particulier les écoles) au changement climatique (désimperméabilisation des cours d'écoles, protections solaires, brasseurs d'air, isolation...)
- ✓ La poursuite des formations des agents sur les bonnes pratiques environnementales
- ✓ Des travaux seront également initiés pour réaliser un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique de la collectivité

▪ **Poursuivre et renforcer les actions menées avec les partenaires du territoire**

En 2026, la Commune confortera son engagement aux côtés des acteurs institutionnels et associatifs mobilisés pour la protection de la biodiversité, la gestion durable des espaces naturels et la préservation des milieux sensibles.

La coopération avec le Parc National de La Réunion se traduira par la mise en œuvre du plan d'actions partenarial, notamment sur les volets dédiés à la sensibilisation ainsi qu'à l'appui aux opérations de restauration écologique.

La Commune poursuivra également les actions prévues dans la convention avec la SEOR de préservation et de valorisation des oiseaux endémiques.

Parallèlement, les interventions en matière de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) seront renforcées grâce au partenariat avec l'IRI et l'AVE2M.

2. Les mobilités douces

Le sujet des déplacements est crucial pour réussir la transition écologique du territoire. C'est pourquoi la collectivité agit pour équiper la Commune en infrastructures adaptées à la

pratique des mobilités douces tout en conduisant des actions de sensibilisation auprès du grand public.

- **Les projets réalisés en 2025**

- ❖ **Le schéma directeur cyclable et mode actif**

En 2025, le schéma directeur cyclable et modes actifs a été approuvé en Conseil municipal du 6 novembre 2025. Il a permis d'identifier les itinéraires devant faire l'objet d'un aménagement et de bâtir un plan d'actions. Ce plan guide permettra également à la Ville de solliciter les demandes de financements liés aux fonds de mobilités actives, Feder, et autres appels à projets.

- ❖ **Aménagement cyclable rue Marius et Ary Leblond**

En 2025, la Commune a réalisé la première tranche de l'aménagement d'une piste cyclable sur la rue Marius et Ary Leblond. Le tronçon aménagé concerne la partie située entre le Rond-Point Pont Neuf, jusqu'à l'intersection Jean XXIII, soit environ 432 mètres linéaires.

- **Les projets réalisés et en cours**

- ❖ **Liaison douce entre le chemin Kerveguen et Plateau Goyaves**

La Commune a engagé les études pour la réalisation d'une passerelle modes doux permettant de relier Bois de Nèfles Cocos et Plateau Goyaves. En effet, de nombreux collégiens traversent quotidiennement la ravine pour aller au collège et il convient de sécuriser cette traversée.

Les travaux de construction de la passerelle d'une portée de 37m pour une largeur circulaire de 3m débuteront mi 2026 et se poursuivront en 2027. Le budget prévisionnel est de 1 312 437,82€ HT dont une subvention du Fonds Vert de 420 090€.

- ❖ **Réhabilitation de l'ancien pont de chemin de fer et des abords**

L'ancien pont CFR sera transformé en cheminement doux piétons, vélos, et permettra de relier le secteur de l'entrée de ville du Gol (près du nouveau pôle d'échanges) à la Zac Avenir et aussi au site de l'étang. C'est un maillage essentiel du schéma directeur modes doux.

Dans le cadre de ce projet d'itinéraire touristique permettant de sauvegarder le patrimoine industriel, la Commune a bénéficié du fonds de mobilité active de 100 000 € et de 742 597,94 € au titre du FEDER.

Les travaux débuteront début 2026 et se termineront en fin d'année.

- ❖ **Itinéraire touristique modes doux et aménagement des espaces touristiques**

La Ville a lancé les études relatives à la création d'un itinéraire touristique modes doux (vélos, piétons) qui relie l'entrée de ville du Gol à l'embouchure de l'Étang. Le projet permettra aussi de réhabiliter les espaces de l'ancien aquaglis afin d'accueillir dans les meilleures conditions des événementiels (concerts, expositions, théâtre). Une zone de restauration sera aménagée dans l'enceinte d'aquaglis et autour de l'actuel terrain de foot et la MCP de l'étang des zones de loisirs et sportives seront réalisées. En 2026, les études opérationnelles pour les premières réalisations seront lancées.

▪ Les actions de promotion et de sensibilisation

La commune s'est positionnée en 2023 sur un Appel à Projet de l'ADEME (AVELO3), afin d'obtenir des financements pour mener des actions en faveur des mobilités actives. Lauréate en 2024, cette intégration au programme sur la période 2024-2027 a pour objectif de :

- Développer un réseau sécurisé et continu pour les vélos,
- Créer des infrastructures adaptées à tous les publics,
- Augmenter la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens,
- Réduire l'usage des véhicules motorisés,
- Encourager les trajets domicile-école et domicile-travail à vélo,
- Sensibiliser et former les citoyens,
- Renforcer les compétences et la culture vélo via des ateliers et des animations,
- Contribuer aux objectifs environnementaux,
- Le recrutement d'un chargé de mission mobilités actives, arrivé en octobre 2023 (poste financé à 100%),
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements urbains.

Les actions réalisées :

- ✓ Mise en place d'animations mobilités douces : Festi-Vélo, ateliers vélo, réparation, balades, vélo-école (3 sessions, 60 participants), co-financées à 70% par l'ADEME dans le cadre d'AVELO3 ;
- ✓ Soutien au SRAV (Savoir Rouler à Vélo) dans les écoles, avec un budget de 12 600 € cofinancé à 50 % par Génération Vélo.
- ✓ 264 élèves de CM2 ont été formés et ont acquis les compétences nécessaires pour circuler à vélo en autonomie ;
- ✓ Etude sur la sécurisation aux abords des établissements scolaires ;
- ✓ Coordination de l'installation d'attaches vélos dans les écoles en lien avec la CIVIS ;

En 2026, les actions se poursuivront et s'élargiront :

- ✓ Poursuite des animations vélo-école et des ateliers de réparation, une nouvelle édition du Festi Vélo ;
- ✓ Mise à disposition de vélos à assistance électrique pour les personnes en insertion ;
- ✓ Organisation d'un challenge mobilité cyclable et d'ateliers internes ;
- ✓ Installation d'attaches vélo supplémentaires dans les services.

3. Les projets structurants d'avenir

▪ L'écoquartier de l'Étang - un territoire pilote pour la transition écologique

L'étang du Gol, espace naturel remarquable par la diversité de sa faune et de sa flore, est un joyau dont la valorisation se poursuit. Le quartier de l'Étang fera l'objet d'une attention renforcée en 2026, en cohérence avec les engagements pris autour de la valorisation de ce site naturel majeur. Ce site a été retenu dans le cadre de l'appel à projet écoquartier 2030 lancé par le CEREMA.

Le recrutement d'un chargé de mission ÉcoQuartier, financé via le Fonds verts, permettra d'assurer la coordination des différentes études et opérations en cours et prévues sur ce site (risques naturels, RHI, itinéraire touristique, France Vue Mer) et d'animer la concertation avec les habitants

La Commune poursuivra également le suivi du plan de gestion de l'Etang, mené par la CIVIS, gestionnaire du site, en lien avec le conservatoire du Littoral.

En parallèle, la gestion des risques naturels sur ce secteur reste une priorité majeure. C'est pourquoi, à la demande de la Ville la CIVIS a réalisé une étude sur l'installation d'un atténuateur de houle qui a été présentée aux habitants en aout dernier. Depuis les études se poursuivent de même que la mise en place d'un plan de protection individuelle en cours de lancement.

▪ **Economie Circulaire, Gestion des biodéchets et ressources : vers une filière structurée**

En 2025, la collectivité a engagé des études et les premières actions en lien avec le développement d'une plateforme d'économie circulaire dans le cadre des opérations de déconstruction des écoles du Gol (NPNRU).

En 2026, la Commune poursuivra ses actions et engagera en parallèle un travail structurant pour :

- ✓ Renforcer les actions de gestion des biodéchets en lien avec les écoles, associations et services municipaux.
- ✓ Identifier un **foncier** et une **structure porteuse** pour la création d'une plateforme de compostage ;
- ✓ Acquérir un **broyeur** pour la valorisation des déchets

B. LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

1. LE NPNRU : Le Gol i dékol vraiment

▪ **Synthèse de l'avancée des projets**

En 2025, le projet de renouvellement urbain du quartier du Gol a franchi une nouvelle étape avec l'accélération des opérations et la livraison de plusieurs équipements majeurs. Il a ainsi été mis en service :

- **L'école transitoire**, accueillant les élèves de Sarda Garriga, démonstrateur d'un modèle scolaire modulable et adapté aux nouveaux usages pour un montant de 2.3 millions d'euros ;
- **Le square Bory Saint-Vincent**, réaménagé dans la démarche PAP, à l'issue d'une démarche de co-construction avec les élèves de l'école Pablo Picasso pour un montant de 170 000 € ;
- **La Maison Communale de Proximité et la Maison du Projet**, désormais lieux ressources pour l'accueil, l'accompagnement et l'information des habitants pour un montant de 1 million d'euros ;
- **Les aménagements transitoires de la Cité Kayamb**, incarnant une démarche d'urbanisme participatif pour un montant de 200 000 € ;
- **Le parc Piment** et ses abords, près d'un hectare réhabilité, dont 8 000 m² dédiés aux loisirs et à la convivialité, affirmant une ambition environnementale forte pour un montant d'environ 5 millions d'euros.

La Commune se distingue par ailleurs par son haut niveau d'engagement auprès de l'ANRU. 96 % des crédits du NPNRU sont aujourd'hui engagés, contre une moyenne régionale de 55 %, confirmant la capacité opérationnelle de la collectivité et la bonne conduite du programme.

L'effort budgétaire traduit cette dynamique : près de 9 M€ de dépenses ont été engagés en 2025, pour 8 M€ de recettes, mobilisant l'ensemble des partenaires (ANRU, Département, Banque des Territoires, CIVIS, Fonds vert...).

En 2025, les chantiers structurants se sont poursuivis, notamment la déconstruction et reconstruction des écoles Sarda Garriga et Edmond Albius, intégrant une démarche environnementale ambitieuse (réemploi des matériaux, valorisation de 98 % des déchets, expérimentation du béton recyclé) et une maîtrise d'usage conduite avec le CAUE, associant équipes éducatives et élèves tout au long du projet.

La démarche d'économie circulaire engagée a également permis la restauration et le redéploiement du mobilier scolaire existant, générant une économie budgétaire significative.

En parallèle, la préparation des travaux du gymnase, de la maison des associations et de la salle des fêtes a été engagée (phase de préparation de terrain). La maîtrise foncière est également finalisée et le permis de construire obtenu.

Les opérations d'aménagement ont également progressé, avec l'avancement des études et l'obtention des autorisations réglementaires :

- **Secteur Kayamb** – requalification des voiries et espaces publics : désignation des entreprises pour la phase 1 (secteur haut autour de la Maison du Projet – rues de Paris et Pretoria) et dépôt du permis d'aménager ;
- **Avenue Pasteur** – requalification des voiries et espaces publics : finalisation des études au stade PRO ;
- **Secteur Collège** (avec la SEMADER) – habitat: dépôt du permis d'aménager et poursuite des études ;
- **Secteur Entrée de Quartier / TEREOS** (avec Quartier Français Aménagement) : poursuite des études concernant la création de logements et d'activités économiques ;
- **Secteur RHI Gol Bacquet** : désignation des entreprises en charge des travaux pour l'aménagement du secteur ;
- **Secteur Entrée de Ville** (avec la CIVIS et autres partenaires) : L'étude de préfiguration urbaine, mobilité et flux a été menée afin d'aboutir à une vision intégrant le NPNRU, le développement de la plaine du Gol, Action Cœur de Ville et les outils industriels.

Les opérations d'habitat pilotées par les bailleurs avancent également avec la poursuite du relogement dans la Cité Kayamb (90 % des ménages). Le permis lié à la réhabilitation a été accordé et les travaux vont débuter début 2026.

Cette année a aussi été marquée par des étapes réglementaires importantes, notamment la modification du PLU et la déclaration de projet au titre du code de l'environnement.

Enfin, la concertation a continué d'accompagner le projet, au travers des enquêtes publiques, réunions d'information, ateliers participatifs et instances de suivi, confirmant la place centrale donnée aux habitants dans la transformation de leur quartier.

▪ Focus sur la gestion urbaine de proximité

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) a été renforcée en 2025 afin d'améliorer la qualité du cadre de vie durant la phase chantier et d'assurer une présence accrue auprès des habitants. Cette démarche repose sur une coordination renforcée entre les services municipaux et les acteurs de terrain (Contrat de ville, adultes relais, ambassadeurs, éducateurs de rue, associations...).

Elle se traduit par :

- Une présence régulière de la chargée de mission GUP dans les halls d'immeubles et les espaces publics ;
- Des temps d'échanges avec les habitants et partenaires ;
- Un suivi partagé des problématiques du quotidien (dégradations, propreté, usages, ...)
- Un accompagnement au changement lié aux travaux (nuisances, modifications de circulation, ...)
- L'organisation de diagnostics en marchant mensuels ;
- Le soutien aux initiatives habitantes et associatives renforçant le lien social.

En parallèle, des actions plus structurantes ont soutenu la cohésion sociale et l'appropriation des projets urbains :

- Réalisation d'un chantier participatif dans le cadre des aménagements transitoires ;
- Ateliers thématiques (Kokedama, cuisine saine, activités sportives),
- Actions de valorisation des habitants (fabrication de chaises, maquettes LEGO du quartier, etc.) ;
- Poursuite des actions à destination des jeunes en partenariat avec le CAUE (diagnostics, sensibilisation au patrimoine et aux mobilités, apprentissage du "savoir rouler", etc.).

Enfin, un travail a été engagé pour renforcer la coordination interservices, améliorer la réactivité des interventions et assurer une meilleure qualité des services urbains dans un contexte de transformation du quartier.

Par ailleurs, en lien avec la GUP, le volet insertion par l'activité économique via les clauses sociales prévues dans les marchés de travaux a permis de déployer plus de 4500 heures permettant à une vingtaine de personnes de bénéficier d'un retour ou entrée à l'emploi dont une partie issue directement du quartier du Gol. L'opération d'aménagement du secteur Piment a contribué à cette démarche en grande partie en proposant 3120 heures pour 4 personnes du Gol.

▪ Perspectives 2026

L'année 2026 marquera une nouvelle étape d'intensification opérationnelle du NPNRU du Gol, avec le lancement simultané de plusieurs chantiers structurants et la poursuite des opérations déjà engagées.

❖ **Opérations de construction et équipements**

Les principaux chantiers prévus concernent :

- Le démarrage des travaux du gymnase, de la salle des fêtes et de la maison des associations ;

- Le lancement de la reconstruction de l'école maternelle ;
- Le démarrage des travaux de réhabilitation de la Cité Kayamb et la poursuite de ceux de la Cité Kerkenna ;
- Le lancement de la démolition partielle de la Cité Kayamb ;

❖ **Opération d'aménagements urbains**

Plusieurs projets d'aménagement entreront également en phase active :

- Lancement des travaux de la phase 1 du secteur Kayamb (voirie) et poursuite des études autour des futures écoles ;
- Avancement des études sur la résidentialisation de la Cité Kayamb.

❖ **Concertation et mobilisation des habitants**

La dynamique de concertation citoyenne sera amplifiée et adaptée aux différentes phases de travaux :

- Actions pédagogiques en partenariat avec le CAUE, la Cité éducative et le Contrat de ville ;
- Balades urbaines, micro-trottoirs, enquêtes en ligne ;
- Organisation de temps festifs, fédérateurs et CPC ;
- Réunions d'information, campagnes de boîtage et communication numérique régulière.

❖ **Insertion et retombées socio-économiques**

Le volet insertion par l'activité économique montera en puissance, avec plus de 20 000 heures d'insertion prévues au titre des clauses sociales intégrées aux marchés du NPNRU.

2. Les procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme

▪ La révision générale du PLU

La révision générale du PLU a franchie des étapes importantes :

- Le diagnostic territorial est terminé
- La concertation citoyenne a été riche & vivante (3 réunions publiques en mars 2023, séquence dédiée dans les 24 CPC de 2024, stands sur les marchés forains, 3 ateliers thématiques, réunion publique en octobre 2024)
- Présentation en conseil municipal le 29 octobre 2024 du Projet d'Aménagement et Développement Durable du Territoire (PADD)

En 2025, la révision générale du PLU les études techniques et réglementaires se sont poursuivies. Mais 2 blocages ne permettent pas aujourd'hui d'avancer dans la procédure :

- La loi Littoral et la loi Elan limitent fortement le développement raisonné des Hauts & des écarts. Cette loi s'applique jusqu'à la Fenêtre à plus de 1500m d'altitude. Aujourd'hui des projets de développement, d'habitat, de mise en tourisme et de développement économique sont bloqués...

En juillet 2023, le Comité Interministériel des Outre-Mer (CIOM) intègre la mesure 66 pour adapter la réglementation aux spécificités de La Réunion mais ce dossier n'a jamais pu aboutir à l'Assemblée Nationale. Depuis, les lignes bougent mais l'instabilité gouvernementale fragilise les avancées.

- Le décalage entre la révision du Plan de Prévention des Risques (PPR - piloté par l'Etat) et la révision du Plan Local Urbanisme (PLU - piloté par la Ville) malgré les nombreuses demandes d'harmonisation de la part de la Ville. Cette situation empêche de finaliser les études pour ne pas rendre constructible au PLU, ce qui serait rendu inconstructible au PPR.

En 2026, les études règlementaires se poursuivront avec pour objectif de lever les obstacles avec les services de l'Etat. La concertation citoyenne sera organisée également afin d'adapter le PLU au besoin du territoire.

- **Les autres procédures réalisées en 2025**

La procédure liée à la modification du PLU pour le NPRU permettant d'ouvrir à l'urbanisation les secteurs en entrée de ville et collège a été approuvée.

La modification simplifiée du PLU concernant la mise à jour des emplacements réservés et de suppression d'erreur matérielle a également été finalisée.

De même, la procédure de modification simplifiée du PLU concernant l'observatoire des Makes a été approuvée, permettant ainsi à l'observatoire de se développer en lien avec le CNES et ArianeGroup.

3. Les actions en faveur de l'Habitat

La Collectivité s'est engagée dans une politique volontariste visant à soutenir la production de logements et répondre ainsi, au regard de ses moyens limités, à la demande des habitants. C'est en effet un sujet prioritaire au regard de la crise du logement à La Réunion, Saint-Louis comptant plus de 2 200 demandeurs en attente.

La Ville s'est engagée dans le Contrat de Mixité Sociale (CMS) et a dépassé ses objectifs sur la période 2023-2025 avec 284 logements prévus. Au final, 320 logements ont été réalisés.

Par ailleurs, Il est à noter d'importants travaux en cours concernant des opérations de logements sociaux (La Rivière – RN5 : 55 logements, Saint-Louis centre : 88 logements, entrée de Ville Saint-Louis :100 logements).

En outre, plusieurs projets se sont poursuivis en 2025 :

- ❖ **La RHI Gol Baquet**

L'opération du secteur RHI Gol Bacquet prévoit la construction de logements collectifs et individuels, la viabilisation de parcelles à l'accession, ainsi que la requalification des voiries et des espaces paysagers. Confiée à la SHLMR dans le cadre d'une concession d'aménagement de six ans, cette opération bénéficie d'autorisations administratives délivrées et d'un accord de financement de l'État couvrant 80 % du déficit. Le budget global s'élève à 3,78 M€ HT, avec une participation communale estimée à 452 k€ HT. Les travaux, réalisés en site partiellement occupé, démarreront en 2026 jusqu'en 2030, avec un accompagnement social renforcé des familles et une démarche de concertation et de valorisation de la mémoire du quartier.

❖ **La RHI Etang Bel Air**

Dans le cadre de la résorption de l'habitat insalubre sur le secteur de l'étang bel air, les études pré opérationnelles ont été réalisées et présentées aux habitants en aout 2025. L'Etat a confirmé une participation au déficit de l'opération de 80%, ce qui correspond au taux le plus élevé. En 2026, l'objectif est de désigner l'aménageur en charge de l'opération.

❖ **Les logements sociaux temporaires**

La Commune de Saint-Louis en partenariat avec la SODEGIS, le CIAS, le CCAS, la DEAL travaille depuis de nombreuses années sur un projet innovant de logement pouvant accueillir des personnes en situation d'urgence. Ces logements sont destinés à loger de manière temporaire et urgente les personnes en souffrance (incendies de leurs habitations, violences conjugales, dégâts dans le logement).

Un premier projet composé de 2 T2 a été livré le 25 novembre 2025 et le second projet à la Rivière doit être terminé à la fin du premier semestre 2026

❖ **Opération Programmée pour l'amélioration de l'Habitat (OPAH) Renouvellement Urbain (RU)**

Ce projet majeur porté par la CIVIS a eu des difficultés à se concrétiser en 2025. Ce n'est qu'en fin d'année, sous la pression croissante de la Commune, que ce dossier a pu se finaliser avec l'adoption de la convention OPAH en conseil communautaire de décembre dernier. Pour rappel, l'OPAH-Renouvellement Urbain est essentielle pour notre territoire avec la constitution d'une équipe de suivi-animation dans le but d'accompagner techniquement et administrativement les ménages souhaitant rénover leur logement.

4. Les projets sous maîtrise d'ouvrage du Département

➤ **L'aménagement de la rue du Général de Gaulle et la réalisation des ouvrages d'arts des 3 Ravines**

En 2025, ce projet attendu depuis des décennies par les habitants a enfin commencé à se concrétiser avec les premiers travaux. La voie verte longeant la Ravine du Gol a été mise en service en fin d'année tout comme la maison de projet.

Début 2026, les travaux préparatoires à la construction des 3 ponts en remplacement des radiers existants vont débuter. L'ensemble du projet qui comprend aussi la requalification d'une grande partie de la rue du Général de Gaulle sera finalisé avant fin 2027.

C'est un projet majeur de plus de 25 millions d'euros dont 10,5 millions pour la Ville (qui a obtenu un financement FEDER de 80%)

➤ **L'implantation d'un centre d'incendie et de secours (CIS) à Bois de Nèfles Cocos**

Le permis de construire pour la réalisation du centre d'incendie et de secours, a été déposé le 28 octobre 2025. Le projet se situe à proximité de l'école Paul Salomon chemin Mangue Carotte. La consultation des entreprises pour les travaux doit être réalisée mi 2026 pour un démarrage des travaux en 2027. C'est un projet qui a pris du retard au regard de la nécessité pour le SDIS d'optimiser le budget de l'opération.

➤ **Pont du Ouaki**

La construction d'un ouvrage de franchissement en lieu et place du radier actuel du Ouaki est une nécessité au regard des nombreuses coupures de la circulation liée aux

intempéries. A la demande de la Commune, le Département a sollicité une étude au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). Les études sont en cours.

5. Les projets sous maîtrise d'ouvrage de la CIVIS

➤ **La reconversion de l'ancien centre artisanal du bois**

Les travaux préparatoires de ce projet majeur de la redynamisation de l'entrée de ville de la Rivière vont débuter au premier trimestre 2026. Une réunion d'information des riverains directement concernés par les travaux s'est déroulée mi-décembre afin de garantir le bon déroulé du chantier.

Le nouveau CAB vise à conforter la rivière en mettant en lumière la filière bois & artisanat d'art avec une pépinière (environ 850 m² soit près de 8 ateliers) et un atelier partagé de type FabLab. Il comprend également un espace de promotion du territoire et la création de nouveaux lieux de vie (2 restaurants et des espaces publics qualitatifs) & un parking en sous-terrain.

➤ **Les études pour conforter & créer des Zones d'Activités Economiques (ZAE)**

Le projet d'extension de la ZAE de La Rivière a été relancé avec des études pré-opérationnelles d'aménagement. Une avancée importante réside également dans la maîtrise foncière via l'EPFR qui permettra de réaliser ce projet d'avenir.

Sur la ZAE de La Rivière, la création de 4 locaux d'activités pour soutenir l'installation des entreprises a pris du retard au niveau de la CIVIS.

Il est par ailleurs à noter que l'étude sur la modernisation des zones d'activités existantes ne semble pas avancer.

➤ **La création d'une passerelle modes doux enjambant l'Etang du Gol**

Les études sur la création d'une passerelle à l'étang indispensable à la continuité du chemin littoral et à la mise en tourisme du secteur ont été délégués par la CIVIS à la SPL Grand Sud. La Commune est vigilante à ce que les retards accumulés se transforment en priorité pour la CIVIS.

6. Les projets sous maîtrise d'ouvrage de la Région en attente de concret

➤ **La liaison RN1-RN5**

Malgré de nombreuses sollicitations en 2025, la Région Réunion n'a pas semblé accorder d'importance à ce dossier.

Aussi, les orientations 2025 sont reprises telles quelles pour 2026 : « Il est à rappeler que ce projet indispensable à la fluidification de la circulation du centre-ville de Saint-Louis et à l'amélioration de la desserte de La Rivière et de Cilaos est identifié au Schéma d'Aménagement Régional (SAR) depuis 2011. Son opportunité relève de l'évidence. La collectivité régionale sollicitée à multiples reprises sera à nouveau interpellée par la Ville pour définir dans le cadre des études confiées à la SPL Maraina, une hypothèse technique ambitieuse qui réponde aux enjeux globaux d'aménagement et de développement. La Ville ne se satisfera pas d'une demi-solution au rabais qui ne prenne pas en compte toute la dimension de ce projet de liaison. L'objectif est bien de relier l'entrée de Saint-Louis à partir du pont de la rivière Sainte Etienne à La Rivière en déviant les flux des quartiers agglomérés de Saint-Louis ».

➤ **La Voie Vélo Régionale**

Cette voie pour modes doux doit relier les communes de l'île. La portion entre l'Etang Salé et l'entrée de ville de Saint-Louis est aujourd'hui en étude (phase pro). Les travaux pourraient débuter en 2026 dans l'attente de la validation politique par la Région.

Il est à noter que le tronçon traversant le centre-ville a été dépriorisé par la Région.

C. L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

En agissant de manière systémique et transversale sur l'ensemble des leviers des politiques publiques : développement économique, aménagement du territoire, habitat, mobilités, tourisme et marketing territorial, la Commune de Saint-Louis déploie une stratégie globale visant à renforcer durablement l'attractivité de son territoire.

Cette approche intégrée permet de positionner Saint-Louis comme un territoire accueillant et compétitif à l'échelle du Sud, dans un environnement de plus en plus concurrentiel entre centralités. Elle repose sur la conviction que le développement économique ne peut être dissocié des conditions d'accueil des habitants, des entreprises et des visiteurs, ni de la qualité du cadre de vie et des services proposés.

L'enjeu pour la collectivité est ainsi de bâtir un écosystème territorial favorable au développement économique, en créant les conditions propices à l'implantation et à la pérennisation des activités, au soutien à l'entrepreneuriat local et à la valorisation des filières stratégiques. À travers cette stratégie, la Commune agit pour générer de l'activité, de l'emploi et de la création de valeur sur son territoire, au bénéfice de l'ensemble des habitants et en cohérence avec les orientations du projet de mandature.

1. La politique de développement économique local

▪ **La redynamisation du territoire : « Action Cœur de Ville 2 »**

Après avoir manqué l'opportunité d'intégrer le programme en 2018, la collectivité a engagé un travail intensif qui a permis, en octobre 2023, son intégration au programme ACV à titre dérogatoire. Cette étape a marqué le début d'une nouvelle dynamique pour le territoire, en ouvrant l'accès à un cadre structurant et à des moyens dédiés pour initier un rattrapage territorial.

L'année 2025 a constitué une étape charnière, jalonnée de moments clés : la contractualisation intervenue en avril, et enfin la visite du directeur national de la Banque des Territoires en octobre, marqué notamment par la signature de la convention site pilote.

❖ **Focus sur les premières réalisations**

• **Création d'une maison de projet**

Un point d'information communal intégrant une Maison de Projet provisoire a été inauguré le 12 novembre 2025 sur le site du O'Baradiar. Conçu comme un guichet unique, il regroupe plusieurs services municipaux et facilite l'accès des habitants à l'information sur le programme ACV, ainsi que le déploiement d'actions d'animation et de permanences.

Des permanences d'une maison de projet itinérante se tiendront sur La Rivière. Parallèlement, les études se poursuivent afin d'identifier un lieu « visible » et situé en cœur de ville.

- Rénovation des toilettes publiques

En 2025, deux blocs sanitaires majeurs, situés aux jardins de l'Église et près de la mairie de La Rivière, ont été entièrement rénovés.

La mise aux normes des équipements existants et de création de nouveaux équipements se poursuivra selon un plan d'intervention fondé sur les secteurs les plus fréquentés.

- Fabrication des bancs

Un budget de 10 000 € a été consacré à la création de 25 bancs, fabriqués par le service technique communal à partir de prototypes conçus par les élèves du lycée professionnel de Roches Maigres.

Les implantations cibleront en priorité les secteurs dépourvus de mobilier et le remplacement des bancs vétustes, notamment sur l'avenue principale et autour des équipements structurants de Saint-Louis et de La Rivière.

- Démarche atelier des territoires

Engagée en juin 2024 et finalisée en 2025, la démarche « Atelier des territoires » a permis d'explorer les potentiels de mutation des fonciers et friches du centre-ville et de La Rivière. Elle a abouti à plusieurs scénarios d'aménagement, restitués en février 2025 qui viendront nourrir le PLU en cours de révision.

- Site pilote – un partenariat riche avec la Banque des territoires

Le dispositif « Site pilote » vise à accélérer la mise en œuvre de projets structurants grâce à une enveloppe de 150 000 € d'ingénierie (financée à 80 % par la Banque des Territoires). La thématique prioritaire retenue est celle de la sobriété foncière et de la redynamisation urbaine.

Quatre études structurantes seront lancées : deux plans de redynamisation urbaine, portant respectivement sur le centre-ville et sur La Rivière, ainsi que deux études de faisabilité et de programmation concernant les sites du O'Baradiar, de l'ancien centre de tri, du City stade et du CHU.

- ❖ **Focus sur les projets phares de 2026**

- Lancement d'une étude stratégique relative au fonctionnement des mobilités et perspectives de requalification urbaine

Dans la continuité des démarches engagées sur les mobilités, la renaturation et la transition écologique, une étude stratégique spécifique sera lancée en 2026. Elle portera sur le fonctionnement des mobilités et les perspectives de requalification de l'avenue principale du centre-ville et des axes structurants de La Rivière. Cette étude vise à produire une connaissance objectivée des usages, à croiser les orientations existantes et à dégager une vision partagée de requalification urbaine, éclairant les choix futurs de la collectivité.

- Stratégie de marketing territorial et de développement touristique

Une stratégie de marketing territorial sera élaborée afin de repositionner la ville comme destination touristique attractive.

- Elaboration d'une charte urbaine

La charte urbaine visera à définir une identité urbaine partagée et différenciée entre Saint-Louis et La Rivière, en lien avec la révision du PLU.

- Stratégie de valorisation et de coordination de l'occupation du domaine public

Une stratégie globale de gestion de l'occupation du domaine public sera mise en œuvre afin d'en améliorer la lisibilité, la qualité et l'animation en centre-ville.

- *Le dispositif « quartier productif » - favoriser le développement économique*

Dans le cadre du dispositif « Quartiers Productifs », la Commune de Saint-Louis déploie une stratégie de développement économique visant à renforcer l'ancrage territorial des activités, à soutenir l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires et à structurer des écosystèmes économiques durables.

Bilan 2025

❖ Assurer un cadre de proximité aux entreprises de la commune

La Commune de Saint-Louis fait le choix d'un développement économique ancré dans les réalités locales, en veillant à offrir aux entreprises un cadre de proximité lisible, coordonné et opérationnel, facilitant leur implantation, leur développement et leur mise en réseau.

À ce titre, en 2025, le pilier développement économique a été conforté au sein des dispositifs territoriaux structurants, afin de garantir une meilleure articulation des politiques publiques et une action plus cohérente au service des acteurs économiques.

Ainsi, la collectivité a poursuivi l'écriture du volet développement économique du Contrat de ville 2026–2030, en lien étroit avec les partenaires institutionnels, afin d'inscrire l'emploi, l'entrepreneuriat et l'activité économique au cœur des priorités des quartiers ;

Par ailleurs, en septembre 2025, le Carrefour de l'Entrepreneuriat a ouvert ses portes. Il s'agit d'un outil central d'accompagnement des porteurs de projet et des entrepreneurs du territoire. Ce lieu, opéré par Initiative Réunion, a vocation à faciliter l'accès à l'entrepreneuriat, à renforcer la lisibilité des dispositifs existants et à professionnaliser les parcours de création et de développement d'activité. Pour lui donner vie, la Commune a investi 250 000 € de travaux pour la réhabilitation du site de l'ancienne PMI et a mis en place une convention avec l'opérateur pour cadrer son occupation.

Enfin, la Commune a initié la reconversion progressive du site du O'Baradiar, en affirmant sa vocation économique et citoyenne. Ce site est appelé à devenir un espace vitrine des projets issus des quartiers prioritaires, mêlant activités artisanales, économie sociale et solidaire, animation urbaine et services de proximité.

❖ Offrir des opportunités d'implantation et de développement aux entrepreneurs et entreprises issues des quartiers prioritaires

Dans un contexte de fortes inégalités d'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat, la stratégie communale vise à lever les freins structurels et à créer des opportunités concrètes de développement économique pour les habitants et entreprises des quartiers prioritaires.

Afin de mieux répondre aux besoins du territoire, la collectivité a engagé en 2025 des actions visant à renforcer la connaissance des enjeux économiques locaux, notamment à travers le lancement d'une étude d'attractivité et de potentiel des centralités qui a fourni ses premières conclusions. Cette étude s'inscrit dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville » et permet d'objectiver les besoins, d'identifier les manques et de définir des orientations opérationnelles en matière de développement commercial et d'animation économique.

Parallèlement, la Commune souhaite créer les conditions favorables à l'expérimentation et au déploiement de nouvelles filières, en particulier dans le champ de l'économie circulaire. À ce titre, en 2025, la convention économie circulaire de l'ANRU en partenariat avec la Banque des territoires a connu ses premières mises en œuvre. Pour rappel, cette convention permettra à terme l'accompagnement de démarches expérimentales autour du réemploi, du recyclage et de la valorisation des ressources locales, avec un double objectif de création d'activité et d'impact environnemental positif.

Il s'agit d'une expérimentation engagée autour de la gestion des déchets du BTP et de l'économie circulaire, en s'appuyant sur les opérations du NPNRU (déconstruction, construction, aménagement, etc...). Cette démarche a permis de lancer un programme de recherche et développement structuré autour de trois axes :

- Gisements, filières et synergies,
- Plateforme d'économie circulaire,
- Débouchés et démonstrateurs.

❖ **Garantir la mise en réseau et l'implication des forces vives du territoire**

La collectivité entend faire du développement économique un projet partagé, reposant sur la mobilisation et la coopération des acteurs locaux : entrepreneurs, associations, structures d'insertion, acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Dans cette perspective, l'année 2025 a permis :

- La poursuite du déploiement et de la structuration de l'accompagnement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur le territoire, en accompagnant l'émergence de projets innovants et en renforçant les synergies entre acteurs ;
- L'accompagnement des 2 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) implantés sur la commune, afin de consolider leurs modèles économiques, favoriser leur ancrage territorial et renforcer leur contribution à l'emploi et à l'insertion professionnelle. Ce soutien a pris la forme d'un accompagnement renforcé pour le recrutement de personnes en insertion et la mise en place de 2 nouvelles cohortes.

Perspectives 2026

En 2026, la montée en puissance de ces outils structurants sera poursuivie. Il s'agira de consolider le fonctionnement du Carrefour de l'Entrepreneuriat par le biais d'une intensification des permanences sur site, et de bâtir une synergie renforcée entre le carrefour et l'animation économique globale sur la commune.

Sur le site du O'Baradiar, une programmation économique complémentaire sera mise en place pour animer le site en lien avec les nouveaux opérateurs présents. Sur le plan bâti, la restauration de la coursive sera poursuivie et permettra l'intégration croissante de nouveaux acteurs économiques en lien avec les orientations d'Action Cœur de Ville.

L'année 2026 devra permettre l'exploitation complète des résultats de l'étude d'attractivité pour définir une stratégie ciblée sur les centralités. Autour de ces questions d'attractivité et d'animation du territoire, une veille particulière sera opérée sur les financements nationaux afin de saisir l'opportunité de créer un poste de manager de centre-ville et d'appuyer les volets opérationnels de ces orientations.

L'expérimentation en matière d'économie circulaire sur le quartier du Gol sera poursuivie avec l'objectif de préfigurer une plateforme territoriale de réemploi des matériaux du BTP. En 2026, la plateforme sera calibrée au regard des études et expérimentations actuellement en cours autour de l'école Sarda Garriga. Le périmètre de gisements disponibles sera élargi afin de répondre à un besoin plus large sur la commune.

La collectivité poursuivra la structuration de l'ESS comme levier de développement local et d'insertion, tout en renforçant les coopérations entre acteurs économiques, structures d'insertion et partenaires institutionnels, afin de consolider un écosystème économique plus inclusif et résilient. Les cafés de l'économie et la charte locale des entreprises citoyennes seront relancés afin de venir renforcer l'animation globale des réseaux de la commune et la structuration de cet écosystème.

- **L'animation économique du territoire**

- **Animation et dynamisation économique**

La Commune poursuit sa stratégie de soutien et de structuration des animations économiques sur l'espace public, lors des périodes à forts enjeux (Saint-Valentin, rentrée des classes, fêtes locales, braderie commerciale de juillet, villages de Noël, marché aux fleurs de la Toussaint...). La convention pluriannuelle avec l'ACISL a permis de renforcer ces actions, avec un calendrier plus lisible et structuré des animations. Par ailleurs, la Ville a investi dans des diffuseurs pour soutenir la communication dans le centre-ville, dynamiser les périodes à enjeux et créer les conditions favorables au développement des activités économiques.

En 2025, ces actions ont consolidé la dynamique économique. Le « Happy Week-End » a connu une légère baisse de fréquentation, en raison de la concurrence de la braderie de Saint-Pierre organisée simultanément. En revanche, les marchés de Noël ont enregistré une belle dynamique ce qui illustre l'attractivité croissante de ces événements.

Pour 2026, la Commune entend conforter et structurer les animations économiques en lien avec l'ACISL. L'accent sera mis sur le renforcement de l'attractivité des événements, la diversification des activités, l'innovation comme par exemple un marché de l'économie circulaire lors du mois de l'ESS du mois de novembre.

- **Structuration de l'offre et accompagnement des acteurs**

Les appels à candidatures pour la restauration rapide et les manèges lors des grands événements ont été optimisés et développés afin de répondre aux attentes des visiteurs. L'augmentation du nombre de candidatures et des recettes confirme une dynamique positive et maîtrisée.

➤ **L'animation du réseau des acteurs**

La Charte Locale des Entreprises Citoyennes a été stabilisée en 2025. Le travail avec les auto-écoles dans le cadre du « Permis Citoyen » a permis de renouveler la signature de 12 entreprises pour l'insertion professionnelle. Cette démarche illustre la volonté de la Commune de promouvoir un développement économique durable et inclusif, avec un déploiement élargi prévu dès le recrutement finalisé.

Les cafés de l'économie seront relancés en 2026 et se nourriront des résultats de l'étude de revitalisation portée par la commune.

➤ **L'immobilier d'entreprise**

Les appels à candidatures pour les kiosques et locaux à vocation économique ont permis l'attribution de nouveaux espaces (Bel Air, Jardin de la Mairie, Ancien Marché). Un nouvel appel à candidatures prévu d'ici fin 2025/début 2026 pour quatre espaces supplémentaires (O Baradiar, Ancien Marché, KAVE Bel Air et Jardin de la Mairie) contribuera à favoriser l'installation de nouveaux acteurs et à soutenir davantage les très petites entreprises (TPE). Pour 2026, il s'agira de finaliser les kiosques en cours notamment à la Place des Fêtes à La Rivière, sur ACTISEM-Bel Air et au niveau des Jardins de la Mairie, pour lesquels les permis de construire ont déjà été obtenus.

2. La politique de développement touristique

La collectivité poursuit activement la mise en tourisme globale de son territoire en valorisant pleinement ses atouts naturels, culturels et immatériels. Cette démarche repose sur une mobilisation étroite et partenariale des acteurs publics et privés, centrée sur l'expérience vécue. Il s'agit d'offrir aux visiteurs la possibilité de s'immerger pleinement dans l'âme de Saint-Louis, de ressentir ses atmosphères singulières, de découvrir ses contrastes marqués, et de partager ses émotions authentiques.

Ville de contrastes, Saint-Louis incarne l'équilibre harmonieux entre montagne et océan, entre fraîcheur et chaleur, entre traditions profondes et modernité innovante. Des sentiers enchanteurs des Makes aux marchés locaux où s'expriment les produits du terroir, des fêtes populaires aux dynamiques culturelles de ses quartiers, la commune déploie une multiplicité d'expériences sensorielles et humaines qui captivent tant les habitants que les visiteurs.

▪ **Bilan 2025 : des actions structurantes pour la valorisation du territoire**

En 2025, les actions phares de promotion touristique se sont articulées autour de plusieurs axes :

- Renforcement des animations et actions de mise en découverte du territoire ;
- Ouverture de l'accueil touristique à la Maison Communale de Proximité du Ouaki ;
- Lancement du concours « Plus belles photos de Saint-Louis » ;
- Déploiement des Ti Marché Passion dans les quartiers des Hauts ;
- Organisation de la 2^e édition du Festival d'ornithologie et du Trail Fah'Âme ;
- Montée en puissance des Jeux de l'Étang dans une logique de préservation environnementale ;
- Organisation de la journée mondiale du tourisme ;
- Développement de la Fêt Kann, avec l'ambition d'en faire un rendez-vous patrimonial majeur.

Ces actions, menées en étroite collaboration avec les acteurs du territoire, ont permis d'élargir l'offre touristique, de renforcer la fréquentation et d'accroître les retombées économiques locales.

▪ **Perspectives 2026 : poursuivre et amplifier la dynamique**

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité des efforts engagés, avec une programmation diversifiée visant à ancrer Saint-Louis comme destination touristique du Sud.

Les actions emblématiques prévues concernent notamment :

- Accueil touristique : mise en place d'ateliers créatifs, accompagnement des acteurs touristiques dans leurs démarches ;
- Organiser la 1^{ère} édition du forum des professionnels du tourisme ;
- Promotion du Sentié Fah'Âme, dont la notoriété grandit chaque année ;
- Développement continu des Ti Marché Passion dans les quartiers ;
- Reconduction du Village de l'Eïd et de ses actions culturelles ;
- Nouvelle édition du Trail Fah'Âme ;
- Festival d'ornithologie ;
- Jeux de l'Étang ;
- Journée mondiale du tourisme ;
- Fèt Kann, événement majeur du patrimoine agricole ;
- Journée de la non-violence, événement symbolique à vocation éducative ;
- Nouvelles actions culturelles, sportives et familiales tout au long de l'année.
- Conception, édition et diffusion d'une carte valorisant les atouts touristiques du territoire afin d'améliorer l'information des visiteurs et renforcer l'attractivité locale.

3. La politique de développement agricole et rural

Les Hauts de Saint-Louis se distinguent par un patrimoine naturel, agricole et culturel riche et varié. L'ambition municipale vise à valoriser ces territoires, reflet d'un art de vivre unique, enraciné dans l'identité créole, la solidarité et le lien à la nature.

▪ **La Charte agricole : un levier essentiel pour le développement du territoire et le soutien aux agriculteurs**

En 2025, la Commune, en partenariat avec la Région, le Département et la Chambre d'agriculture, a adopté sa nouvelle charte agricole visant à soutenir le développement et l'animation partenariale de la politique agricole. Cette charte a pour principaux objectifs :

- Développer les filières agricoles pour structurer et diversifier les activités afin de valoriser les productions locales.
- Améliorer les infrastructures afin de moderniser et adapter les équipements aux besoins des agriculteurs.
- Reconvertir les terres en friches dans le but d'optimiser l'utilisation des espaces agricoles pour répondre à la demande croissante en production locale et durable.
- Optimiser les ressources pour intégrer des approches innovantes pour une gestion efficace des moyens humains, techniques et financiers.

Par ailleurs, suite aux épisodes pluvieux importants, le service agricole a mis en place un accompagnement spécifique pour les agriculteurs concernant les dossiers d'indemnisation. Cette aide administrative de proximité, coordonnée avec le Département et la Chambre d'agriculture, a bénéficié à 16 exploitants, hors Organisations de Producteurs (OP) et coopératives agricoles.

En 2025, le service agricole, en collaboration avec le service urbanisme, a également poursuivi son accompagnement afin de consolider les dossiers présentés en CDPENAF. L'année 2026 sera consacrée à la poursuite et au renforcement de cette dynamique.

▪ **La protection & la valorisation des terres agricoles et des productions**

L'extension des périmètres irrigués

Les travaux d'extension réalisés par le Département sur le périmètre irrigué du Bras de Cilaos, dans les secteurs de Pièce Louise, Les Canaux et L'Éperon, ont permis d'irriguer 160 hectares de terres agricoles grâce à l'installation d'environ 50 bornes d'alimentation.

Par ailleurs, en 2025, la deuxième phase des études PRODEO concernant les secteurs des Makes, de Bois de Nèfles et du Tapage, menée par le Département, a été achevée.

La modernisation des voiries agricoles

L'accès aux exploitations agricoles et la desserte des Hauts est une priorité pour la Commune qui a mis en place un plan d'investissement pluriannuels pour la modernisation des voiries agricoles.

En 2025, les voiries suivantes ont été requalifiées :

Nom du chemin / Quartier	Linéaire (mètre linéaire)	Financement
Bois Noir - Tapage	2 600	100% Commune
Trompette D'or - Tapage	600	100% Commune

En 2026 et les années suivantes, il est prévu :

Nom du chemin / Quartier	Linéaire (mètre linéaire)	Financement envisagé
Lallemand - Tapage	910	80% FEADER 20% Commune
Ligne Charlette	850	80% FEADER 20% Commune
Pièce Louise/Pièce Ernest – Bellevue	900	80% FEADER 20% Commune
Brûlé – Tapage	900	80% FEADER 20% Commune
Larrey - Ruisseaux	1 750	80% FEADER 20% Commune
Pièce Louise/Pièce Ernest – Bellevue	900	80% FEADER 20% Commune
Bras Lory – Les Canots	1 500	80% FEADER 20% Commune

Soutien à l'écoulement de la production agricole

En 2025, le marché de La Rivière a enregistré 23 nouvelles demandes d'inscription, tandis que le marché de Saint-Louis en a reçu 29. Cependant, le marché de Saint-Louis demeure plus dynamique que celui de La Rivière, qui connaît depuis janvier 2025 une baisse de fréquentation.

Pour 2026, la nouvelle charte agricole de la commune servira de cadre pour soutenir la production locale. La stratégie de dynamisation de nos marchés forains, en particulier celui de La Rivière, sera renforcée afin de favoriser un meilleur écoulement des productions locales et de répondre aux attentes des habitants. Des animations seront organisées sous forme d'ateliers de sensibilisation ou de loisirs, autour de thématiques telles que la réduction des déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire, ou des événements festifs comme la fête des mères.

Le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)

Les études relatives à la mise en place du PAEN (outil de protection et de valorisation des espaces naturels et agricoles) sont dépendantes de l'avancée de la révision générale du PLU. Aussi, le PAEN devrait pouvoir se réenclencher en 2026 en lien avec la charte de développement agricole.

D. LA POLITIQUE D'INSERTION

À Saint-Louis, les enjeux en matière d'accompagnement social, d'éducation, de cohésion sociale et d'emploi sont majeurs. La Commune s'engage de manière forte et structurée pour y répondre.

Cet engagement se concrétise par la signature de conventions partenariales majeures, notamment avec France Travail dans le cadre de la loi pour le plein emploi, ainsi qu'avec l'ADIE, afin de favoriser l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat.

La commune est par ailleurs pleinement investie au sein du Comité Local pour l'Emploi (CLPE), instance de pilotage de la stratégie insertion-emploi sous l'autorité du sous-préfet d'arrondissement, illustrant une gouvernance partenariale renforcée et des engagements réciproques entre acteurs du territoire.

La politique d'insertion vise à accompagner les personnes en difficulté sociale ou professionnelle vers une insertion durable. Elle repose sur une coopération étroite entre la municipalité, le tissu associatif, les entreprises et les institutions publiques, en lien avec le Département dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion.

1. La Cité de l'emploi, un dispositif utile sauvegardé

La collectivité en alertant directement le ministre concerné a pu sauvegarder le dispositif Cité de l'Emploi qui a fait toutes ses preuves à Saint-Louis à travers une subvention dégressive de 30 000 € en 2025, 20 000 € en 2026 et 10 000 € en 2027.

Malgré la baisse des financements, la collectivité poursuit son engagement en faveur de l'insertion professionnelle des publics les plus vulnérables.

La programmation 2025 de la Cité de l'Emploi a permis d'accompagner 279 demandeurs d'emploi. Ces actions ont conduit à 32 sorties positives, correspondant à des accès à l'emploi, à la formation, à des dispositifs de droit commun ou à des projets de création d'entreprise.

La programmation d'actions 2025 est financée à hauteur de 159 460 euros, avec une participation de l'État et de l'ANCT de 30 000 euros, de la commune de 98 932 euros et d'autres financeurs pour un montant de 30 528 euros.

❖ **Actions phares**

- GPS PRO : itinéraire du parcours professionnel
- Cité Tour : Découverte des métiers en tension
- Résonances : remobilisation par la culture
- Parcoursport : un parcours d'insertion via le sport.
- L'audiovisuel au service de mon projet : Ateliers de création audiovisuelle comme tremplin vers la découverte de métiers
- Quartiers en action : sensibilisation à l'entrepreneuriat
- BAFA Citoyens : action renouveler depuis 2022 qui permet une remobilisation à travers l'acquisition de nouvelles compétences et l'obtention d'un diplôme en animation

❖ **Actions connexes**

- **« 1 jour, 1 quartier »**

Déployée depuis 2022, elle s'inscrit dans une dynamique pérenne de la Cité de l'Emploi et a démontré son efficacité en matière d'aller-vers et d'insertion des publics éloignés de l'emploi. En 2025, elle bénéficie d'un effet levier grâce à la mobilisation de 25 000 € de crédits fléchés du Pacte des Solidarités.

Cette action itinérante vise à aller au plus près des habitants des quartiers et écarts, notamment les plus isolés, afin d'identifier les talents, valoriser les compétences transversales et proposer des parcours de redynamisation favorisant l'insertion socio-professionnelle.

- **E-Active de FTM**

Une nouvelle action, portée par l'association FTM et dédiée à la remobilisation des demandeurs d'emploi, a été financée dans le cadre de la Politique de la Ville – DEETS. Dotée de 21 000 €, elle avait pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle de 10 femmes issues des quartiers prioritaires, à travers un parcours alliant développement personnel, acquisition de compétences et accompagnement vers l'emploi.

- **« Résonances : remobilisation par la culture »**,

Cette action portée par MDC PROD, a rencontré un réel succès. Elle a permis d'accompagner un groupe de 11 participants, jeunes et moins jeunes, dans un parcours de remobilisation s'appuyant sur l'univers de la culture musicale. Grâce à l'intervention et au soutien de plusieurs professionnels, les participants ont pu renforcer leur confiance en eux, faire émerger des compétences transversales et ouvrir de nouvelles perspectives d'avenir. Ce travail a abouti à la réalisation d'un clip, valorisé lors de la restitution du 20 décembre, illustrant concrètement l'impact positif de la culture comme levier d'insertion professionnelle.

2. Les différentes actions avec les autres acteurs du service public de l'emploi

En 2025, la municipalité a poursuivi ses initiatives de proximité avec les partenaires publics afin de renforcer la dynamique en cours, notamment en lien avec les évolutions nationales prévues pour la Cité de l'Emploi.

❖ Rétrospective des actions phares :

Forum des métiers de la sécurité et de la sécurité routière : Plus de 20 partenaires étaient présents et plus de 350 personnes ont participé au forum.

Job dating alternance : organisé en partenariat avec France Travail et la Mission Locale avec 12 partenaires et plus de 80 demandeurs d'emploi.

Renouvellement du dispositif du Permis Citoyen.

Ce dispositif, reconduit par la Ville et son Centre Communal d'Action Sociale, offre une aide financière de 900 € aux jeunes engagés dans un parcours d'insertion professionnelle et dont le projet, les démarches ou les opportunités d'emploi ou de formation nécessitent un soutien pour leurs déplacements.

En échange, les bénéficiaires doivent réaliser 30 heures d'engagement citoyen, sous forme d'action bénévole dans le domaine social, solidaire, humanitaire, culturel ou sportif, au sein d'une association ou structure habilitée. L'objectif est de renforcer l'esprit citoyen, créer du lien social et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes. Sur 142 candidatures, 82 jeunes ont été éligibles et ont reçu l'aide.

Recrutement et accueil des volontaires en service civique

En 2025, 42 jeunes ont été recrutés sur 12 missions. Depuis décembre 2021, ce sont donc 172 jeunes qui ont pu bénéficier d'une mission de Service Civique de 8 mois sur les thématiques du sport, de la solidarité, de l'environnement, de la culture et loisirs

En 2026, le dispositif permis citoyen sera étendu au public féminin de plus de 30 ans, le village insertion sera renouvelé ainsi que l'accueil de nouveau volontaire en service civique.

3. Accompagnement à l'entrepreneuriat & l'insertion par l'activité économique

En 2025, la mission accompagnement à l'entrepreneuriat s'est développée avec notamment :

- 32 porteurs de projets du territoire accueillis et orientés selon leurs besoins vers des partenaires de l'accompagnement à l'entrepreneuriat.
Les projets concernent principalement les secteurs de la restauration et alimentation (food-trucks, snack-bars, vente de poulets grillés, jus de fruits, coffee-shop), les services (nettoyage de locaux, voitures, jardins, prestations bien-être), le commerce (prêt-à-porter, artisanat, parfums), l'éducation et loisirs (soutien scolaire, musique, boxe) ainsi que l'hébergement et l'aménagement (location saisonnière, habillage de vitrine, centre d'accueil pour jeunes enfants).
- **L'appui** au recrutement sur les clauses d'insertion en collaboration avec la CIVIS pour le recrutement dans le cadre des travaux du NPNRU du Gol (plus de 5 400 heures)

- La poursuite du partenariat avec l'ADIE à travers diverses actions et événements visant à promouvoir l'entrepreneuriat sur le territoire, en menant des actions de proximité lors des réunions d'information dans les quartiers et en organisant des événements tels que des marchés éphémères des créateurs.
- Une convention de chantier pédagogique a été adoptée le 28 mai 2025 pour ouvrir le dispositif aux lycées. Elle a été signée avec le lycée professionnel de Roches Maigres.
- **En 2026**, la collaboration avec les partenaires sera renforcée afin de consolider ces dynamiques. Cela passera par la création de nouveaux ACI et le développement de partenariat avec la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) dans le cadre des clauses sociales d'insertion à venir en 2026.

III. LES RESSOURCES ET LA MODERNISATION DE L'APPAREIL COMMUNAL

A. LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

L'année 2026 s'inscrit dans un contexte particulier s'agissant de la politique RH, marqué à la fois par la poursuite de chantiers structurants (professionnalisation des parcours, égalité professionnelle, inclusion, structuration de la fonction RH) et par la préparation et l'organisation des élections professionnelles.

Le présent rapport d'orientations budgétaires vise à présenter les grandes priorités RH qui guideront l'action municipale en 2026 dans le cadre d'un dialogue social nourri.

1. Déploiement du Plan pluriannuel de formation 2025-2028

Par délibération n°116 du 26 septembre 2025, la commune s'est dotée d'un plan pluriannuel de formation volontariste pour investir sur la formation de ses agents au-delà même des cotisations obligatoires versées au CNFPT et des formations métiers obligatoires.

Fruit d'une co-construction menée avec les agents et les organisations syndicales, les différents échanges ont permis de structurer le plan de formation selon 4 axes stratégiques:

- Accompagner les agents publics tout au long de leur carrière
- Développer les compétences managériales
- Professionnaliser les équipes au profit de la qualité du service public
- Améliorer les conditions de travail par le travail en sécurité

En 2025, les agents ont été formés sur les thématiques suivantes :

- Analyse d'un accident du travail
- L'accompagnement éducatif pendant la pause méridienne
- L'entretien écoresponsable des abords routiers
- Aménagement paysager : végétalisation et suivi cultural
- Itinéraire et entretien des espaces plantés
- L'accompagnement des publics endeuillés
- La gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil
- Le cadre territorial : éthiques et valeurs managériales

- La formation d'intégration

Pour 2026, le déploiement du plan de formation fixe comme priorité :

- Les formations d'hygiène et de sécurité
- Le parcours de management
- L'accueil de qualité
- La poursuite du plan écoles
- La professionnalisation des agents d'espaces verts
- La communication écrite et orale

Sur la durée 2025-2028, le coût prévisionnel de ce plan pluriannuel s'élève à 452 968,45 €.

2. Élaboration des Lignes Directrices de Gestion (LDG)

Les lignes directrices de gestion constituent un outil stratégique prévu par le Code général de la fonction publique. Elles définissent, pour une durée de 6 ans, les orientations générales en matière de gestion des ressources humaines, notamment en ce qui concerne la promotion, la valorisation des parcours professionnels, la mobilité et l'égalité professionnelle.

Elles visent à renforcer la transparence, l'équité de traitement des agents et la lisibilité des décisions individuelles, tout en laissant à l'autorité territoriale la capacité d'arbitrage nécessaire.

Le Comité technique a approuvé par délibération en date du 14 décembre 2020, le document cadre portant les LDG. Les enjeux suivants ont été priorisés en lien avec les grandes orientations politiques de la mandature :

1. Le pilotage stratégique des ressources humaines
2. L'organisation du temps de travail
3. La valorisation et l'accompagnement des parcours professionnels
4. L'égalité professionnelle
5. La santé au travail
6. Le dialogue social

L'année 2026 sera marquée par la redéfinition des LDG pour la période 2026-2032. Une démarche de co-construction associant étroitement les partenaires sociaux sera lancée. Des temps de concertation spécifiques seront organisés afin de partager le diagnostic, débattre des orientations et favoriser l'appropriation collective de ce cadre structurant du dialogue social.

3. Organisation des élections professionnelles de 2026

Les élections professionnelles constituent un temps fort de la vie de la collectivité. Elles permettent aux agents territoriaux d'élire leurs représentants au sein des instances de dialogue social (Comité Social Territorial, F3SCT, commissions administratives paritaires et commissions consultatives paritaires). Ces élections, organisées tous les quatre ans,

garantissent la représentativité syndicale et conditionnent le fonctionnement du dialogue social local.

L'organisation des élections professionnelles en 2026 mobilisera fortement la direction des ressources humaines autour de plusieurs étapes clés :

- Lancement du projet et information des élus et des organisations syndicales ;
- Élaboration et affichage des listes électorales ;
- Organisation matérielle du scrutin (choix du mode de vote, logistique, communication interne) ;
- Organisation du scrutin et sécurisation de la proclamation des résultats ;
- Installation des nouvelles instances et accompagnement de la nouvelle mandature syndicale.

4. Reconduction de la convention avec le FIPHFP

La commune a signé le 18 juillet 2022 avec le Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) une convention visant d'une part, à définir les modalités financières des actions menées par la collectivité à destination des agents en situation de handicap ; d'autre part, à poursuivre les objectifs communs partagés suivants :

1. Améliorer le taux d'emploi des personnes en situation de handicap,
2. Affiner le bassin d'emploi des personnes en situation de handicap,
3. Renforcer la qualification des acteurs locaux et diffuser les bonnes pratiques,
4. Développer l'accès aux aides du FIPHFP,
5. Favoriser l'accès à des prestations en matière d'accès et maintien dans l'emploi,
6. Identifier les difficultés rencontrées dans la volonté de recruter ou de maintenir à l'emploi des personnes en situation de handicap et formuler des solutions avec l'accompagnement du FIPHFP.

Cette convention prend fin le 30 juin 2026.

▪ Les enseignements de la convention qui s'achève

La collectivité emploie un taux de 6,89% de travailleurs en situation de handicap en 2025. A ce titre, **la commune ne verse plus de contribution au FIPHFP** en application de l'[article L. 351-1 du Code général de la fonction publique](#) (CGFP).

La mise en œuvre de la convention a ainsi permis à la commune de dégager un solde positif net au titre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

En outre, différentes actions ont été mises en œuvre dans le cadre des différents axes prévus à la convention.

• S'agissant de l'axe recrutement des travailleurs en situation de handicap

La collectivité poursuit ses efforts en matière de mobilisation des emplois aidés PEC au bénéfice des publics RQTH.

Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par la stagiairisation d'un personnel qui parallèlement à son contrat PEC a obtenu son concours d'ATSEM.

• S'agissant de l'axe reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptés :

Les financements prévus à cet axe n'ont pas été mobilisés à ce jour. En effet, cet axe vise au financement de Périodes de Préparation au Reclassement (PPR), de bilans de compétences et d'aides au tutorat pour l'accompagnement des agents.

Cependant, les situations des agents ont pu être solutionnées par des changements d'affectation.

En effet, après échanges avec le médecin de prévention, l'analyse des situations des agents s'est orientée sur la recherche de solutions immédiates opérationnelles pour l'agent en proposant des changements d'affectation répondant aux recommandations du médecin.

- S'agissant de l'axe maintien dans l'emploi :

La collectivité a mandaté 16 171,20 € au titre de l'application de cet axe lequel vise à l'adaptation des bureaux et équipements pour répondre aux besoins des agents en situation de handicap. Cela inclut l'installation de matériels spécifiques, de mobiliers ergonomiques, ou encore des dispositifs d'accès adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Les adaptations au poste de travail ont concerné plusieurs agents et elles ont concerné l'achat de :

Le matériel	Coût total
Fauteuils ergonomiques adaptés	7 760,82 €
Aménagement technique (bureau spécifique, matériel bureautique, etc...)	2 682,22 €
Chaussures orthopédiques	2 241 €
Chariot ergonomique adapté	433 €
Appareil auditif	2 740 €
Casque antibruit électronique (pour malentendant)	314,16 €
TOTAL	16 171,20 €

- S'agissant de l'axe communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap :

Les agents aussi bien des écoles, que des services de gestion de la proximité ont participé à des formations portant sur les thématiques du handicap. Par exemple, l'autisme, la cécité, l'accueil du public souffrant de troubles psychiques ou la sensibilisation à la langue des signes française.

La référente handicap a également suivi des formations dans ce domaine dans le but de monter en compétences et maîtriser l'ensemble des thématiques porté sur le handicap.

La Commune poursuivra en 2026 son engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap à travers la reconduction de la convention.

5. **Élaboration des conventions-cadres avec les établissements rattachés (CCAS et CDE)**

La Commune engagera en 2026 l'élaboration de 2 convention-cadre avec le CCAS et la CDE afin de garantir la continuité et la qualité des fonctions supports indispensables au fonctionnement des établissements rattachés.

En outre, elle s'inscrit dans une logique de continuité du service public, d'optimisation des ressources et de clarification des responsabilités. Ces conventions viseront à :

- Clarifier les rôles et responsabilités en matière de gestion RH ;
- Mutualiser certaines fonctions supports et opérationnelles ;
- Sécuriser juridiquement les pratiques ;
- Favoriser la cohérence des politiques RH sur le périmètre communal.

Les domaines couverts incluent la mise à disposition de moyens et de locaux, l'appui des services supports communaux et la restauration pour le portage de repas.

La protection des données, la prévention et la sécurité au travail y seront également intégrées.

6. Prévention, santé et sécurité au travail

La prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail constituent des priorités constantes de la politique des ressources humaines de la commune. En 2026, cette orientation se traduira par la poursuite des actions engagées en matière de santé et de sécurité au travail, en lien étroit avec les obligations réglementaires et les instances compétentes.

Dans ce cadre, le déploiement des équipements de protection individuelle (EPI) et des vêtements de travail se poursuivra en 2026. Il s'appuiera sur l'état de recensement des besoins réalisé en 2025, permettant une programmation plus ciblée, adaptée aux métiers et aux risques identifiés, et une optimisation des crédits budgétaires dédiés.

Cette démarche vise à renforcer la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, à améliorer le confort et la sécurité des agents dans l'exercice de leurs missions et à inscrire l'action de la collectivité dans une logique durable de protection de la santé au travail.

7. Mise en place de la protection sociale complémentaire – santé

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et du renforcement de l'attractivité de la collectivité, la Commune met en œuvre depuis le 1er janvier 2026, le volet « santé » de la protection sociale complémentaire au bénéfice de l'ensemble de ses agents.

La participation financière de la commune est modulée en fonction du niveau de rémunération des agents, selon trois tranches, afin de garantir une approche équitable tenant compte de la situation individuelle de chacun :

Niveau de rémunération mensuelle brute	Participation employeur (€ brut/mois)
<2000 euros brut	25
Entre 2000 et 3000 euros brut	20
≥ 3000 euros brut	17

Parallèlement à la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire – santé, la Commune poursuivra en 2026 sa campagne de communication relative à la participation employeur de 9 € brut par mois au titre de la prévoyance.

Cette campagne d'information sera menée en étroite collaboration avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et prendra la forme de permanences organisées tout au long de l'année à destination des agents.

8. Élaboration du plan égalité professionnelle femmes-hommes 2026-2029

La Commune conduit une politique volontariste en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et met en œuvre des actions concrètes visant à promouvoir l'égalité professionnelle et à prévenir les discriminations.

D'une part, la collectivité adopte chaque année un rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport retrace la politique de ressources humaines menée en matière d'égalité professionnelle, le bilan des actions engagées et les dispositifs déployés.

D'autre part, le plan triennal en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2024-2026, adopté par délibération du 29 octobre 2024, constitue la déclinaison opérationnelle de cette politique et vise à réduire les écarts constatés.

En 2025, la Commune a notamment mis en œuvre le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes. Adopté par délibération du 28 mai 2025, ce dispositif a pour objectifs la prévention des violences, la protection et l'accompagnement des victimes, ainsi que la sanction des auteurs. Son champ d'application a été étendu aux violences d'origine extra-professionnelle, notamment les violences conjugales, et son déploiement est réalisé en partenariat avec le Centre de Gestion de la Réunion (CDG). Des actions de sensibilisation ont également été menées, notamment avec la participation d'agents à une conférence inter-versants sur l'égalité femmes-hommes organisée le 21 février 2025.

En 2026, la Commune poursuivra les actions de sensibilisation à destination des agents, en organisant des sessions internes visant à renforcer la connaissance et l'utilisation du dispositif de signalement, avec l'appui du CDG. Une campagne de communication visuelle accompagnera ces actions.

En outre, plusieurs actions prévues au plan 2024-2026 seront engagées en 2026, notamment la communication sur la veille réglementaire et les évolutions de carrière, la valorisation des métiers territoriaux, l'étude de la création de vestiaires supplémentaires, l'élaboration d'une charte des temps favorisant l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Enfin, la Commune engagera en 2026 l'élaboration du plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2026-2029, fondé sur un diagnostic partagé des écarts de situation, l'association des partenaires sociaux, la définition d'objectifs opérationnels assortis d'indicateurs de suivi et une programmation pluriannuelle compatible avec les contraintes budgétaires.

9. Suivi des recommandations de la CRC

Le suivi des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes dans l'année suivant la remise de son rapport a été présenté au Conseil municipal du 26 septembre 2025.

Au cours de l'année 2025, plusieurs actions ont été menées afin de répondre aux recommandations émises par la Chambre. Celles-ci ont notamment porté sur la formation des élus, la limitation du recours aux contrats à durée déterminée pour répondre à des besoins non permanents, conformément aux hypothèses prévues par l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique, la définition du périmètre des bénéficiaires des heures supplémentaires, ainsi que l'adoption du plan de formation de la collectivité.

En 2026, d'autres chantiers structurants seront conduits, parmi lesquels la redéfinition des Lignes Directrices de Gestion et l'élaboration des projets de service. Par ailleurs, il s'agira de déployer un système automatisé de contrôle du temps de travail. Enfin, l'attractivité des postes sera renforcée par la mise en œuvre d'actions visant à améliorer les parcours professionnels, à valoriser les compétences internes et à favoriser la qualité de vie au travail, dans une logique de fidélisation des agents et de continuité du service public.

10. Renforcement et structuration de la direction des ressources humaines

Pour une commune de + de 55 000 habitants, disposer d'une direction des ressources humaines structurée et étoffée est indispensable afin de :

- Garantir la sécurité juridique des actes de gestion ;
- Accompagner les évolutions organisationnelles et managériales ;
- Assurer un dialogue social de qualité ;
- Piloter la masse salariale et les effectifs ;
- Développer une politique RH stratégique et prospective.

Dans un contexte marqué par la préparation des élections professionnelles, cette structuration est d'autant plus essentielle pour absorber les pics d'activité, maintenir la continuité du service et préserver la qualité des relations avec les partenaires sociaux.

B. LA STABILISATION ORGANISATIONNELLE ET LA MAITRISE DURABLE DES ARCHIVES COMMUNALES

1. Un contexte organisationnel fortement mobilisateur

L'année 2025 a été marquée par les travaux de réaménagement du magasin de conservation qui ont entraîné une réorganisation complète des espaces et un inventaire exhaustif des fonds.

❖ **Poursuite des opérations de classement des archives**

Les opérations de classement engagées depuis 2023 ont été poursuivies en 2025. Plusieurs secteurs ont fait l'objet d'interventions (bibliothèque municipale, service communication, DRH), permettant notamment la collecte et le versement de fonds photographiques et de publications municipales anciennes.

❖ **Recours à une prestation spécialisée pour le traitement et la préservation des documents**

Une prestation externalisée, pour un montant de 39 305,21 €, a permis d'achever la première phase de collecte des archives sur les sites identifiés comme prioritaires en raison de leurs conditions de conservation et des volumes concernés (services techniques, DDET, Maison Lallemand, mairie de La Rivière). Les phases de tri et de restitution se poursuivront début 2026.

❖ **Amélioration des capacités de stockage et de conservation**

La recherche de locaux adaptés à la conservation des archives s'est poursuivie en 2025. Des sites ont pu être identifiés, ouvrant la voie à la poursuite du projet en 2026.

2. La sécurisation des fonds et l'ancrage transversal des archives communales

En 2026, les actions de la direction des archives porteront sur la finalisation des opérations engagées, la sécurisation durable des fonds communaux et la consolidation de l'organisation du service. Les priorités porteront notamment sur la poursuite du traitement des archives collectées, la mise en œuvre opérationnelle d'une solution pérenne de stockage et le renforcement de l'accompagnement des services producteurs.

▪ **Garantir le traitement archivistique et la conservation pérenne des fonds d'archives de la collectivité**

L'exercice 2025 a marqué les derniers jalons de la résorption de l'arriéré massif d'archives de la commune. En 2026, la démarche sera consolidée en allant vers les services afin d'évaluer les volumes résiduels et diffus et d'engager des pratiques de traitement régulier.

Les actions ci-dessous seront menées prioritairement :

- Traitement en interne des poches résiduelles de petit vrac encore présentes dans certains services.

- Amélioration des conditions de conservation, notamment pour les archives de formats non standards ne pouvant être conditionnées dans des boîtes classiques.
- Maintien d'un environnement conforme aux normes de conservation par l'acquisition de matériels indispensables à une salle de conservation moderne (équipements de nettoyage adaptés, maintenance courante) et dispositifs de sécurité et de surveillance environnementale

▪ Organisation et gouvernance de l'information

L'étude de l'existant a révélé un besoin de formaliser et d'harmoniser les pratiques documentaires à l'échelle de la collectivité. Il s'agit de mieux encadrer la manière dont les services produisent, nomment, conservent et utilisent leurs documents. Dès lors, le déploiement d'une GED (Gestion Electronique des Documents) adaptée aux besoins de la collectivité doit être considéré comme un levier de la transformation organisationnelle nécessaire.

Au titre du cadrage préalable au déploiement d'une GED, les actions suivantes seront conduites :

- Formalisation et diffusion des référentiels internes (politique d'archivage, règles de nommage, durées de conservation) ;
- Harmonisation progressive des pratiques des services producteurs ;
- Définition des exigences documentaires et archivistiques à intégrer dans le paramétrage de la future GED.

Néanmoins, le projet de GED repose sur un travail de pilotage qui dépasse le seul périmètre des archives, impliquant une coordination transversale et continue avec la DSI et les services métiers.

▪ Préparation à l'archivage électronique

Dans le cadre de la poursuite du projet de SAE (Système d'Archivage Electronique), préalablement initié par l'AMO ANET (Archivage Numérique En Territoire), un scénario cible a été retenu. Celui-ci se concentre sur les documents à forte valeur probante (instances, commande publique, finances), dont l'archivage intermédiaire et définitif serait assuré par le SAE. Tandis que les outils métiers demeureront ceux utilisés au quotidien pour la production, le travail et la consultation des documents.

Le SAE sera conçu en articulation avec la GED afin de garantir que les documents produits soient nativement archivables à terme, répondant ainsi aux exigences réglementaires et aux principes de gestion du cycle de vie des documents.

Le lancement opérationnel restant conditionné à une décision formelle de l'autorité, le service archive travaillera à approfondir la phase de préparation en :

- Traduisant le scénario cible en exigences techniques : respect du SEDA (Standard d'Echange de Données pour l'Archivage), intégrité, pérennité
- Etablissant les règles de conservation, notamment par l'actualisation en interne des durées d'utilité administrative et des modalités de tri des documents numériques.

▪ **Outils de consultation et d'accès aux archives**

Afin de permettre une réelle professionnalisation du service, la direction des archives sera dotée d'outils de base à usage courant. Ces outils visent à faciliter la consultation des archives, en interne comme en externe, par la transmission de formats numériques. Ils permettront de limiter la manipulation des originaux, d'optimiser les délais de réponse aux demandes et de manière raisonnée, préparer la diffusion en ligne de certains documents patrimoniaux.

Les outils consistent :

- En l'acquisition d'équipements de reproduction adaptés aux besoins de consultation du service ;
- Au recours à un dispositif mobile de capture d'images disposant de capacités de prise de vue documentaire suffisantes ;
- A la production de fichiers numériques destinés exclusivement à la consultation, à l'usage du public ou des services internes, sans remise en cause de la conservation des originaux papier.

ANNEXE : La Programmation Pluriannuelle d'Investissement 2021-2027

Liste des programmes		TOTAL 2021-2026	TOTAL 2021-2027 et au-delà	RETROSPECTIVE				PROJECTION DE DEPENSES		
n°	Libellé			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et au-delà
001	PG VOIES H - Programme de requalification des voiries des Hauts	2 435 058	2 441 080			1 633 425	307 912	6 022	317 014	176 707
002	PG KERVEGU - Requalification du chemin Kerveguen - études et premiers travaux	2 506 534	2 784 119			84 119	122 415	3 526	643 000	1 931 059
003	PG VOIRIE - Programme de modernisation de la voirie communale	22 819 358	34 988 963	3 713 957	1 464 279	3 819 819	4 523 303	5 422 398	4 045 207	12 000 000
004	PG RADIERS - PROG SUPPRESSION DES RADIERS	2 218 960	2 218 960				18 960	311 612	1 126 951	761 437
005	Construction des ouvrages d'art sur 3 ravines	3 250 000	10 450 000					-	4 000 000	6 450 000
006	PG AMENAGT - Aménagement des centres-villes de Saint-Louis et de La Rivière	2 650 446	2 930 447				226 947	318 378	1 920 041	465 081
007	PG EL PUB - Programme de rénovation de l'éclairage public	955 510	955 510			177 344	128 166	61 744	228 209	360 047
008	PG EL RUR - Programme d'électrification rurale et urbain	1 588 760	1 738 760	455 185				-	783 575	500 000
009	PG AVENIR - Construction d'un groupe scolaire de 24 classes dans la Zac Avenir	15 259 821	15 459 821	300 000	4 523 449	3 593 248	6 643 124	186 243	105 804	107 953
010	PG BAT COM - Programme de réhabilitation du patrimoine bâti communal	7 878 908	7 878 760	176 193	445 778	1 025 547	2 193 965	1 797 945	1 916 683	322 649
011	PG BAT SCO - Programme de réhabilitation du bâti scolaire	8 380 294	9 364 084	811 271	520 645	1 179 580	1 968 798	1 579 237	2 104 553	1 200 000
012	PG ADAP - Agenda d'Accessibilité Programmée	940 704	1 845 830	54 700	33 270	1 364	226 952	-	190 787	1 338 757
013	PG FUNERAI - Construction de maisons funéraires	1 830 550	2 577 673			52 506	279 469	1 936 019	309 679	
014	PG BIBL RI - Réhabilitation de la bibliothèque de la Rivière	386 941	465 736		100 736	14 093	1 772	-	35 000	314 135
015	PG MCP - Création et rénovation des maisons communales de quartiers	2 927 124	2 279 434	1 348	146 673	91 951	202 152	1 118 421	718 889	
016	PG SPORT - Programme de réhabilitation et de création d'équipements sportifs	4 830 087	8 508 643	253 657	426 161	440 119	1 014 252	1 596 513	4 777 941	-
017	PG PISCINE - Réhabilitation de la piscine de Saint-Louis et La Rivière	974 469	1 062 807	5 411	27 307	46 046	119 221	499 256	365 566	-
018	PG CT CULT - NPNRU Le Gol - Construction d'un centre culturel	1 801 795	14 190 589			5 130	36 665	33 878	824 916	13 290 000
019	PG SALLE - NPNRU Le Gol - Construction d'une salle des fêtes	1 563 302	3 604 750			-	1 552	1 522	1 678 478	1 923 198
020	PG KIOSQUE - Réalisation de kiosques économiques	720 645	720 645		1 200	450	138 669	3 476	422 130	154 720
021	PG NUM - Plan numérique dans les écoles	1 747 344	1 555 170	27 183	88 119	1 332 042	73 526	6 461	27 839	
022	PG GYM - NPNRU Le Gol - Construction d'un gymnase et de la maison des associations au Gol	5 469 905	15 223 274	24 000	-	467 370	78 535	1 023 889	2 853 369	10 776 111
023	PG EDMOND - NPNRU Le Gol - Démolition et reconstruction de l'école Edmond Albius	6 799 223	16 224 619		-	36 950	62 273	968 244	5 521 987	9 635 165
024	PG SARDA - NPNRU Le Gol - Démolition et reconstruction de l'école Sarda Garriga	3 444 455	15 393 256			40 259	1 641 711	1 611 909	749 377	11 350 000
025	PG COLLEGE - NPNRU Le Gol - Aménagement secteur collège	350 000	950 000				-	-	-	950 000
026	PG KAYAMB - NPNRU Le Gol - Aménagement secteur Kayamb	4 485 570	8 500 000	27 782	38 314	259 050	435 424	331 794	831 761	6 575 875
027	PG PASTEUR - NPNRU Le Gol - Aménagement Avenue Pasteur en QPV et HORS QPV	3 601 727	7 710 561			34 389	147 338	196 361	107 473	7 225 000
028	PG PIMENT - NPNRU Le Gol - Aménagement secteur Piment	4 703 497	5 198 425			14 719	438 778	3 065 084	1 299 844	380 000
029	PG NPNRU - AMO NPNRU	432 910	1 171 800		20 000	20 000	36 935	189 245	289 124	616 496
030	PG PROJGO - PROG REHAB MAISON DE PROJET DU GOL NPNRU	1 218 186	1 244 386			8 612	111 147	1 028 158	96 469	-
031	NPNRU Le Gol Bacquet- Construction logements-Aménagement RHI Gol Bacquet	-	300 000			-	-	-	-	300 000
032	PG RHI - Bel Air - Résorption de l'habitat insalubre	-	1 202 696					130 096	205 200	867 400
033	PG ACQ FON - Programme d'acquisitions foncières hors EPFR	1 156 417	1 250 000	84 717	464 972	16 728	-	343 791	339 792	-

ANNEXE : La Programmation Pluriannuelle d'Investissement 2021-2027

Liste des programmes		TOTAL 2021-2026	TOTAL 2021-2027 et au-delà	RETROSPECTIVE				PROJECTION DE DEPENSES		
n°	Libellé			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et au-delà
034	PG INFO - Programme de modernisation du parc informatique communal et scolaire et du renforcement de l'infrastructure	2 452 580	3 741 847	286 859	382 652	830 594	422 211	405 819	413 712	1 000 000
035	PG AUTO - Programme de renouvellement du parc automobile et engin	3 069 688	3 437 690		1 288 329	454 749	306 610	434 261	453 741	500 000
036	PG OUTIL - Programme de réoutillage des services communaux	3 608 638	6 344 925	296 987	760 023	779 816	925 273	874 247	2 208 579	500 000
037	PG BORY - PROG TERRAIN BORY	1 299 334	1 577 394				640 093	501 080	436 221	
038	PG PAP - Petits aménagements de proximité	2 001 419	2 287 976			397 141	357 394	583 398	650 043	300 000
039	AMGTZONES - Aménagements de zones	210 501	-				-	-		
040	PG ACQ - PROG ACQ FONCIERES	801 196	3 638 896				1 196	397 500	614 000	2 626 200
041	PG - Aménagement paysager et valorisation touristique du patrimoine	1 024 949	4 308 016				-	554 513	1 243 503	2 510 000
042	PG MAI SOL_Création de la maison des solidarités	-	808 319				-	157 812	600 507	50 000
043	PG GS GOY-TRVX RENOV ENERGETIQUE ET ADAPT CHGT CLIMAT GS P GOYAVE	-	3 200 000				-	27 042	741 184	2 431 777
Total dépenses programme		133 796 807	231 735 861	6 519 250	10 731 907	16 857 160	23 832 738	27 706 894	46 198 148	99 889 767